

HENRY BAQUIER et GASTON CAVALIER

Membres de la Commission Archéologique de la Ville de Nîmes

HISTOIRE NUMISMATIQUE
DU
COMTE DE CHAMBORD

OU

Nomenclature et description de toutes les médailles connues se rapportant au Comte de Chambord (Duc de Bordeaux-Henri V) avec dessin, d'après les originaux, par Mme J. Coussens, de plus de 300 documents métalliques émis de 1820 à 1883,

PREMIER VOLUME

DE 1820 A 1830



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, Quai Molaquais, 5

1911

Bibliothèque Maison de l'Orient



149219

A

M. EVRARD DE FAYOLLE

notre érudit devancier, dont l'aide nous a été si précieuse, hommage bien légitime d'un travail qui n'est que le modeste reflet de ses propres recherches.



Indications préalables

Nous étant attachés, ces dernières années, à recueillir les diverses médailles du siècle passé, dont le but commémoratif ou de propagande avait un caractère politique, nous avons été promptement frappés par le nombre et la diversité de celles qui se rapportent au comte de Chambord.

Nous recherchâmes alors s'il existait quelque publication donnant à leur sujet des détails particuliers. Les appels faits à divers libraires restèrent sans échos ; on nous adressa simplement l'ouvrage de M. de Pène, « Henri de France » ou quelques-unes de ces médailles sont reproduites mais peu nombreuses et, à une exception près, sans mentions susceptibles de constituer la moindre étude sur leur émission. On nous signala toutefois un important ouvrage manuscrit dont nous allons parler tout à l'heure et qui eût été parfait s'il n'avait eu le défaut capital, pour la masse des numismates, d'exister à trois exemplaires seulement.

Nous avons alors songé à faire nous-mêmes ce que nous avions cherché pour nous documenter. Ce travail nous a paru de quelque utilité, non seulement au point de vue numismatique, mais aussi au point de vue de l'histoire politique d'une période importante de notre histoire nationale. La reproduction de la presque totalité des médailles de cette période, et la publication en regard de divers documents s'y rapportant, peuvent constituer en effet, à propos du courant d'opinion manifesté par leur émission, une sorte de memento illustré assez intéressant.

Ceux qui connaissent les signataires de ces lignes vont peut-être trouver étrange qu'ils se soient crus qualifiés pour consacrer un travail de ce genre au représentant d'un principe qu'ils ont par ailleurs discuté en diverses circonstances.

Mais, comme il s'agit ici d'une étude purement numismatique, il nous a paru que les opinions politiques n'avaient rien à voir en la circonstance et qu'il suffisait que le travail entrepris présente quelque intérêt en cet ordre de chose pour pouvoir être abordé par n'importe quelle plume.

Nous nous sommes sentis d'autant plus à l'aise en cette tâche que nous n'avions, en nous occupant simplement ici de l'homme et non du principe qu'il représentait, qu'à rendre témoignage à la haute probité qui marqua sa vie politique.

Les ambitieux répètent volontiers le mot légendaire du premier des Bourbons : « Paris vaut bien une messe ». Le dernier prince ayant arboré le drapeau d'Ivry a estimé au contraire, refusant d'abandonner ce drapeau pour faciliter son action politique, qu'un trône ne valait pas une palinodie. C'est peut-être mieux.

Une autre considération, encore, nous a peut-être plus que toutes autres attaché à ce travail aussitôt que nous en avons conçu le projet. C'est l'amère leçon de philosophie qui s'en dégage, c'est le réquisitoire saisissant qu'il constitue contre la vanité de toutes les espérances.

N'est-elle pas frappante l'existence de cet enfant royal, que tant de vœux ont appelé à la vie, dont la naissance a fait éclater une si vive allégresse, que tant de souhaits ont salué, et qu'une si profonde tendresse n'a cessé d'entourer. La venue au monde de ce petit neveu miraculeux était apparue au vieux roi comme un gage certain de la survivance de son sceptre, et, avant même qu'il ait atteint l'âge d'homme, une bourrasque sociale l'éloignait à jamais du trône et du sol natal.

L'ironie de cette destinée nous est souvent venue à l'esprit en cataloguant toutes ces médailles de 1820 renchérissant d'enthousiasme l'une sur l'autre : « Le Prince est né nos vœux sont exaucés » disent les unes ; « Dieu nous l'a donné, nos bras et nos cœurs sont à lui » disent les autres. « Il règnera, il s'élèvera » proclame une petite médaille où figure un jeune lys. « Nous l'aimerons, comme nous avons aimé son père » répond celle que se disputaient les Forts de la Halle et les Charbonniers.

Vaines paroles, vaines promesses, vains espoirs. Dix ans ne s'étaient pas écoulés que l'enfant était chassé de France au premier soir de sa proclamation, abandonné et poursuivi par celui-là même qui venait de recevoir mandat de sauvegarder sa couronne. Et s'il revint un jour passer à nouveau quelques heures au pays qu'avait gouverné sa race, ce fut à la suite du plus horrible cauchemar national. Il dit alors, parlant de ses droits et de leur revendication éventuelle, les mots historiques que rappelleront diverses médailles de cet album « La Parole est à la France » Mais la France, si délirante de joie au soir du 29 septembre 1820, resta muette. Il y avait à cette heure trop du sang des notres sur le drapeau de Wærb et de St-Privat, sur le drapeau de Bapeaume et de Coulmiers pour qu'on puisse l'abandonner, même en considération de la plus respectable fidélité de principe. Séparés par les événements ; désormais en opposition sentimentale plus encore qu'en opposition sociale, du peuple et du roi, également dignes dans leur attitude, aucun ne pouvait céder sans déchoir, et le divorce s'imposait, définitif.

La France avait du reste à cette époque un trop grand besoin de calme intérieur, afin de reconstituer ses forces et retrouver sa prospérité, pour que l'on puisse envisager de gaieté de cœur l'éventualité de l'agitation violente et des luttes fratricides qui auraient marqué une nouvelle tentative de restauration royale. Le comte de Chambord eut la clairvoyance de le comprendre et de ne point peser sur les événements.

Tous les patriotes plaçant l'intérêt du pays avant celui de leur parti lui en doivent garder une reconnaissance émue. Et cette gratitude, douze ans après, a pu se manifester de façon magistrale dans les paroles qui réunirent en un même hommage tous les partis inclinés devant le cercueil de ce prince vénérable : « C'était plus qu'un grand Roi, c'était un honnête homme » disaient alors tous les Français communiant dans la

même estime pour l'idole ou pour l'adversaire dont l'existence venait de finir sans qu'une défaillance en ait altéré la belle rectitude.

C'est sur ces paroles, précieuses pour une renommée future, que se terminera notre travail. On les retrouvera en effet gravées sur la dernière des médailles qu'inspira ce roi sans couronne. Le même sentiment de justice réunissait ses contemporains à l'heure où il quittait la scène politique, car il n'était plus alors question de le flatter ou de le combattre, mais seulement de le juger.

*
**

Nous devons ajouter encore à ces rapides explications que l'intérêt présenté par la réunion de ces médailles, grâce aux documents accompagnant la description des principales d'entre elles, est dû beaucoup moins aux recherches des signataires de cette publication qu'à celles d'un de leurs devanciers, notre très éminent confrère M. Evrard de Fayolle, numismate bordelais, à l'étude duquel nous avons déjà fait allusion. Notre brochure n'est en quelque sorte que la vulgarisation de son travail. Tandis que nous avons simplement recueilli des médailles, copié les articles du *Moniteur Universel* relatifs à l'émission de plusieurs d'entre elles et feuilleté quelques mémoires du temps, M. de Fayolle était allé fouiller jusque dans les archives nationales où il avait découvert une foule de pièces officielles se rattachant également à ces émissions. Plusieurs de ces pièces sont fort curieuses, ainsi que l'on va pouvoir en juger par les nombreux emprunts que notre devancier a bien voulu nous autoriser à faire dans son manuscrit (1), autorisation dont nous avons usé avec la plus large discrétion.

Comme on l'a vu, nous avons, en modeste retour, offert à M. de Fayolle l'hommage de cette étude. Nous avons tenu à marquer par là combien notre œuvre s'inclinait avec déférence devant la sienne, et combien, également, nous lui avons de gratitude pour toute l'aide reçue de lui, pour toute la générosité dont il a fait preuve à notre égard.

H. B. — G. C.

(1) Le manuscrit de M. de Fayolle existe en trois exemplaires avons-nous dit ; un entre les mains de l'auteur, un second à la Bibliothèque de Bordeaux, et un troisième à la Monnaie de Paris.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

Pour classer plus commodément les nombreuses médailles se rapportant à notre travail, nous les avons divisées en sept séries distinctes :

- 1° Médailles se rapportant à la naissance.
 - 2° Médailles se rapportant au baptême ou frappées dans l'année du baptême (1821).
 - 3° Médailles émises de 1821 à 1830.
 - 4° Médailles émises après la révolution de 1830 et durant le règne de Louis-Philippe.
 - 5° Médailles frappées durant la 2^e république, de 1848 à 1851.
 - 6° Médailles frappées au cours du second Empire, et de 1871 à la mort du Comte de Chambord, en 1883.
 - 7° Monnaies diverses à l'effigie d'Henri V, émises clandestinement après 1830, en 1858 et au lendemain de la guerre de 1870.
-

Pour ne pas retarder plus longtemps la publication de ce travail, commencé depuis plusieurs années déjà, nous l'avons scindé en deux parties, l'une comprenant l'époque où le prince qui nous occupe avait la situation d'héritier présomptif, c'est-à-dire de 1820 à 1830, l'autre se rapportant aux cinquante-trois années d'exil où il ne fut plus que prétendant à la couronne, de 1830 à 1883.

Ce volume de début, consacré à la première partie seulement, ne contiendra donc que les trois premières séries. Elles ne sont peut-être pas les plus intéressantes au point de vue politique, mais elles sont les meilleures au point de vue des compositions artistiques. Durant cette période les médailles en l'honneur du Comte de Chambord, alors connu sous le nom de Duc de Bordeaux, se frappaient au grand jour, le plus souvent à la Monnaie même, et les artistes les plus réputés de l'époque se disputaient l'honneur de signer les coins. Parmi les graveurs et sculpteurs ayant concouru à former cette belle collection de documents métalliques, on peut citer Andrieu, un des principaux auteurs des médailles de la grande épopée napoléonienne; son élève Depaulis, Gayrard, Henrionnet, Barre, Caqué, Montagny, Caunois, Galle, Desbœufs, Dubois, Vivier, Leclerc, etc.

La plupart de ces médailles portent en outre le nom de M. de Puymaurin, qui, en sa qualité de directeur de la Monnaie, surveilla leur frappe.

Quelques pièces de cette série, ainsi que nous l'indiquerons en les présentant, furent frappées par ordre même du pouvoir royal ou des assemblées délibérantes pour commémorer officiellement la naissance, le baptême et diverses autres étapes notables de l'existence du jeune prince. Les coins de ces médailles ont été conservés à la Monnaie, et trois ou quatre d'entre eux servent encore à frapper des exemplaires modernes, que l'on peut aisément se procurer.

Les graveurs de plusieurs autres médailles firent des démarches pour obtenir que leurs coins, dont ils faisaient la cession gracieuse, fussent également conservés dans les collections de la Monnaie. Le gouvernement n'accepta pas — comme on le verra par la reproduction de pièces signalées dans l'ouvrage de M. de Fayolle — afin de ne pas créer de précédents qui auraient pu risquer, par la suite, d'amener un encombrement de documents d'un intérêt médiocre ou d'une exécution défectueuse.

Nous réservons pour le second volume, dont la publication va suivre de près celle du premier, les indications se rapportant aux curieuses séries de 1830 et de 1848, qui, à défaut de valeur artistique, possèdent un intérêt historique réel par le pittoresque de leurs légendes où se reflètent les sentiments politiques de l'époque.

MÉDAILLES DE LA NAISSANCE

MÉDAILLES DE LA NAISSANCE

(29 Septembre 1820)

Une particularité, peut-être unique en la matière, et qui eut sa source dans l'événement tragique qui précéda la venue au monde du jeune duc de Bordeaux, marque la série de la naissance. Cette série commence avant même que le prince ait vu le jour. L'héritier présomptif des Bourbons eut des médailles frappées en son honneur dès que l'on pût simplement envisager l'espoir de le voir naître.

Avant de nous arrêter davantage sur ces quelques curieuses médailles, rappelons brièvement les circonstances qui en provoquèrent l'émission.

Le 13 Février 1820, en sortant de l'Opéra, le duc de Berry fut assassiné par un nommé Louvel. Ce meurtre, auquel on a attribué divers mobiles, répandit une véritable désolation parmi les partisans de la dynastie bourbonnienne. Avec le duc de Berry disparaissait tout espoir de continuité du pouvoir entre les mains de la branche aînée, car l'autre fils du comte d'Artois, le duc d'Angoulême, marié depuis plus de vingt ans, n'avait pas d'enfant. C'était la succession royale ultérieurement ouverte au profit de la branche d'Orléans, et l'on sait combien cette famille, éclaboussée par le sang de Louis XVI, dont Philippe Egalité avait voté la mort, était à ce moment peu sympathique aux partisans du droit divin. Mais, en même temps que la nouvelle de ce deuil inopiné était apprise par le pays, une autre annonce lui était faite, celle de l'espoir que la duchesse de Berry donnait encore à la France monarchique. Une grande joie se mêla, par suite, à la tristesse des royalistes, et, comme plusieurs médailles furent frappées en commémoration de la mort tragique du second fils de Charles X, sur quelques unes d'entre elles fut également mentionné l'espoir providentiel qui demeurait encore après lui. C'est par la nomenclature de ces médailles, dont nous avons composé un groupe spécial, que nous allons commencer notre catalogue.

Pour continuer à mettre un peu d'ordre dans notre classement, nous avons ensuite, ainsi qu'on le verra, groupé également ensemble, comme analogues de types, les diverses médailles ou, à côté du nouveau-né, figurent tantôt le duc de Berry, tantôt la duchesse de Berry, ou le duc et la duchesse réunis, tantôt quelques autres personnages de la famille royale.

Ces indications données pour permettre au lecteur de se familiariser plus rapidement avec notre méthode de classement, nous n'avons plus qu'à laisser enfin la parole aux médailles elles-mêmes, dont chaque légende va faire entendre comme un écho précis de ce curieux passé ou la simple naissance d'un enfant suscita un si vif intérêt, une si grande émotion et provoqua tant de vaine allégresse.



N° 1. — Buste du duc de Berry, tête nue, de profil à gauche, en costume militaire avec cordon du St Esprit. Comme légende : C. F. DUC DE BERRI NÉ LE 24 JANV. 1778, MORT ASSASSINÉ LE 14 FÉV. 1820. Au-dessous du buste la signature du graveur : CAQUÉ F.

Revers. La duchesse de Berry debout et s'appuyant contre un cippe funéraire surmonté d'une urne voilée. La duchesse, dont l'attitude exprime la douleur, tient à la main une couronne d'immortelles et l'on peut lire sur le cippe, en 4 lignes, au-dessous d'une couronne d'étoiles et au-dessus des armes de France, ces mots, bien imprudents en ce qui concerne une jeune veuve : « CAROLINE | A MARQUÉ | ICI | SA PLACE ». (1)

Comme légende générale, la phrase suivante, associant tous les fidèles du régime à son deuil : NOUS QUI SOUFFRONS DE SA DOULEUR PLEURONS AVEC LA JEUNE VEUVE.

A l'exergue, en 2 lignes, l'allusion à la grossesse qui rattache cette médaille à la série du duc de Bordeaux : « ELLE PORTE DANS SON SEIN | L'ESPOIR DE LA FRANCE ». Cette allusion est d'autre part rendue nettement significative par le développement que l'artiste a donné aux flancs de la duchesse, dont la silhouette a plus de noblesse que de sveltesse.

Diamètre : 37 mm. Bronze.

Il est à supposer que cette pièce dut être assez remarquée, car, par la suite, il y eut de nouvelles médailles qui rappelèrent sa légende principale, reprise avec diverses variantes de circonstance.

(1) Cette phrase figure également sur une autre médaille frappée lors de l'inauguration, à Rosny, de la chapelle où fut placé le cœur du duc de Berry.



N° 2.— Buste du duc de Berry de profil à gauche, assez semblable au précédent et du même graveur. Légende : CH. FERDINAND DUC DE BERRY. Au-dessous du buste : CAQUE F.

R/ Une femme en deuil, avec couronne royale sur la tête, personnifiant la France ou la Monarchie, debout près d'une stèle surmontée d'une urne voilée qu'elle entoure du bras gauche en avançant l'autre bras pour déposer une couronne. Sur la stèle, l'écusson fleurdelysé. A droite, et sur le même plan, une tige de lys dont une fleur est brisée tandis que l'autre s'élève, entourée de rayons. Légende : JE PLEURE ET J'ESPÈRE.

Sur le socle du monument le nom du graveur : CAQUE F. A l'exergue, celui du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

Diam. : 24 mm. Argent et bronze.



N° 3.— Buste du duc de Berry de profil à gauche, en costume militaire et ressemblant aux précédents. Légende : CH. FERDINAND DUC DE BERRY. Au-dessous du buste la signature du graveur : VIVIER F.

R/ Saule pleureur ombrageant une tombe que surmonte une urne voilée sur laquelle figurent, au-dessous d'une couronne, les initiales accolées du duc de Berry : CF. A gauche, une croix plantée en terre paraissant indiquer la place d'une autre tombe. Légende : IL PRIE, PARDONNE ET S'ENVOLE AUX CIEUX. A l'exergue, en deux lignes difficilement lisibles à l'œil nu : CAROLINE ET L'ESPÈRE | NOUS RESTENT.

Diam. : 9 mm. Or, vermeil et argent.



N° 4.— Variante du précédent numéro. A l'avvers, même légende, mais le mot « Berry » écrit avec un I et non un Y ; même buste, mais signé : LECLERC F. au lieu de Vivier.

Au revers, même composition, mais légendes un peu modifiées. En cercle : IL PRIE, PARDONNE ET S'ENVOLE AU CIEL. A l'exergue, en deux lignes : CAROLINE L'ESP. | NOUS RESTEN.

Même module de 9 mm. Argent.

Cette variante se trouve généralement entourée d'un cercle d'acier bruni à bélière, avec lequel on devait vraisemblablement la vendre au moment de son émission.



N° 5. — Buste du duc de Berry de profil à gauche, soutenu par des nuages et encadré par deux palmes. Au milieu des nuages, sous le buste, deux petites têtes d'anges. Dans le haut, couronne formée de neuf étoiles. Légende en courbe, dans le bas : REGRETS.

R/ Buste de la duchesse de Berry entre deux branches de lys. La duchesse, coiffée à la mode de l'époque, a les cheveux bouclés sur le front et en torsade sur l'arrière de la tête. Au-dessous du buste, et en courbe, légende correspondant à celle de l'avvers : ESPERANCE. A droite, à peine visibles, les initiales V. F. indiquant que la médaille fut gravée par Vivier. (Dans le dessin que nous reproduisons, ces initiales ont été malheureusement omises).

Diam : 12 mm. Argent.

Il existe des différences d'épaisseur parmi les flans qui reçurent la frappe de cette petite médaille ; nous en possédons un type notablement plus épais que ne le sont d'ordinaire ceux des petites médailles de ce genre.



N° 6.— Variante du numéro précédent. Mêmes bustes et mêmes légendes, mais, au revers, le nom du graveur est mentionné en toutes lettres : VIVIER, à droite et sur le bord du champ, au lieu des simples initiales V. F.

Même diamètre : 12 mm. Bronze et bronze argenté.



N° 7.— Buste de profil à droite du duc de Berry, reposant sur des nuages et encadré par deux palmes. Légende : O ! MA PATRIE MALHEUREUSE FRANCE.

R/ Buste voilé de la duchesse de Berry de profil à gauche, encadrée par deux palmes liées au bas des tiges. Légende : CAROLINE NOUS LE RENDRA.

Diam. : 12 mm. Argent.



N° 8.— Bustes affrontés du duc et de la duchesse de Berry, le duc en uniforme et la duchesse décolletée, avec collier au cou. Au-dessous, en deux lignes, l'inscription suivante : LE DUC ET LA DUCHESSE DE BERRY.

Plus bas, en courbe contre le rebord de la médaille et en tous petits caractères : MONTAGNY FECIT.

R/ Ange ou génie ailé, debout, de face, au milieu d'un champ de fleurs où se trouve un lys brisé. Ce personnage tient deux couronnes de la main gauche ; et, de la main droite, en abaisse une troisième au-dessus du lys brisé, dont la tige porte un jeune bouton permettant d'espérer une floraison nouvelle. Légende : IL NAITRA, C'EST L'ESPÉRANCE. 1820. A l'exergue, les mots suivants paraissant qualifier le

génie : AMOUR DE LA VERTU. Au-dessous, en caractères microscopiques, et en courbe contre le rebord de la médaille : DE PUYMAURIN D. M. F. (de Puymaurin direxit, Montagny fecit).

Diam : 21 mm. Or, argent et bronze.

M. de Fayolle signale une variante qui ne porterait pas, à l'avvers, les mots « Duc et duch. de Berry ».

Cette petite médaille prophétique fut frappée au cours du mois qui précéda celui où naquit le prince et le *Moniteur Universel* du 14 août 1820 publia à son sujet l'information suivante :

« Une petite médaille que l'on peut regarder comme l'expression des vœux de la France vient d'être frappée à la Monnaie. Cette médaille offre les portraits parfaitement ressemblants de LL. AA. RR. Mgr le duc et M^{me} la duchesse de Berry. Sur le revers est l'Amour de la Vertu couronnant une plante de lys rompue, de laquelle sort un rejeton. Autour, cette légende « Il naîtra, c'est l'espérance de 1820 », On ne peut qu'applaudir à cette heureuse idée. Cette médaille se trouve chez M. Mingue, quai de l'Ecole N° 24, et chez M. Alph. Giroux, rue du Coq Saint Honoré N° 7. Les médailles en or se vendent 40 fr., celles en argent, 3 fr., et celles en bronze 1 fr.50 ».



N° 9. — Buste voilé de la duchesse de Berry de profil à gauche. Légende : CAR. FERDINANDE DUCHESSE DE BERRY. Au bas, entre le commencement et la fin de la légende, la signature du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

R/ Inscription en onze lignes sur champ uni : TOUTES LES | VILLES DE FR. | FONT CELEBRER | DES MESSES | POUR DEMANDER | A DIEU L'HEUREUSE | DÉLIVRANCE | DE S. A. R. MADAME | LA DUCHESSE | DE BERRY.

Diam : 19 mm. Argent et bronze.



N° 10. — Buste voilé de la duchesse de Berry de profit à gauche. Lég. C. F. DUCH. DE BERRY NÉE 5 NOV. 1798 MARIÉE 17 JUIN 1816 VEUVE 14 FÉV. 1820.

R/ Composition artistique semblable à celle du N° 1 (la duchesse debout accouchée sur un cippe que surmonte une urne funéraire), mais avec des inscriptions modifiées. Légende circulaire : NOUS QUI SOUFFRONS DE SA DOULEUR PRIONS DIEU POUR LA JEUNE VEUVE. Sur la stèle au-dessus de l'écusson de France, en 3 lignes : 13 | FÉVRIER | 1820.

A l'Exergue, en cinq lignes : ON FAIT DES PRIÈRES DANS TOUTES LES EGLISES | DE FR. POUR DEMANDER AU CIEL | L'HEUREUSE DÉLIVRANCE | DE S. A. R. M^{me} LA DUCH. | DE BERRY.

Diam : 41 mm. Argent et bronze.

Comme on le voit, cette médaille, par la composition et la légende circulaire de son revers, se rattache à celle décrite au N° 1 du catalogue, mais elle se rattache également à la précédente par la légende de l'exergue qui est à peu près la même. Nous avons cru préférable de classer cette médaille ici qu'à côté du N° 1, étant donné la présence, sur l'avvers, du buste de la duchesse de Berry au lieu de celui du duc.

Cette médaille fut signalée et décrite de façon assez précise dans le *Moniteur Universel* du 10 Septembre 1820 (page 124) qui s'exprime ainsi à son sujet :

« On vient de faire frapper une médaille de douze lignes de diamètre pour transmettre à la postérité les vœux que tous les Français s'empressent d'adresser à l'Éternel pour l'heureuse délivrance de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry. Les amis de la légitimité verront avec plaisir cette médaille qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la belle exécution. Cette médaille représente d'un côté le buste de S. A. R. Caroline-Ferdinande, duchesse de Berry, née le 5 Novembre 1798, mariée le 17 Juin 1816, veuve le 14 Février 1820. Le Revers : S. A. R., en pied, pleurant; sur un tombeau : l'inscription « Nous qui souffrons de sa douleur, prions Dieu pour la jeune veuve. Exergue : « On fait des prières dans toutes les églises de France pour demander au ciel l'heureuse délivrance de S. A. R. M^{me} la Duchesse de Berry. »

« On trouve cette médaille à la Monnaie Royale des Médailles, rue Guénégaud N° 8,
« et chez M. Lévêque. Palais Royal N° 121, galerie des Valois. Le prix est de 15 francs
« en argent et de 5 francs en bronze ».

X ...

N° 11. — Nous classons ici une variante intéressante du précédent numéro, mais sur laquelle nous n'avons eu d'autres indications que celles contenues dans le *Moniteur Universel* du 17 Septembre 1820 (page 275) qui signala son émission en ces termes :

« On vient de frapper une médaille de 18 lignes, représentant d'un côté S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, et, de l'autre, la France, implorant le ciel pour l'heureuse délivrance de S. A. R. avec cette légende : *Nous qui souffrons de sa douleur, prions Dieu pour la jeune veuve.* Cette médaille est destinée à consacrer la piété des dames qui élèvent leurs vœux à Dieu pour obtenir de sa bonté un successeur au trône de Saint-Louis. Elle se vend 5 fr. Il y en a aussi une petite de huit lignes, à 1 fr. au dépôt général de l'éditeur, M. Levêque, graveur, Palais Royal, N° 121, galerie de Valois, et à la monnaie royale. »



N° 12. — La France personnifiée par une femme debout, de profil à gauche, casquée et drapée à l'antique, les vêtements semés de fleurs de lys, élevant un garçonnet nu (le jeune duc de Bordeaux), au-dessus d'une vasque, dont le socle est orné d'une croix rayonnante.

Derrière la France, un trône sur lequel est posé l'écusson aux trois fleurs de lys, surmonté de la couronne royale. Lég. : TU CAROLUS MATRI NOBIS HENRICUS. Exergue sans inscription. Sous le rebord de la plinthe, à gauche, le nom du graveur : HENRIONNET F.

La disposition de la signature placée sous le rebord formé par la plinthe, visible seulement en regardant la médaille de biais, n'a pas permis de la faire figurer sur le dessin, qui reproduit simplement la pièce vue de face.

R/ Inscription en huit lignes sur champ uni : SOBOLES REGIA | LUCEM AUSPICANTES | DESIDERAVÈRE ALIQUID | OCULI TUI : | SUSPICE CÆLUM : | HIC TIBI PARENS, | HIC MATRI, ET PATRIÆ | INVIGILAT. Au-dessous, près du rebord de la médaille et en tous petits caractères le nom de l'éditeur : EDIDIT REGNIER.

Diam. : 50 mm. Or (un exemplaire au moins) et bronze.

Au premier abord, cette médaille paraît plutôt se rapporter au baptême et a été classée ainsi dans plusieurs catalogues de vente. Elle appartient pourtant de façon indiscutable à la série des médailles prophétiques ainsi que l'indique la note suivante publiée par le Moniteur universel du 11 Octobre 1820.

« Quinze jours avant la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, M. Henrionnet graveur, avait offert à Mme la duchesse de Berry l'expression des vœux et des espérances de tous les bons Français, dans une grande et belle médaille en or, où l'on voit la France qui présente aux autels un royal enfant, avec cette simple et touchante légende : Tu Carolus Matri, Nobis Henricus.

« Cette médaille, alors prophétique, est devenue historique, et l'artiste a reçu la plus flatteuse récompense de son talent et de ses sentiments dans la lettre suivante qui lui a été adressée de la part de S. A. R. par Mme la duchesse de Reggio.

« C'est avec un véritable plaisir, Monsieur, que je vous annonce que Mme la duchesse de Berry garde, pour elle, la médaille en or que vous lui avez offerte avant la naissance de Mgr le duc de Bordeaux, et que, de plus, S. A. R. pour vous donner un témoignage de satisfaction souscrit pour soixante médailles en bronze.

« Outre le prix de cette souscription, S. A. R. m'a chargée de vous envoyer mille francs. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'assurance de ma parfaite considération.

« La Marécha'e Oudinot, Duchesse de Reggio. »

« Cette médaille, dans laquelle le mérite de l'exécution ajoute encore au bonheur de la pensée, se trouve chez l'auteur, rue de Richelieu, N° 48 ; chez Duclos, même rue, N° 42, et au Drapeau blanc, rue des Petits Augustins, N° 5. »

Comme on le voit par cette note, la médaille fut bien réellement frappée avant la naissance. On peut remarquer du reste que la date de la naissance ne figure pas dans sa composition, car il eût été aventureux de la fixer par avance.

Par la suite, une nouvelle frappe de ce document eut lieu et mentionna alors, à l'exergue, vide dans la frappe initiale, le nom du prince et la date du 29 septembre 1820. Quoique cette deuxième édition appartienne à la série des médailles postérieures à la naissance nous allons la faire figurer ici pour ne pas la séparer de la première et faciliter la comparaison.



N° 13. — Semblable au N° précédent mais avec une inscription en trois lignes à l'exergue : H. C. F. M. DIEUDONNÉ D'ART. DUC DE | BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT | 1820.

R/ Même inscription qu'au N° précédent mais en caractères un peu plus grands et disposés de façon légèrement différente. Suppression du nom de l'éditeur au-dessous du texte.

Même Diam : 50 mm. Bronze.

N° 14. — Variante de la précédente. Même avers, mais revers semblable à celui du N° 12 comme disposition et hauteur des caractères, ainsi que par la mention : EDIDIT REGNIER.

Même Diam : 50 mm. Bronze.

Le graveur Henrionnet qui signa ces médailles reçut par la suite le titre honorifique de graveur particulier du duc de Bordeaux.

Dans l'ensemble des médailles qui furent émises dès que la naissance fut connue, comme il nous est difficile d'établir un ordre chronologique rigoureux — plusieurs ayant été frappées simultanément — nous allons d'abord classer celles qui associèrent le souvenir du père défunt, le duc de Berry, à la glorification de l'heureuse naissance, ensuite celles qui représentent la duchesse de Berry en même temps que son fils, puis celles où se trouvent les bustes du duc et de la duchesse de Berry et, enfin, celles où l'enfant est l'unique sujet de la composition.



N° 15.— Tête nue de profil à gauche du duc de Berry, au-dessous un nom de graveur, mais illisible. Légende entièrement circulaire : CH. F. DUC DE BERRY NÉ LE 24 JANVIER 1778 MORT ASSASSINÉ LE 14 FÉVRIER 1820.

R/ Buste du jeune duc de Bordeaux de profil à gauche dans une couronne formée d'une branche d'olivier et d'une branche de lys. Au-dessus, une couronne de 12 étoiles. Légende : H. CH. FERDINAND MARIE DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX. Sous le buste : NÉ 1820.

Diam. : 38 mm. Etain.

L'exécution de cette médaille est assez grossière. Elle dût être frappée assez hâtivement, aussitôt que la naissance fut connue.



N° 16.— Buste du duc de Berry de profil à droite en costume militaire. Lég. : C. F. DUC DE BERRY NÉ LE 24 JANV. 1778 MORT ASSAS. LE 14 FEV. 1820. Sous le buste et un peu à droite le nom du graveur : GAYRARD.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Lég. : DUC DE BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT. 1820.

Diam. : 19 mm. Bronze.



N° 17. — Même avers qu'au précédent numéro.

R/ Petite scène rappelant le fameux tableau de Raphaël « La Vierge à la chaise ». La duchesse de Berry assise de profil, à droite, tenant son fils sur les genoux, un peu penchée sur lui, et la petite princesse Marie-Thérèse, sa fille aînée, la future duchesse de Parme, occupant, debout contre elle, le fond du tableau. Lég. : QU'ILS PENSSENT COMME LUI MAIS QU'ILS SOIENT PLUS HEUREUX. Au-dessous, entre le commencement et la fin de la légende, et en sens contraire, la date : 29 SEPT. 1820.

Diam. : 19 mm. Bronze.



N° 18. — Tête nue du duc de Berry de profil à gauche. Lég. : CH. F. DUC DE BERRY NÉ LE 24 JANVIER 1778 MORT ASSASSINÉ LE 14 FÉVRIER 1820.

R/ Buste du duc de Bordeaux de profil à gauche. Au-dessous, en deux lignes : DUC DE BORDEAUX | 1820.

Légende circulaire : CHARLES FERDINAND NOUS EST RENDU.

Diam. : 28 mm. Bronze.

Cette médaille ne porte aucune indication d'origine, mais un état des médailles frappées du 29 septembre au 14 octobre 1820, état reproduit par le *Moniteur universel* du 25 octobre, indique qu'elle a été gravée par Barre pour l'éditeur Durand. (Voir cet état aux pièces justificatives).



N° 19.— Imitation de la médaille précédente, mais tout à fait différente comme exécution.

Avers : Buste en uniforme du duc de Berry de profil à gauche. Lég. : CH. FERDINAND DUC DE BERRY.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Lég. : C. FERDINAND NOUS EST RENDU. A l'exergue, en deux lignes : DUC DE BORD | 1820.

Diam. : 11 mm. Argent.

Cette variété est beaucoup plus rare que la précédente médaille de bronze, qui est assez commune. Le revers a été réédité, quelques mois plus tard, pour établir une petite médaille commémorant les fêtes données à Dijon à l'occasion du baptême.



N° 20.— Buste du duc de Berry, de profil, à gauche, en uniforme. Pas de légende.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux, de profil, à gauche. Légendes, dans le haut de la médaille : RESURREXIT ; dans le bas : DIE 29 SEPT. 1820 ; au-dessous du buste : CAQUE F.

Diam. : 12 mm. Bronze.

Quoique nous n'ayions vu cette pièce qu'en bronze, on peut supposer, étant donné ses petites dimensions, qu'il existe également des exemplaires en argent, comme dans toutes les séries de ce module.



N° 21.— Buste du duc de Berry, de profil, à gauche, en uniforme. Lég. : CH. FERDINAND DUC DE BERRY. Au-dessous du buste : CAQUE F.

R/ Une femme debout, drapée à l'antique, les vêtements ornés de fleurs de lys soulevant de la main gauche le rideau d'un berceau où repose l'enfant royal qu'elle montre de la main droite. Lég : VOICI L'ANGE DE PAIX.

A l'exergue : 29 7^{BRE} 1820.

Diam. : 24 mm. Bronze.

Il convient, dans cette médaille, de retenir la forme particulière du berceau qui a toute une histoire. Ce berceau est en forme d'arche, surmonté d'une colombe tenant au bec la branche d'olivier symbolique. Il porte en outre, sur le côté, l'écusson de France. C'est la reproduction du berceau qui fut apporté à la duchesse de Berry par une délégation des dames de la Halle de Bordeaux, où il avait été acheté par souscription.

L'arrivée et la réception de cette députation à Paris firent l'objet de nombreux commentaires publics, que nous reproduirons en détail lorsque nous parlerons de la médaille qui fut spécialement frappée par ordre et aux frais de la duchesse de Berry pour commémorer cette visite et le don qu'elle accompagnait. Voici toutefois, dès à présent, la reproduction d'une note du *Moniteur Universel* du 18 Août, où figure la première mention de ce berceau :

« On nous écrit de Bordeaux le 8 Août :

« Une députation des dames de la halle de Bordeaux partira dans quelques jours pour la capitale. Elle va offrir à M^{me} la duchesse de Berry un berceau d'acajou, « représentant une arche avec une colombe tenant à son bec une branche d'olivier, « ce qui signifie : « Le déluge est fini, les Bourbons règnent. »

« Les quatre dames, qui composent cette députation, se présenteront aux Tuileries avec leurs grandes coiffes, leurs jupons courts et leurs tabliers à fleurs de lys. »

Voici également le texte d'une lettre écrite au cours de cette ambassade populaire par une des ambassadrices à son mari, resté à Bordeaux. Ce message est peut-être un peu long, car la dame était loquace, mais il n'en est pas moins intéressant par le pittoresque de la narration et par sa valeur documentaire relativement à l'état d'esprit des milieux royalistes de l'époque. Cette lettre eut une grande publicité lors de sa rédaction ; après avoir été publiée par un journal du Sud-Ouest, *la Ruche d'Aquitaine*, elle fut reproduite par le *Journal des Débats* (N^o du 30 Septembre 1820) où nous avons pris la copie intégrale suivante :

« Paris. le 19 Septembre.

« Mon cher mari,

« Il doit bien te tarder d'apprendre des nouvelles de notre voyage ; il me tarde bien aussi, je l'assure, de t'en donner ; mais depuis que nous sommes à Paris, nous avons eu tant de choses à faire et tant de personnes à voir, que nous n'avons pu donner plus tôt de nos nouvelles ; d'ailleurs, je voulois attendre que notre commission fût tout à fait remplie, pour te raconter tout ce que nous avons fait et tout ce que nous avons vu.

« Nous arrivâmes jeudi dernier, 14 de ce mois, à dix heures du matin ; en descendant de la diligence, nous fûmes averties par quelqu'un qui venoit de la part de M. Desèze, le frère de ceux de Bordeaux, et qui a été l'avocat de notre pauvre Louis XVI, qu'on avoit arrêté un appartement pour nous, d'avance, et que M. Desèze viendrait dans la journée pour nous voir.

« On nous dit, en arrivant, que M. Desèze s'étoit chargé de tout ; qu'il avoit parlé aux gentilshommes de M^{me} la duchesse de Berry, et que nous serions présentées le lendemain ou le surlendemain. M. Desèze est venu en effet le même jour nous faire part de toutes ces dispositions ; il demanda à voir le berceau que nous portions au duc de Bordeaux (car Dieu nous fera la grâce que ce soit un prince), et qui sera, j'espère, l'arche de notre salut, M. Desèze nous a fait beaucoup de compliments sur la bonne idée que nous avons eue, de donner ainsi à la famille des Bourbons une preuve éclatante de notre amour et de notre respect : mais nous n'avons pas voulu déballer le berceau. Nous avons désiré que ce fût M. de Chateaubriand qui le vit le premier. C'est une préférence que nous lui devons à cause de l'empressement qu'il avoit mis à accepter notre choix.

« Le lendemain, nous avons été chez M. de Chateaubriand pour lui remettre une lettre que M. G..... m'avoit donnée pour lui, et, en même temps, pour lui marquer combien nous avons été contrariées de ce que ce n'étoit pas lui qui fit notre discours de présentation. Nous avons été reçues par ce digne royaliste avec une affabilité sans égale. M^{me} de Chateaubriand, qui est aussi bien respectable et bien bonne, nous a fait mille politesses. Ah ! que je voudrois bien que tous nos amis et amies de Bordeaux vissent l'accueil que nous avons reçu : ils auroient bien de quoi répondre à ces noirs, qui viennent nous dire que les grands sont fiers avec le peuple. Il est impossible d'être plus sans façon et plus amical que les honnêtes gens avec qui nous avons eu affaire ici.

« Nous avons déjeuné le lendemain chez M. de Chateaubriand ; il y avoit M. de Castelbajac et M. Clausel de Coussergues, qui sont du côté droit ; c'est tout dire. Nous avons fait porter le berceau chez lui, c'est là qu'il a été déballé ; ce qui nous a attiré toutes sortes de félicitations.

« Samedi nous avons été présentées à M^{me} la duchesse de Berry, qui étoit prévenue de notre visite. Cette chère pauvre veuve nous a reçues avec cette bonté qui est naturelle à tous les Bourbons. Je t'assure, mon cher mari, que cette bonne princesse est charmante malgré tous les chagrins qu'elle a eus ; elle a agréé notre présent avec toute la grâce et la bonté possibles. M. Desèze a voulu commencer un discours, mais notre cœur étoit si rempli d'émotion, que nous n'avons pu le laisser parler, et que nous nous sommes mises à exprimer toutes à la fois les sentimens que nous avons dans l'âme ; la princesse étoit elle-même fort attendrie de nos marques d'affection, nous baisions sa robe, son voile, nous pressions sa main, et loin d'être offensée de notre familiarité, elle n'a vu que l'expression du cœur, elle nous a dit les choses les plus aimables sur notre berceau, sur la perfection avec laquelle il étoit fait. Je lui ai dit qu'il étoit simple comme notre cœur, que nous aurions désiré qu'il fût de diamans pour être plus digne de lui être présenté ; mais qu'il ne pourroit être donné de meilleur cœur. La princesse a été fort sensible à notre compliment. Quand nous avons fait connaître le désir de voir la petite duchesse, la princesse dit à une dame d'honneur d'aller chercher MADEMOISELLE pour nous la faire voir : on l'a apportée, et la mère a permis que nous lui baisions la main. Je lui ai dit : *Madame, elle a la main bien chaude. C'est qu'elle est un peu indisposée*, a dit la princesse avec un air charmant, *mais ce ne sera rien*. La princesse nous a fait ensuite bien des questions sur notre famille, sur les habitans de Bordeaux ; elle nous a dit que sans les connoître, elle les aimoit autant que sa sœur, la duchesse d'Angoulême, et que le Roi lui avoit fait grand plaisir en lui permettant de nommer son fils *duc de Bordeaux*. Il auroit fallu voir son air bon et touché en nous disant cela ; elle paroît être bien sûre de faire un *Prince*. Dieu ne peut pas refuser ça, en effet, aux vœux de toute la France, et aux vertus de cette bonne et chère famille.

« Il ne faut pas que j'oublie de te dire que notre bonne duchesse d'Angoulême étoit présente, et qu'elle jouissoit de notre contentement et de celui de sa pauvre sœur. « *Pourquoi n'ai-je pas un enfant ? je disputerois votre berceau à ma sœur !* » Nous lui avons dit que nous saurions bien les mettre d'accord, ce qui les a bien fait rire. Que la volonté de Dieu soit faite, disois-je en moi-même, je ne sais pas si la duchesse

d'Angoulême pensoit la même chose, mais elle en avoit l'air, et bientôt après, elle nous a dit : « Au moins, je n'ai pas oublié que vous m'appeliez votre duchesse, et je veux toujours l'être, être toujours *la vôtre* ». Juge, mon cher homme, combien nous étions glorieuses de nous entendre dire des choses si touchantes et si amicales, et si ces témoignages de bonté doivent augmenter l'attachement que j'ai pour cette famille de saints. Il y a bien des choses que je te dirai encore quand nous nous reverrons, ce qui sera bientôt, car il faudroit une rame de papier pour te conter tout cela.

« Le lendemain dimanche, nous avons été présentées au duc d'Angoulême et au comte d'Artois. Je ne pourrais pas te dire combien notre prince a montré de joie en revoyant des Bordelaises ; il nous a fait mille et mille complimens, nous lui prenions les mains, nous les baisions, comme au *douze Mars*. M^{me} Rivaille lui a rappelé ce jour-là, et le prince a dit alors, en levant les mains au ciel : *Oh ! c'est le plus beau jour de ma vie*. Le comte d'Artois ne se lassoit pas de nous regarder et de nous donner aussi des marques de bonté ; il nous serroit les mains, en nous recommandant de dire aux Bordelais que jamais il n'oublieroit l'accueil que nous avons fait à son fils, et qu'il saisiroit la première occasion de venir visiter cette ville où il y a tant de bons Français. Ah ! mon cher ami ! quelle superbe figure a ce prince, malgré les malheurs qu'il a éprouvés ! Quoique ses cheveux soient presque blancs, il a encore l'air jeune ; il est droit et leste, et s'il arrivoit, par quelque fatalité, que la duchesse de Berry manquât son coup, le comte d'Artois feroit bien de se remarier ; mais j'espère que nous aurons notre petit duc, et que les malheurs de la France seront finis.

« Nous avons été ce jour-là à la messe à la chapelle des Tuileries. Des places avoient été réservées pour nous. Jamais je n'ai prié Dieu de si bon cœur, qu'en voyant la dévotion de MADAME et de son mari, et du comte d'Artois. C'est une famille de saints, mon cher homme. Si tous les noirs pouvoient les voir dans cet état, ils auroient des remords dans l'âme, si toutefois ils ont une âme. M^{me} la duchesse d'Angoulême nous cherchoit des yeux, et nous avons vu qu'elle donnoit des ordres pour nous faire bien placer.

« Ce jour-là nous avons dîné chez M. de Chateaubriand, qui nous a renouvelé ses marques d'attachement. Il y avoit chez M. de Chateaubriand, les mêmes personnes du déjeuner de la veille.

« Le lendemain lundi, M. Desèze est venu nous prendre pour aller chez le Roi. Nous avons été introduites avec la plus grande cérémonie, mais quand la porte de l'appartement a été ouverte, et que nous avons vu ce bon Roi, ce bon père, je me suis précipitée vers lui les bras levés, en lui disant : *Ah ! cher homme ! Sire, excusez*. Et avec toute la bonté possible, il nous a tendu la main et nous a dit de nous rassurer. Alors, j'ai repris courage, et je lui ai dit : « Sire, n'étant pas en état de vous exprimer ce que nous sentons, nous avons choisi M. de Chateaubriand pour faire notre discours et nous présenter à V. M. ; ensuite, c'est M. Desèze qui en a été chargé, excusez notre liberté. Le Roi m'a dit que c'étoit bien, très bien ; que M. de Chateaubriand n'auroit pas mieux dit que nous. Il nous a fait beaucoup de questions ; et comme on lui avoit dit que M^{me} Rivaille se souvenoit de l'avoir vu à Bordeaux, il lui a demandé l'âge qu'elle avoit. Alors M^{me} Rivaille lui a défilé son chapelet, et lui a rappelé et son costume et son chapeau, et ses boucles à la *Chartres*, et a fini en disant : Vous étiez alors beau cavalier, mais je vous trouve encore charmant. Le Roi s'est mis à rire, et a donné beaucoup de marques de satisfaction. M^{me} Rivaille, qui craignoit de fatiguer le Roi, m'a dit : *Ben nous-en, Anniche !* Le Roi n'a pas voulu, et alors M^{me} Rivaille lui a dit : Excusez-moi, nous vous gênons, Sire. Et comme elle disoit quelques mots en gascon, elle s'est arrêtée, et elle a demandé au Roi : *Entendetz lou gascon ?* — Oui, a dit le Roi : *L'entendi et lou parli*. Alors M^{me} Rivaille a recommencé, et a prié le Roi de croire à l'amour des Bordelais ; ensuite elle a ajouté : Tenez, Sire ? nous sommes toujours sur le *qui vive !* Mais si vous voulez que les Bordelais soient tranquilles, entourez-vous de braves gens, vous n'en manquerez pas, et qui vous serviront bien. *Oui, Sire, j'ai dit aussi, faites justice des traîtres, de ceux qui conspirent !* M^{me} Rivaille

a ajouté : *Oui, Sire, venez à Bordeaux avec tous les princes et les princesses, nous vous garderons bien.* — Je ne puis pas, a répondu le Roi. — *Hé bien ! envoyez-nous notre princesse, notre petit prince, quand il sera un peu fort !* Le Roi s'est mis à rire. *J'espère,* a-t-il dit, *que ce sera un prince, et que vous verrez votre duc de Bordeaux.* Nous avons baisé la main du Roi avant de sortir.

« Tu sauras, mon cher, que demain nous allons à Versailles. On voudrait nous retenir ici jusqu'aux couches ; mais comme on n'est pas sûr que ce soit bientôt, nous partirons samedi.

« Adieu, je te prie de dire bien des choses à tous nos parens et amis ; je me porte bien, ainsi que mes deux compagnes de voyage.

« En attendant que je t'embrasse de plus près, crois-moi ta bonne femme.

« Anniche DURANTON.

« J'embrasse aussi ma fille et toute la famille. »



N° 22. — Buste du duc de Berry en costume militaire, de profil à droite. Légende : NOUS VERRONS EN TON FILS RENAITRE TES VERTUS. Sous le buste, la signature : CAQUE. (oubliée sur le dessin).

R/ Le duc de Bordeaux nu, étendu sur un berceau ; derrière, à gauche de la médaille, le buste de Henri IV sur une colonne dont le fût est orné d'une H couronnée. Dans le haut, et à droite de la composition, des nuages du sein, desquels s'échappent des rayons qui viennent effleurer le jeune prince. Légende : COMME HENRI IV TU SERAS JUSTE ET BON. A l'exergue, inscription en deux lignes : XXIX SEPT | MDCCCXX.

Diam. : 12 mm. Argent, à bélière.

Ainsi qu'on le verra par la suite, le nom de Henri IV, très populaire en France, a été plusieurs fois associé à celui du nouvel Henri, soit sur les documents numismatiques dont nous nous occupons, soit sur les gravures de propagande. Nous avons eu un moment l'intention d'établir un chapitre particulier pour les médailles où le souvenir du Béarnais était ainsi évoqué pour populariser son arrière-petit-fils ; mais, comme ces allusions se retrouvent à des époques assez éloignées l'une de l'autre, nous avons craint d'embrouiller un peu l'ordre chronologique que nous avons essayé de mettre dans ce travail. Nous nous contentons, en signalant la première médaille de ce genre, d'indiquer ce détail.



N° 23. — Buste du duc de Berry en uniforme, de profil à gauche. Légende : C. F. DUC DE BERRY NÉ LE 24 JANV. 1778. MORT LE 14 FÉV. 1820. Sur la tranche du buste, très visible, la signature du graveur : MONTAGNY. F.

R/ Buste du jeune duc de Bordeaux, de profil à droite et portant le cordon du Saint-Esprit. Deux branches de lys, nouées dans le bas par un ruban, entourent le buste d'une sorte de couronne. Pas de légende. Sur la tranche du buste, comme à l'avant, la signature du graveur : MONTAGNY. F.

Diam. : 52 mm. Bronze, bronze doré, étain, étain doré.

Il existe une variante que nous signalerons dans les médailles où figure la duchesse de Berry, variante où le buste du duc de Berry est remplacé à l'avant par celui de cette princesse. (N° 40).



N° 24. — Même buste du duc de Berry et même inscription qu'au précédent numéro.

R/ Une femme debout, représentant la France ou la Monarchie, vêtue à l'antique avec draperie fleurdelysée, apporte le jeune duc de Bordeaux à un personnage assis

dans un fauteuil et tendant les bras pour le recevoir. Ce personnage est Esculape, dieu de la médecine, à qui l'enfant est confié pour qu'il le protège contre toutes maladies. Minerve, armée, figure aussi dans le fond du tableau, debout à la gauche d'Esculape et regardant l'enfant que l'on place également sous son égide protectrice. Lég. : H. CH. F. M. DIEU-DONNÉ D'ARTOIS DUC DE BORDEAUX, NÉ LE 29 7^{BRE} 1820. Au-dessous, en sens contraire et en deux lignes courbes, complétant le cercle formé par la légende : LE PRINCE EST NÉ. | NOS VŒUX SONT EXAUCÉS.

Sur la plinthe, dont les extrémités sont coupées par la légende circulaire, le nom du graveur : MONTAGNY F.

Diam : 52 mm. Bronze et étain.

Avec de légères variantes dans la disposition des inscriptions et quelques petites modifications de détail dans le dessin, ce revers se trouve sur d'autres médailles ayant à l'avvers soit le buste de la duchesse de Berry, soit ceux du duc et de la duchesse, soit celui du duc de Bordeaux.



N° 25.— Médaillon uniface représentant, sans légendes, ni signature, la composition du revers de la médaille précédente, mais avec une légère variante dans le costume de la France, dont les draperies sont unies, sans fleurs de lys. (Communiqué par M. Bourgey.)

Diam : 132 mm. Cuivre.

Ce médaillon est vraisemblablement une épreuve préparatoire du travail de Montagny.



N° 26. — Buste du duc de Berry en uniforme, de profil à gauche. Légende : C. F. DUC DE BERRI, NÉ LE 24 JANV. 1778. MORT ASSASSINÉ LE 14 FEV. 1820. Sous le buste la signature : CAQUÉ F.

R/ La duchesse de Berry debout, en costume de veuve, de profil, à gauche, présente son fils nu en l'élevant au bout des bras. Légende : FRANÇAIS C'EST LE SANG DE VOS ROIS LE FILS DE S' LOUIS DE HENRI IV DE LOUIS LE GRAND. A l'exergue, en trois lignes : H. C. F. M. DIEUDONNÉ D'ART. DUC DE BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT. 1820.

Diam : 50 mm. : Bronze.

Comme les précédentes, cette médaille existe également, et en plus grand nombre, avec l'effigie de la duchesse de Berry à l'avvers.

X...

N° 27. — Le *Moniteur Universel* du 25 octobre 1820 décrit de la façon suivante une autre médaille où figure le buste du duc de Berry :

« La tête de S.A.R. le duc de Berry : A LA RELIGION. A LA PATRIE. »

R/ « La France tenant un enfant dans ses bras en écrasant un monstre ; une croix est placée à la partie supérieure de la médaille pour rappeler le miracle de la conversion de Constantin le Grand : HOC SIGNO VINCES. DIEUDONNE. 21 SEPTEMBRE 1820. GAYÉ (sic) EDIT. MONTAGNY GRAVEUR.

« Médaille de 12 lignes ».

Nous n'avons jamais eu occasion de voir cette pièce qui est une variante intéressante des nombreuses frappes d'une médaille dont nous aurons à parler assez longuement un peu plus loin, au N° 42 et suivants.



D'autre part, quoique le buste ni même le nom du duc de Berry n'y figurent, il convient de classer encore à celles qui se rattachent à son souvenir les deux médailles.

suivantes. Leurs légendes indiquent assez clairement que c'est ce souvenir qui en inspira la composition.



N° 28. — Tête ailée du jeune duc de Bordeaux apparaissant au milieu de nuages ; sur la gauche, des rayons viennent caresser son front. Légende : IL RENAIT POUR CONSOLER SA PATRIE. A l'exergue, en trois lignes : H. C. F. M. DIEUDONNÉ DUC | DE BORDEAUX NÉ LE | 29 SEPT. 1820.

R/ Une tige de lys entre deux lauriers. Une fleur que l'on voit sur le sol, à gauche, vient de tomber de cette tige qui, toutefois, dresse encore un bouton sur le point d'éclorre ; au-dessus, une petite couronne formée par 8 étoiles. Légende : DE CETTE TIGE ANTIQUE S'IL TOMBE UNE FLEUR UNE AUTRE RENAIT. A l'exergue, en deux lignes : BLENNE COMPT ET ÉDIDT | BARRE F.

Diam. : 41 mm. Bronze.



N° 29. — Variante de la pièce précédente avec des dimensions réduites. Avers semblable comme composition, mais avec inscription de l'exergue un peu abrégée : H. C. F. M. DIEUDONNE DUC | DE BORD. NE LE | 29 SEPT. 1820. (En reprenant le dessin du N° précédent pour la reproduction de celui-ci cette abréviation a été malheureusement oubliée).

R/ Même légende et même composition, mais avec adjonction de deux lauriers de plus dans le fond du dessin. A l'exergue, les noms du graveur et de l'éditeur sont placés de façon différente, sur une seule ligne un peu incurvée : BARRE F. BLENNE E.

Diam. : 17 mm. Argent, bronze.

Le *Moniteur Universel* du 7 novembre 1820 en écrivant les quelques lignes suivantes : « M. Bienne (*sic*) a eu l'honneur de présenter au roi diverses médailles « frappées à l'occasion de la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux » doit certainement faire allusion à ces deux médailles, car ce sont les seules sur lesquelles nous avons remarqué le nom de cet éditeur.

*
**

On peut aussi classer parmi les médailles de cette série la composition suivante du graveur Morel :



N° 30.— La duchesse de Berry, de profil à droite, présentant le duc de Bordeaux nu, couché sur un coussin, à la France figurée par une femme drapée à l'antique, couronnée, portant en arrière un manteau semé de fleurs de lys héraldiques, et, au bras, un écusson aux trois fleurs de même. Derrière la France, un trophée composé d'une armure avec épauettes, d'un faisceau et d'un drapeau ; à gauche, c'est-à-dire derrière la duchesse de Berry, une autre femme drapée à l'antique, la main droite appuyée sur une corne d'abondance ; près d'elle, un lys ; au-dessus et au milieu de la composition, buste du duc de Berry dans un cercle formé de 12 étoiles entourées de nuages. A l'exergue, inscription en trois lignes : SECHONS NOS LARMES | BERRY NOUS EST RENDU | 29 7BRE 1820. Sur la plinthe, et à gauche, signature du graveur : MOREL F.

Sans revers.

Diam. : 72 mm. Cliché en cuivre doré, exécuté au repoussé.

*
**

La duchesse de Berry fut également associée bien des fois, et même plus souvent encore que le duc de Berry, aux manifestations d'enthousiasme et aux marques de sympathie que provoqua la naissance du jeune prince. Nous l'avons déjà vu figurer sur la plupart des médailles prophétiques qui précédèrent la naissance ; nous allons la retrouver sur celles qui furent frappées sitôt l'événement survenu.

Celles que l'on doit considérer comme les premières mises en circulation, étant donné la rapidité d'exécution qu'indique leur facture, sont vraisemblablement les deux exemplaires dont la description est donnée ci-après et une troisième médaille qui figure dans la série où le duc de Bordeaux est représenté seul.



N° 31. — Scène de la naissance. La duchesse de Berry couchée dans un vaste lit de parade qui occupe le fond de la composition. Au premier plan, une femme tenant dans ses bras et présentant le nouveau-né à un personnage venant par la droite. Comme légende, la date de l'événement représenté : NÉ LE 29 SEPTEMBRE 1820.

R/ Simple inscription nominative en cinq lignes : HENRI | CHARLES FERDINAND | MARIE DIEUDONNÉ | DUC | DE BORDEAUX.

Diam. : 41 mm. Etain.

On peut discuter sur la qualité des personnages représentés sur cette médaille. Monsieur de Fayolle croit voir la duchesse d'Angoulême dans la femme qui tient l'enfant et le roi Louis XVIII dans le personnage à qui il est présenté.

Nous supposons, au contraire, qu'il s'agissait plutôt d'une des femmes attachées à la duchesse de Berry lors de la naissance, M^{me} de Vathaire, la duchesse de Reggio, ou simplement M^{me} Bourgeois. Quant au personnage à qui l'enfant est présenté, nous avons vu en lui le maréchal Suchet, qui avait été désigné à l'avance par le roi pour contrôler la naissance de son petit neveu.

Voici du reste la propre déclaration du maréchal Suchet, consignée sur les registres de l'état civil, dans le procès-verbal relatif à la naissance du duc de Bordeaux.

« J'étais logé, par ordre du roi, au pavillon de Flore ; au premier avertissement qui me fut donné des douleurs que ressentait S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, je m'empressai de me rendre à son appartement : j'y arrivai à deux heures quarante-cinq minutes ; à mon arrivée dans la chambre de la princesse. Son Altesse Royale était déjà accouchée ; elle me dit : « Monsieur le maréchal vous voyez que l'enfant me tient encore, je n'ai point voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée. » Je reconnus en effet à l'instant que l'enfant n'était pas détaché de sa mère, et qu'il était du sexe masculin. La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après ; elle fut faite par M. Deneux, accoucheur de la princesse, en ma présence et en celle de plusieurs gardes nationaux qui avaient été appelés pour en être témoins, et dont trois étaient arrivés avant moi auprès du lit de la princesse. Messieurs Bougon et Baron et Madame de Gontaut étaient aussi présents à cette opération ; lorsqu'elle fut terminée, Son Altesse Royale donna l'ordre de faire entrer dans sa chambre tous les militaires qui se trouvaient au château, ce qui fut exécuté.

« Signé : Le Maréchal duc d'Albufera ».

La déclaration du maréchal Suchet est d'autre part confirmée en ces termes par celle du maréchal de Coigny, gouverneur des Invalides, également désigné par le roi pour assister à l'accouchement.

« Je logeais, par ordre du roi, et depuis quelques jours, au Château des Tuileries ; je fus averti que Son Altesse Royale venait d'accoucher ; je m'empressai de me rendre à son appartement ; au moment où j'y arrivai, la section du cordon ombilical venait d'avoir lieu en présence de M. le duc d'Albufera et de plusieurs autres personnes présentes ; je reconnus que l'enfant était du sexe masculin.

« Signé : Maréchal duc de Coigny »

A la réflexion, toutefois, nous avons pensé que l'hypothèse de M. de Fayolle était plus vraisemblable. Il faut songer que cette médaille fut fabriquée très hâtivement, dès l'annonce de la naissance — sa frappe et son dessin grossier en sont la preuve — alors que les détails que nous venons de rappeler étaient encore mal connus. Ils n'acquiescent, en effet, l'importance qui leur fut donnée plus tard, qu'à la suite de protestations tendancieuses publiées au sujet de cette naissance, que l'on présentait comme entachée de fraude.



N° 32. — Scène de la naissance représentée de façon assez semblable à la précédente mais avec diverses variantes ; le lit de la duchesse au lieu d'être disposé de travers au fond de la composition est placé de face ; le duc de Bordeaux est présenté sur un coussin par le médecin accoucheur à trois personnages assistant à cette présentation. Même légende : NÉ LE 29 SEPTEMBRE 1820.

R/ Ecussons accolés de France et de Navarre surmontés de la couronne royale et soutenus par deux palmes liées dans le bas. Légende circulaire : HENRI CHARLES FERDINAND DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAU. (sic).

Diam. : 41 mm. Etain.



N° 33. — Scène de la naissance, mais d'un tout autre genre que les précédentes. La duchesse de Berry, à demi allongée sur une étroite couchette, ou chaise longue de style empire, et présentant de profil, en l'élevant avec les deux bras, le jeune prince nouveau né encore tout nu. Dans le fond, à droite, une stèle surmontée d'un buste du duc de Berry ; dans le haut, faisceau de rayons descendant vers la duchesse et son fils. Légende : DIEU NOUS L'A DONNÉ. A l'exergue, en deux lignes : NOS CŒURS ET NOS BRAS | SONT A LUI.

R/ L'Archange St-Michel, armé d'un glaive flamboyant et d'un bouclier orné d'une croix, posant, en signe de victoire, le pied sur le corps d'un démon qui vole vers la droite en tenant d'une main un poignard et de l'autre une torche. Comme légende, la date de la naissance : 19 SEPT. 1820. Au bas et légèrement à droite, la signature du graveur : GAYRARD F.

Diam. : 37 mm. Argent, bronze et bronze doré.

Cette jolie médaille, d'une composition intéressante et bien soignée comme travail, est la plus répandue de toutes les pièces relatives à la naissance du duc de Bordeaux. Il n'est pas de collectionneurs qui ne la possèdent, et son prix actuel est encore très bas, tant elle est commune. Elle n'en est pas moins une des plus intéressantes à noter dans un catalogue du genre de celui-ci, étant donné le nombre considérable de documents recueillis à son sujet.

Pour ne pas retarder outre mesure la suite de notre nomenclature, nous reproduisons les principaux d'entre eux dans un chapitre spécial intitulé : « La Médaille de St Michel » car c'est sous ce nom, qui vient de la composition du revers, dont saint

Michel est le personnage principal, qu'elle est généralement dénommée parmi les numismates.

Indiquons simplement ici que la frappe de cette médaille ne fut faite ni par l'État, ni par un entrepreneur particulier, mais par une réunion d'éminents adeptes du gouvernement des Bourbons, qui avaient formé une association à ce propos dans un but de propagande monarchique. Parmi les membres de cette association se trouvait l'illustre Chateaubriand, dont le nom figure également dans ce travail à propos de la médaille bordelaise.

La fréquente rencontre de cette pièce est expliquée par l'importance de son émission, qui fut d'environ 100.000 exemplaires. Nous ne connaissons que la petite médaille dite « Fides Spes » frappée en 1848, et dont nous parlerons en son temps, qui soit aussi répandue. Une particularité assez notable de la médaille de S^t Michel, c'est qu'il n'en existe qu'un type unique, sans variante de composition, ni même de module, alors que ces variantes sont souvent très-fréquentes parmi les pièces se rapportant au comte de Chambord.



N° 34.— Buste voilé de la duchesse de Berry, de profil à droite. Lég. C. F. DUCH. DE BERRY NÉE 5 NOV. 1798 MARIÉE 17 JUIN 1816 VEUVE 14 FÉV. 1820. Sous le buste, et à gauche, le nom du graveur : CAQUE. F.

R/ Semblable à celui déjà décrit N° 26. La duchesse de Berry debout, de profil et présentant vers la gauche le jeune duc de Bordeaux qu'elle élève avec les deux mains. Même légende : FRANÇAIS C'EST LE SANG DE VOS ROIS LE FILS DE S^T LOUIS DE HENRY IV DE LOUIS LE GRAND.

Même inscription à l'exergue, également en 3 lignes : H. C. F. M. DIEUDONNÉ D'ART. DUC DE | BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT. | 1820.

Diam. : 50 mm. Bronze.

Le Moniteur Universel du 6 octobre 1820 signala la vente de cette médaille par

les quelques lignes suivantes : « On vend chez Levêque, graveur de la familles royale, « au Palais-Royal, arcade N° 121, une médaille représentant M^{me} la Duchesse de « Berry, qui montre au peuple son auguste enfant le duc de Bordeaux. L'inscription « porte ces mots : « C'est le sang de vos rois, le fils de St-Louis, de Henri IV, de Louis « le Grand. »

« Cette médaille est d'un grand module, et cependant elle ne se vend que le même « prix que celles des modules ordinaires. »



N° 35. — Buste de la duchesse de Berry de profil à gauche, la tête et les épaules recouvertes de son voile de veuve, semblable au N° 9. Lég. CAR. FERDINANDE DUCHESSA DE BERRY. Au-dessous du buste, le nom du directeur de la monnaie DE PUYMAURIN.D.

R/ Inscription en six lignes sur champ uni, un trait séparant des autres la sixième ligne écrite en caractères plus petits : NOUS | QUI SOUFFRONS | DE SA DOULEUR | COURONNONS TOUS | LA JEUNE VEUVE | 29 SEPTEMBRE 1820.

Diam. : 19 mm. Bronze.

Cette inscription du revers, on le voit, est une sorte de rappel des médailles signalées au début du catalogue (N°s 1 — 10 — 11). Cette pièce se rattache, d'autre part, à une série de 5 médailles éditées par Durand et dont trois autres types sont décrits aux N°s 99 — 100 — 101.



N° 36. — Même buste voilé de la duchesse de Berry; mêmes inscriptions.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Lég. DUC DE BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT. 1820.

Diam. : 19 mm. Argent et bronze.



N° 37.— Même buste de la duchesse de Berry. Légende circulaire : RIEN NE M'EST PLUS, PLUS NE M'EST RIEN.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég : H. C. F. DIEU-DONNE D. DE BORDEAUX. Sous le buste, la signature du graveur : GAYRARD. F
Diam. : 11 mm. Argent, bronze et bronze doré.

Cette médaille est une réédition d'une pièce semblable frappée au moment de la mort du duc de Berry et qui portait d'un côté le buste de ce prince et de l'autre celui de la duchesse avec cette légende désolée. « Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien », qui fut jadis la devise de Valentine de Milan, veuve du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. La réédition de cette médaille, après la naissance du duc de Bordeaux, manque d'à-propos. Devenue mère, la duchesse n'avait plus à dire que rien ne comptait plus pour elle. Cette inscription devenait non seulement déplacée, mais même offensante. Il n'en fut du reste frappé que très peu d'exemplaires.



N° 38.— Buste, de profil à gauche, de la duchesse de Berry, portant un léger voile de tulle sur l'arrière de la tête. Entre le buste et un cercle perlé, placé à un millimètre du rebord de la médaille, les deux noms de la duchesse, le premier à gauche, le deuxième à droite : CAROLINE FERDINANDE. Au-dessous du buste, toujours dans le cercle perlé, la signature du graveur : L. F. (Leclerc fecit).

R/ Le jeune duc de Bordeaux, le corps nu, sauf un cordon du S' Esprit en travers du buste, allongé sur un tout petit berceau que surmonte une couronne royale d'où descendent les rideaux entourant la couche. Derrière le berceau, gerbe de rayons occupant tout le centre de la médaille. Légende autour de la gerbe : H. C. F. M. DIEU-DONNÉ DUC DE BORDEAUX. A l'exergue, en deux lignes : 29 SEPTEMB | 1820.

Diam. : 10 mm. Cuivre, à bélière.



N° 39.— Variante du précédent numéro. La médaille, un peu plus petite, est entourée d'un cercle d'émail bleu retenu par une monture de métal, avec œillet.

Même buste sur l'avvers, mais sans l'entourage perlé. Signature du graveur moins apparente.

R/ Même composition, mais avec disparition des rayons entourant le berceau.

Légende réduite et coupée en deux par le haut du berceau : DUC DE BORDEAUX, la dernière lettre en partie masquée par la draperie du berceau. A l'exergue, sur une seule ligne : 7^{BRE} 1820.

Diam. : 8 mm. ; avec l'entourage d'émail et de métal : 10 mm. Argent.



N° 40.— Buste décolleté de la duchesse de Berry, de profil à droite. Couronne de lys et mantille sur la tête, collier à deux rangs autour du cou. Légende : MARIE CAROLINE DE SICILE DUCHESE DE BERRY. Au-dessous du buste, signature du graveur : MONTAGNY. F.

R/ Semblable à celui déjà décrit N° 23. Buste du duc de Bordeaux entre deux branches de lys, sans légende.

Diam. : 52 mm. Bronze et étain bronzé.



N° 41. — Avers. Semblable au précédent.

R/ Assez semblable à celui déjà décrit au N° 24. Femme couronnée et vêtue à l'antique représentant la France ou la Monarchie, et confiant le duc de Bordeaux à Esculape assis dans un fauteuil.

Quelques variantes distinguent ce revers de celui qui figure au N° 24. La plinthe va d'un bout à l'autre de la médaille. La signature du graveur : MONTAGNY F. n'est pas sur la plinthe, mais sur l'estrade où est placé le fauteuil. Ce fauteuil n'est pas évidé à la base. La légende occupant le pourtour ne mentionne pas la date de naissance et n'a que le libellé suivant : H. CH. F. M. DIEU-DONNÉ. DARTOIS. DUC DE BORDEAUX.

La date de naissance est reportée à l'exergue où l'inscription, horizontale cette fois et sur 4 lignes, se lit ainsi : LE PRINCE EST NÉ NOS VŒUX | SONT EXAUCÉS | LE 29 SEPTEMBRE | 1820.

Ce dispositif, notamment le prolongement de la plinthe jusqu'aux bords de la médaille, paraît préférable, comme effet artistique, à celui du N° 24. Même diamètre : 52 mm. Bronze, étain.



N° 42. — Buste de la duchesse de Berry, de profil à gauche, décolleté, les cheveux courts, bouclés et ceints d'une couronne d'immortelles. Légende demi-circulaire à gauche : A LA RELIGION, à droite : A LA PATRIE. Signature du graveur :

MONTAGNY. F. sur la branche de l'épaule ; et, au bas de la médaille, l'indication de l'éditeur-vendeur : CHEZ CAHIER.

R/ La France, sous les traits d'une femme drapée et casquée, foulant aux pieds une hydre, figure de l'esprit révolutionnaire, et dressant vers le ciel le jeune duc de Bordeaux qui tient une tige de lys dans les mains. Une gerbe de rayons, chargée d'une croix, descend du ciel, dans le haut et à gauche de la médaille, et vient affleurer l'enfant. Comme légende, le nom du prince : H. CH. F. M. DIEUDONNE. A l'exergue la date de naissance : 29 7^{BRE} 1820.

Diam. : 22 mm. Vermeil, argent, bronze et bronze doré. Quelques-unes de ces médailles ont une bélière.

Nous donnons aux pièces justificatives le texte d'une demande de M. Cahier tendant à obtenir une réduction particulière sur le prix de frappe de cette médaille, demande qui ne fut pas agréée.



N° 43. — Variété de la précédente. L'avvers ne porte le nom du graveur, Montagny, qu'en abrégé : MTN, et la mention de l'éditeur est ainsi formulée : GRAV. CHEZ CAHIER.

Au revers, un seul des noms du prince : DIEU DONNE, et la date.

Même diamètre : 22 mm. Argent, bronze et bronze doré.

Ces deux médailles, qui parurent peu de temps après la naissance, sont des réductions d'une médaille beaucoup plus grande dont une rupture de coins retarda assez longtemps l'émission et que nous allons signaler tout à l'heure.

Le *Moniteur Universel* du 3 octobre 1820 annonça la vente de cette médaille : « M. Charles Cahier, orfèvre du Roi, quai des orfèvres, N° 58, vient de mettre en vente, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, une médaille du module de 9 lignes et demie, composée sur les dessins de M. Lafitte. Elle représente la France « élevant vers le ciel l'enfant si désiré, qu'elle aide à porter une branche de lys, et « foulant aux pieds l'hydre de la révolution : Une croix lumineuse échauffe de ses « rayons le précieux enfant. Exergue : Dieudonné. Revers : La duchesse de Berry, « privée de sa belle chevelure et le front orné d'une couronne d'immortelles. Exergue : « A la Religion, à la Patrie. Date : 29 septembre 1820. »

Dans le même article, le *Moniteur* annonçait également, en ces termes, l'émission

prochaine de la médaille de même genre, d'un module supérieur, dont nous venons de parler.

« On trouvera le mois prochain, chez M. Cahier, la même médaille du module de 22 lignes. Exergue : « *Deo dante favente dei-parâ, plaudente populo nascitur.* » Légende : *Gallicæ vota, Borbonidum spes, regni salus.* Revers : les noms de la duchesse de Berry. Inscriptions : *Lilium inter spinas.* Date : 29 septembre 1820.

« M. Cahier avait eu avant-hier l'honneur de faire remettre à S. M. la première épreuve de cette médaille en bronze doré, du module de cinq pouces et demi. »

M. de Fayolle, dans les commentaires accompagnant les documents qu'il a réunis et où nous puisons ces renseignements, signale de façon particulière le grand intérêt de cette note du *Moniteur*. Elle permet, en effet, de constater que le premier projet de médaille ainsi relatée, différait, comme légende, de la réalisation définitive. Ainsi qu'on va s'en rendre compte tout à l'heure, la médaille mise en circulation un peu plus tard porte des inscriptions différentes. Les premiers coins se brisèrent, nous dit M. de Fayolle, et, lorsqu'on en établit de nouveaux, on varia les textes. M. de Fayolle croit que l'exemplaire offert au roi le 1^{er} octobre est resté probablement unique, les coins s'étant brisés dès la première frappe.

Voici maintenant la description de la médaille définitive :



N^o 44. — Buste de la duchesse de Berry tel qu'il vient d'être décrit, c'est-à-dire avec cheveux courts et couronne d'immortelles. Sur la tranche de l'épaulé, la signature du graveur et la date : MONTAGNY F. 1821. Légende : CAROLA. FERD. LUD. SICUL. REG. NEPTIS. BITURIG. DUCISSA.

Sous le buste et en deux lignes courbes : LILIUM. INTER. SPINAS. | SALUTEM. EUROPÆ. PARTURIENS.

R/ Même composition, agrandie, que celle des numéros précédents, la France mettant le pied sur un monstre et présentant l'enfant royal aux rayons célestes. Légende : CIVIUM. VOTIS. ANNUENTE. DEO. AUSPICE. MARIA. HENRICUS. ALTER.

A l'exergue, la date de naissance : 29 DIE 7^{BRIS} 1820 ; à droite et en 2 lignes : LAFITTE. D. | MONTAGNY FECIT. Au-dessous de l'exergue, en courbe et en très petits caractères : CAHIER ORF^{RE} DU ROI.

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.

Le *Moniteur Universel*, qui nous fournit de si intéressants renseignements sur la plupart des médailles de la première époque ne mentionna l'émission définitive de cette pièce, une des premières composées pourtant, que le 28 janvier 1821, en rappelant les causes du retard. On a déjà remarqué, du reste, que l'avvers porte la date 1821.

Voici la note du *Moniteur* : « M. Cahier, orfèvre du Roi, quai des orfèvres, N° 58, « vient de mettre en vente la nouvelle médaille du module de 22 lignes, qu'il a « fait graver par le sieur Montagny, sur les dessins du sieur Lafitte, à l'occasion de « la naissance de S. A. R. M^{se} le duc de Bordeaux, et qui avait été offerte en médaillon « au roi, quelques heures après cet heureux événement ; les coins préparés pour la « fabrication de cette médaille se sont plusieurs fois brisés, et la mise en vente a été « retardée par la nécessité de réparer ces accidents.

« On se rappelle que la tête de cette médaille présente l'effigie de S. A. R. M^{me} la « duchesse de Berry avec ces mots en exergue : « Liliu. Inter. Spinis. Salutem. « Europæ. Parturiens », que le revers représente la France coiffée d'un casque, « symbole de la Force, élevant vers le ciel, dans lequel apparaît une croix environnée « de rayons, l'enfant nouveau-né, qu'elle aide à porter une branche de lys, et foulant « aux pieds l'hydre de la révolution avec cette légende : « Civium. Votis. Annuente. « Deo. Auspice. Maria. Henricus. Alter. » La pensée principale de cette médaille, la « pureté, la finesse des dessins, et la beauté de l'exécution, l'ont fait distinguer de « de toutes celles qui ont été frappées depuis quatre mois. Elle se recommande surtout « par la ressemblance de l'effigie de la princesse. Le prix de cette médaille en bronze « est de 6 fr., elle se trouve chez M. Cahier. et à la Monnaie des médailles. »



N° 45. — Il existe aussi des clichés en cuivre doré, exécutés au repoussé, reproduisant cette médaille mais avec des variantes de légendes très notables.

La variante la plus intéressante est celle se trouvant sur le cliché ci-dessus, reproduisant l'avvers de la médaille ou figure le buste de la duchesse de Berry. Sur ce cliché, on a donné à la princesse les noms de la mère bien connue de Henri IV. La légende circulaire est, en effet, libellée comme suit : BLANCHE. JEANNE. D'ALBRET. CAROLINE.

C'est certainement là une des plus curieuses manifestations de la tendance que l'on avait alors à rattacher le jeune duc de Bordeaux au souvenir du populaire Béarnais. Ce cliché, dont nous donnons la reproduction, est le seul document où nous ayons remarqué telle façon originale de rappeler ce souvenir.

Sur la tranche du buste, la signature et la date : MONTAGNY F. 1821, et sous le buste, en courbe : CAHIER ORFÈRE DU ROI.

Diam. : 50 mm. cuivre doré.



N° 46. — Cliché reproduisant le revers de la médaille de Montagny. Ce cliché, plus répandu que celui reproduisant l'avvers, contient également une variante de texte. Au lieu de la légende latine figurant sur la médaille, on y lit : DIEUDONNÉ. RELIGION. PATRIE. A l'exergue, la date de la naissance est également inscrite en langue française : 29 7BRE 1820 ; et, au-dessous, comme sur la médaille, l'indication de l'éditeur : CAHIER ORFÈRE DU ROI. Les noms du dessinateur Lafitte et du graveur Montagny sont inscrits à droite et à gauche, avant le commencement et après la fin de la

légende circulaire. Le nom de Lafitte est suivi tantôt de : D., tantôt de : DEL^{EL} ; celui de Montagny toujours du mot : FECIT.

Diam. : 50 mm. Cuivre doré, étain.

Les exemplaires en cuivre doré se trouvent souvent placés sous verre, dans de petits cadres d'ébène avec cercle intérieur en cuivre ciselé, comme ceux des miniatures de cette époque.



Réduit d'un tiers - Diamètre réel : 0,16

N° 47. — On a exécuté aussi de grands médaillons d'après cette médaille de Montagny. Ces médaillons ont été frappés d'après le type initial de la médaille signalé par la note du *Moniteur* du 3 octobre et avant reproduite. La légende est la même : GALLIÆ VOTA. BORBONIDUM SPES. REGNI SALUS.

A l'exergue, légende en 3 lignes : DEO DANTE FAVENTE DEIPARA | PLAUDENTE POPULO | NASCITUR. 29 7^{BRE} 1820.

Sur la plinthe, à gauche, le nom du dessinateur : LAFITTE DEL. ; à droite, celui de l'éditeur : CAHIER, ORF^{RE} DU ROI.

Médaille de 150 mm., frappée sur étain ou coulé en fonte de fer. Les exemplaires frappés sur étain sont beaucoup plus beaux.



N° 48. — Sous ce numéro, nous classons encore une pièce de la même série. Médaille semblable au précédent, mais avec variante dans la légende de l'exergue, ainsi libellée en 3 lignes : DONUM DEI. HENRICUS ALTER. | FAVENTE DEI-
PARA. POPULO PLAUDENTE | 29 7^{ER} 1820.

Sur la plinthe, la seule indication du nom de l'éditeur : CAHIER. ORF^{RE} DU ROI.
Diam. : 150 mm. Etain.



N° 49.— Il existe enfin, mais plus rare, un médaillon d'étain reproduisant l'avers de cette médaille tant de fois remaniée et rééditée. A première vue, ce médaillon paraît un simple agrandissement du travail de Montagny, mais, en examinant attentivement, on remarque deux variantes : La couronne ornant la tête de la duchesse de Berry est composée de fleurs à corolles simples, au lieu d'immortelles, et, sur la tranche du buste, à la place de la signature habituelle de Montagny, on lit les deux mentions suivantes : CAHIER ORFÈRE DU ROI et, au-dessous : COURIGUËRE. SCULP.

Quant aux légendes, elles sont semblables à celle de la médaille décrite au N° 44. La légende qui entoure le buste : CAROLA. FERD. LUD. SICUL. REG. NEPTIS. BITURIG. DUCISSA. est inscrite en caractères de très grande taille, ayant 7 mm. $1\frac{1}{2}$ de hauteur. La légende de l'exergue : LILIUM INTER SPINAS. | SALUTEM EURO-PÆ PARTURIENS., placée en courbe sur la médaille, se trouve, sur le médaillon, disposée sur deux lignes horizontales, séparées par un trait et complétées par la date : 29 7^{BRIS} 1820. (écrit 7^{BRIS} sur la reproduction, par suite d'une erreur de dessin.)

Diam. : 150 mm. Etain.

*
**

Dans la série qui va suivre, les effigies du duc et de la duchesse de Berry ont été réunies sur l'avvers des médailles, parfois affrontées, mais, le plus souvent, superposées.



N° 50. — Bustes affrontés du duc et de la duchesse de Berry, le duc à droite, en costume militaire, la duchesse à gauche, décolletée et portant un collier de perles. Au-dessous, en deux lignes : LE DUC ET LA DUCH. | DE BERRY. Le tout dans une couronne d'immortelles chargée d'une fleur de lys héraldique dans le bas et ornée d'un nœud de ruban dans le haut.

En dehors de la couronne, dans le bas, à droite de la médaille et contre le rebord, a signature du graveur : MONTAGNY F.

R/ Reproduction réduite de la composition déjà décrite aux N°s 24, 25 et 41 (remise du duc de Bordeaux à Esculape). Variante dans les inscriptions. La phrase placée à l'exergue dans les N°s 24 et 41 : LE PRINCE EST NÉ NOS VŒUX SONT EXAUCÉS, est, ici, placée en légende circulaire. A l'exergue, la seule date de la naissance : 29 7BRE 1820. Sur l'estrade, où se trouve le fauteuil d'Esculape, comme dans le N° 41, la signature du graveur : MONTAGNY F, mais placée directement sous le siège.

Diam. : 28 mm. Or, argent et bronze.



N° 51. — Variante du précédent numéro. Même avers ; revers également semblable, sauf la légende de l'exergue qui porte simplement comme date le millésime de l'année : 1820, au lieu de mentionner également l'indication du jour et du mois de la naissance.

Parmi les exemplaires sur lesquels nous avons relevé cette variante, nous en possédons un en étain bronzé, composé de deux flans unifaces collés l'un à l'autre.

Même module de 28 mm. Or, argent et bronze.

L'Etat des médailles dressé par la Monnaie indique que l'éditeur de celle-ci fut M. Wolhgmüt. Frappées dès les premiers jours d'octobre 1820, ces médailles furent ainsi annoncées dans *Le Moniteur* du 6 de ce mois :

« Parmi les médailles que l'on vient de frapper à l'occasion de l'heureuse naissance de S. A. R. M^e le duc de Bordeaux, on distingue celle ci-après désignée, qui se trouve chez M. Alph. Giroux, au dépôt général :

« La France, présentant à Esculape, le jeune prince, afin qu'il veille sur ses jours, Minerve le couvre de son égide. Cette médaille est précieusement exécutée et composée par M. Montagny, graveur et peintre d'histoire.

« Sur le revers, les portraits du duc et de la duchesse de Berry sont environnés d'une couronne d'immortelles. Prix : 2 fr. en bronze ; on en trouve en or et en argent. « Elle se vend aussi chez Ménig, quai de l'Ecole, N° 24. »



N° 52. — Bustes superposés, de profil à droite, du duc et de la duchesse de Berry ; le duc en costume militaire, la duchesse décolletée, Lég : C. FERDINAND ET

M. CAROLINE DUC ET DUCH, DE BERRY. Au bas de la médaille, entre le commencement et la fin de la légende, en très petites lettres, la signature du graveur : CAQUE F.

R/ L'archange St Michel, l'épée à la main droite et le bouclier au bras gauche, planant au-dessus d'un jeune lys qui pousse au pied d'un trône royal. Lég : VIVEZ POUR LE SERVIR, MOUREZ POUR LE DEFENDRE. A l'exergue, en trois lignes :
NAISSANCE DU DUC | DE BORDEAUX | 1820.

Diam. : 14 mm. Or, argent et bronze. Beaucoup plus commune en argent qu'en bronze.



N° 53. — Variante du N° précédent, d'un modèle un peu plus petit et présentant les différences suivantes :

Sur l'avvers, signature du graveur "Caqué" inscrite en cursive anglaise au lieu d'être tracée en lettres droites.

Au revers, plinthe allant d'un bord à l'autre de la médaille au lieu d'être comprise à l'intérieur de la légende circulaire ; inscription de l'exergue réduite à deux lignes ainsi libellées : NAIS DU DUC | DE BORDEAUX ; corps de l'archange St Michel placé un peu plus droit et les pieds plus rapprochés du sol.

Diam. : 12 mm. Mêmes métaux.

L'Etat des médailles publié le 25 octobre par le *Moniteur Universel* donne M. Dieu comme éditeur de ces médailles. Ce renseignement est très précieux, car il nous permet de rattacher à ces deux numéros un intéressant article paru dans le même journal le 8 octobre, à propos d'une fête de la 11^e Légion. Cet article est ainsi rédigé :

« Le banquet de la 11^e légion a eu lieu au Grand-Balcon, Place du Chatelet. Il a été très nombreux, et cela ne doit pas étonner : On sait que cette légion ne laisse jamais échapper l'occasion de faire éclater son amour pour ses princes. M. le Maire du 11^e arrondissement et son adjoint s'y sont rendus. Des toasts ont été portés au Roi et à son auguste famille avec un enthousiasme qu'il est difficile de peindre. On pense bien que le jeune rejeton des lys, l'enfant de la France et son auguste mère, n'ont point été oubliés. Les bustes du Roi, de Monsieur, étaient placés aux deux bouts de la salle du banquet ; celui du duc de Bordeaux a été apporté au dessert, et placé au centre de la table.

« Plusieurs officiers de la légion ont chanté des couplets où respirent le dévouement à la famille royale et le joyeux délire que fait naître la venue du petit-fils de

« Henri IV. La fête a été terminée par une heureuse idée : M. Dieu, lieutenant du 4^e bataillon, a fait présent à chacun de ses camarades d'une médaille frappée à l'occasion de cette réunion fraternelle et qui doit en perpétuer le souvenir. »

Le *Moniteur Universel* ne donne malheureusement aucun détail sur la composition de cette médaille, mais nous sommes enclins à penser qu'il s'agit du type que nous venons de décrire. C'est M. Dieu, Lieutenant à la 11^e Légion qui distribua la médaille commémorative du banquet, et c'est M. Dieu, également, nous indique le document portant la nomenclature des médailles frappées du 29 Septembre au 14 Octobre 1820, qui fut l'éditeur des deux précédents numéros, et de ceux-là seulement. De plus, leur légende principale : « Vivez pour le servir, mourez pour le défendre », se rapporte parfaitement à une médaille frappée pour être distribuée dans une fête militaire.

D'autre part, nous n'avons jamais eu occasion de voir un autre type de médaille pouvant être considéré comme ayant un rapport quelconque avec la fête de la 11^e Légion, et il serait peu vraisemblable, étant donné l'importance de la distribution qui y fut faite, qu'aucune n'ait été conservée et ne nous soit parvenue. On peut donc penser, avec le maximum de vraisemblance, que l'article du *Moniteur* relatant la fête du 7 octobre 1820 parle bien de ces deux dernières médailles.

Si, par aventure, quelque lecteur avait un renseignement plus précis à donner, une supposition plus logique à formuler, nous lui serions reconnaissants de nous en faire part en cas de nouvelle édition de ce catalogue.



N° 54. — Têtes superposées du duc et de la duchesse de Berry de profil à droite ; le duc tête nue, la duchesse portant un diadème dans les cheveux et un collier autour du cou. Petite étoile au-dessus des deux têtes. Pas de légende ; simple signature du graveur : GAYRARD F. au bas de la médaille.

R/ Le jeune duc de Bordeaux, nu, allongé, face à droite, sur une draperie et, de

chaque main, serrant à la gorge le corps d'un serpent ailé qu'il étouffe. Lég : FATA ASPERA VINCES. A l'exergue, en deux lignes, date de la naissance : N. DIE XXIX SEPT. | MDCCCXX. Au dessous, la signature du graveur qui figure déjà sur l'avvers : GAYRARD F.

Diam. : 50 mm. Argent et bronze, mais assez rare en argent car la frappe en fut très réduite.

Il existe des réductions du revers de ce numéro ; nous les signalerons en parlant des pièces où l'effigie du duc de Bordeaux occupe l'avvers. Cette composition, qui fait allusion au célèbre fils de Jupiter étouffant dans son berceau les serpents que la vindicative Junon avait envoyé pour le mettre à mal, rappelle une monnaie de Thèbes. Nous avons vu aussi pareille adaptation de la légende Héracléenne sur le revers d'une médaille du XVIII^e siècle, portant les dates des 17 octobre 1777 et 19 octobre 1781 et sur une médaille frappée lors de la naissance du roi de Rome (Millin et Millingen n^o 472). Cette médaille fut présentée au roi peu de temps après la naissance. Le *Moniteur Universel* signala cette présentation, à la date du 4 octobre, par les quelques lignes suivantes :

« M. Gayrard a eu l'honneur de présenter au Roi différentes pièces, l'une portant « à la face le portrait de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry ; au revers un « enfant étouffant des serpents et pour légende : Fata Aspera Vincens. »

Dans les intéressants documents dont M. de Fayolle a pris copie aux archives nationales, figure une lettre par laquelle M. Gayrard, l'auteur de cette médaille, demandait l'entrée et la conservation au musée de la Monnaie des coins ayant servi à la frappe de son œuvre, pour faire suite à l'histoire numismatique des princes. Pour ne pas créer de précédents, sa demande fut rejetée, ainsi que nous l'avons indiqué déjà dans nos renseignements généraux sur les médailles du duc de Bordeaux. On trouvera le texte de cette lettre de Gayrard aux pièces justificatives sous le titre « La médaille Fata Aspera Vincens ».



N^o 55. — Mêmes bustes superposés, mais sans étoile au-dessus. Dans le bas, signature du même graveur : GAYRARD F., mais occupant une plus grande place, relativement au diamètre de la médaille.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég. : H. C. F. M. DIEU DONNE D. DE BORDEAUX. Au-dessous, complétant la circonférence décrite par la légende, mais en sens contraire et en caractères plus petits, la signature du graveur : GAYRARD F.

Diam. : 12 mm. Bronze.

Comme on peut s'en rendre compte, l'avvers de cette petite médaille n'est qu'une réduction de celui du numéro qui précède.



N° 56. — Bustes superposés, de profil à gauche, de la duchesse et du duc de Berry. La duchesse au premier plan, avec un léger voile de tulle sur l'arrière de la tête; le duc au second plan, en uniforme orné d'aiguillettes. A gauche, face aux bustes, les prénoms en abrégé du duc de Berry : CH. FERD. ; à droite, derrière les bustes, ceux de la duchesse : CAR. FERD. Au-dessous du buste de la duchesse, et un peu en travers, la signature, microscopiquement écrite, du graveur : LECLERC F.

R/ Buste nu, avec cordon du S^t Esprit, du duc de Bordeaux placé, de profil à gauche, sur un faisceau de rayons partant du centre de la médaille. Au-dessus du buste, couronne formée par six fleurs. Légende en demi-cercle, coupée en deux par la couronne : CH. HENRI DIEUDONNE. Dans le bas de la médaille, et en courbe, la date : 29 SEPT. 1820.

Diam. : 10 mm. Argent.



N° 57. — Semblable au précédent.

R/ Semblable à celui du N° 38. (Le jeune duc de Bordeaux étendu sur un berceau.)

Diam. : 10 mm. Argent.

Comme on le voit par les indications ci-dessus, cette petite médaille a été obtenue en faisant usage, avec un accouplement différent, de coins exécutés pour les médailles N°s 38 et 56.



N° 58. — Bustes superposés du duc et de la duchesse de Berry de profil à gauche. Pas de légende, ni de signature.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Légende dans le haut de la médaille : REDIVIVUS ; dans le bas, la date : 1820 LE 29 7BRE.

Diam. : 10 mm. Argent.



N° 59. — Même avers qu'au précédent N°.

R/ Même buste du duc de Bordeaux. Au-dessus, la légende: RESURREXIT. Au-dessous, la lettre C, qui a été oubliée sur notre reproduction et qui doit être la signature du graveur Caqué.

Diam. : 10 mm Argent, bronze.

Sur ces deux médailles les mots « Redivivus », « Resurrexit », ainsi qu'on l'a certainement compris, font allusion au duc de Berry réincarné dans son fils posthume.



N° 60. — Mêmes bustes du duc et de la duchesse de Berry, mais avec légende. En face et un peu au dessous du visage de la duchesse le mot : VERTU ; derrière la tête du duc, faisant vis-à-vis au précédent, le mot : CLEMENCE.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Légende en très petits caractères : HENRI C. F. M. DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX. Au-dessous, entre le commencement et la fin de la légende, et en sens contraire, la date, très abrégée : 29 7°

Diam. : 10 mm. Or, vermeil et argent.

Cette petite médaille fut ainsi signalée dans le *Moniteur Universel* du 29 octobre 1820.

« On distingue avec plaisir aux deux sexes dans les sociétés les plus choisies (sic) « une médaille d'un petit module, fort jolie, offrant les bustes de LL. AA. RR. Mgr le duc « et M^{me} la duchesse de Berry et de leur auguste rejeton avec cette légende : Vertu et Clémence.

« Elle se monte de même en bague, en épingle de cravate au prix de 6 fr, et se vend « chez MM. Levêque, Palais Royal, N° 121, Giroux, rue du Coq Saint-Honoré N° 7 ; « et chez l'éditeur, M^r Degen, joaillier, bijoutier, fabricant, rue Neuve des Petits Champs « N° 11. Prix : 1 fr.50 en argent, 3 fr en plaqué or et 9 fr en or. »



N° 61. — Bustes superposés, de profil à droite, de la duchesse et du duc de Berry ; la duchesse au premier plan, des boucles sur le front et une tresse en torsade

sur l'arrière de la tête, le duc en **uniforme**, au second plan. A gauche, derrière la duchesse, le mot : VERTU ; à droite, devant le visage du duc : CLÉMENCE.

R/ Ancre appuyée contre une tige de lys à trois fleurs. Légende dans le haut, en demi-cercle : PRÉSENT DU CIEL. A l'exergue, la date : 1820.

Diam. : 9 mm. Argent et bronze.

Quoique portant la même légende, l'avvers de cette médaille est très différent, comme exécution des bustes, de celui décrit au précédent numéro ; il ne provient ni du même coin, ni, vraisemblablement, du même graveur.



N° 62. — Même avers qu'au numéro précédent.

R/ Semblable au précédent, mais avec adjonction, à gauche, d'une tige de myrte traversant la boucle de l'ancre. Légère différence dans la dimension des caractères de la légende.

Même diamètre, mêmes métaux.

Les revers de ces deux médailles se trouvent également sur deux petites pièces de même module ayant à l'avvers le buste du duc de Bordeaux (N^{os} 73 et 74).

Ces diverses petites pièces sont assez rares.



N° 63. — Bustes superposés, de profil à gauche, de la duchesse et du duc de Berry ; la duchesse au premier plan, décolletée, et portant un collier terminé par une croix ; le duc en uniforme, au second plan. Lég : COURAGE — PIÉTÉ. Le premier mot placé face au visage du duc de Berry, le second derrière la tête de la duchesse.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég : LE CIEL ET CARO-

LINE L'ONT DONNÉ A L'EUROPE. Dans le bas, complétant le cercle formé par la légende, mais en sens contraire, la date : 29 7^{BRE} 1820. Au-dessous du buste, la signature du graveur : CAQUE F.

Diam. : 14 mm. Argent et bronze



N° 64. — Même avers qu'au précédent numéro.

R/ Figure allégorique assise à gauche, de profil à droite, accoudée sur une ancre où s'appuient les écussons de France et de Navarre, et tenant une corne d'abondance de la main gauche. A droite, en face et aux pieds de la figure allégorique, le jeune duc de Bordeaux nu, couché entre deux tiges de lys. Dans le haut de la médaille une étoile rayonnante. Lég : IL RENAIT DANS SON FILS. A l'exergue, la date : 29 7^{BRE} 1820.

Diam. : 14 mm. Argent et bronze.



N° 65. — Avers semblable aux deux précédents, mais avec l'adjonction d'une étoile au-dessus des deux têtes et la mention, au bas de la médaille, du nom du directeur de la monnaie : DE PUYMAURIN D.

R/ Même figure allégorique qu'au précédent numéro ; en face, un bûcher d'où s'élève un phénix. Lég : IL RENAIT POUR LA FR^{CE}. Sur la base du socle où est placé le bucher, le nom du graveur : CAQUE ; sur la plinthe, celui de l'éditeur : DEGEN. A l'exergue, en deux lignes, la date, ainsi libellée d'incomplète façon : LE... SEPTEMBRE | 1820.

Diam. : 17 mm. Argent et bronze.

Comme on vient de le remarquer, l'indication du jour de naissance ne figure

pas dans la mention de la date ; la place où elle devrait être inscrite est restée vide. Ce détail laisse supposer que le coin de cette médaille avait été composé à l'avance, pour être prêt le jour de la naissance, dont on n'aurait plus eu qu'à ajouter la date. La frappe aurait été faite ensuite sans que l'on songe à l'inscrire.

L'avers de cette médaille se trouve également sur une autre pièce frappée lors de l'érection de la chapelle mortuaire de Rosny, pièce dont nous avons déjà parlé dans une annotation relative au N^o 1.



N^o 66. — La présente médaille, commandée par la ville de Paris, est décrite de la façon suivante dans le catalogue de la Monnaie (page 433. N^o 48 du règne de Louis XVIII) ou les coins qui ont servi à la frapper sont encore conservés :

« Sans légende ni exergue, bustes superposés de la duchesse de Berry et de son « époux, de profil à droite, la duchesse la tête recouverte d'un voile de deuil retom-
« bant sur les épaules, les cheveux retenus par un bandeau sur le front ; le duc, tête et
« col nus. — Dans le champ, à gauche, un lis épanoui sur sa tige, et à droite une
« urne voilée. — Au bas : ANDRIEU. FECIT. (*Œuvre d'Andrieu*).

« **R** / 29 SEPTEMBRE 1820. , à l'exergue, sans légende. — Sur la plinthe :
« ANDRIEU CHEVER. DE St. MICHEL INV. ET FECIT (*Dessiné et gravé par*

« *Andrieu, chevalier de Saint-Michel*). — La France, représentée par une femme
« drapée à l'antique, ayant sur la tête un casque recouvert d'un long voile de deuil
« dont les pans enveloppent une urne posée près d'elle sur une colonne et retombent
« sur l'écusson aux armes de France, est assise sur un trône élevé de trois marches et
« reçoit un enfant nouveau-né qui lui tend les bras, porté par la ville de Paris person-
« nifiée, couronnée de tours, ayant derrière elle le vaisseau de ses armes. »

Diam. : 68 mm. Argent et bronze.

L'exécution de cette médaille, ainsi qu'on vient de le voir par la description, fut confiée au graveur Andrieu que M. de Chabrol, préfet de la Seine, informa de cette décision le 30 Novembre 1820 par une lettre des plus flatteuses que nous reproduisons aux pièces justificatives sous le titre « Médaille de la ville de Paris. »

Andrieu travailla près de deux ans à cette médaille, qui ne fut terminée qu'en 1822. Elle fut payée un prix presque invraisemblable, 6.000 fr. pour le coin de l'avvers, autant pour celui du revers, plus 3.000 fr. pour deux poinçons, soit un total de 15.000 fr. ce qui paraît être le plus haut prix qu'un graveur ait jamais reçu pour l'établissement d'une médaille.

Dans un travail particulier sur Andrieu, M. de Fayolle nous apprend, outre ce détail, que la composition de l'une des faces, qui devait être primitivement le revers, mais qui devint l'avvers, avait été arrêtée comme suit par la Commission des Beaux-Arts : « Le revers de la médaille offrira les profils réunis de LL. AA. RR. le duc et la
« duchesse de Berry, celui de la duchesse sera sur le premier plan, celui de M^{gr} le
« duc sur le plan reculé, on placera au-devant de ce dernier une urne cinéraire pour in-
« diquer qu'il n'est plus. On aura soin que le profil de Madame la duchesse ait le plus
« de relief possible, et l'on en donnera très-peu à celui de M^{gr} le duc, comme pour mieux
« faire sentir l'existence sérieuse de l'une et la perte douloureuse de l'autre. »

Nous reproduisons également, aux pièces justificatives, une note du *Moniteur Universel* du 30 septembre 1822 relatant la présentation de cette médaille au Roi, faite en grande cérémonie par le corps municipal de la ville de Paris.

Ajoutons, en outre, comme détail numismatique, que l'on trouve parfois de très beaux clichés d'étain représentant simplement le revers de cette médaille, clichés qui, par la netteté des lignes, paraissent antérieurs à la frappe sur bronze et qui sont peut-être des exemplaires d'essai, établis pour soumettre l'œuvre au jugement des personnages qui devaient en surveiller l'exécution.

*
* *

Voici maintenant une autre série où le duc de Bordeaux figure seul.

Nous classons en tête un spécimen en plomb, se rattachant, comme exécution, aux deux pièces, également grossières, où se trouve représenté l'accouchement de la duchesse de Berry.



N° 67. — Le duc de Bordeaux debout, de face, entre deux drapeaux que surmontent deux branches de myrte se rejoignant au-dessus de sa tête. Légende, dans le haut : ESPOIR DE LA FRANCE. Exergue occupé par un dessin quadrillé.

R/ Légende en 8 lignes sur fond uni, sauf à la hauteur de la 5^{me} ligne où s'avancent, horizontalement, deux petites branches de myrte accostées d'une fleur de lys héraldique : SON. ALTESSE. ROYA. | MADAME. LA. DUCHESSE. | DE. BERRY. EST. HEUREUSE- | MENT. ACCOUCHEE. D'UN PRINCE | PARIS LE 29 | SEPTEMBRE | 1820.

Cercle cordé formant bordure autour des deux faces de la médaille.

Diam. : 38 mm. Plomb.

Cette médaille est assez rare à l'heure actuelle. On conçoit aisément, à la voir si rudimentairement exécutée, que, seuls, quelques collectionneurs se spécialisant dans cette série numismatique aient pris la peine de la conserver.



N° 68. — Le jeune duc de Bordeaux, simplement vêtu de quelques langes et du cordon du S^t Esprit, allongé de trois quarts à gauche, la tête et les épaules appuyées

contre un coussin fleurdelysé, la main gauche ramenée sur la poitrine et la droite élevée en l'air, les doigts écartés ; dans le haut de la médaille, une couronne d'étoiles. Légende semi-circulaire dans la partie supérieure : M^{re} LE DUC DE BORDEAUX NE LE 29 SEP. 1820.

A l'exergue, en deux lignes : A L'ARMÉE | FRANÇAISE. Sous la plinthe, et à gauche, le nom du graveur : CHAMOIN F.

R/ Inscription en 8 lignes sur champ uni avec trait sous la dernière : LE CIEL | POUR ADOUCIR | NOS REGRETS | FIT ECLORE UN JEUNE LYS | VEILLONS SUR LA TIGE | CHERIE QUI L'A PRODUIT | ET JURONS | DE LE DEFENDRE.

Diam. : 24 mm. Bronze.



N° 69. — Médaille absolument semblable à la précédente, sauf la légende de l'exergue, sur l'avvers ; au lieu de la dédicace « A l'Armée Française » on y lit, en deux lignes également : A LA GARDE | NATIONALE.

Diam. : 24 mm. Bronze, étain.

Ces deux médailles sont peu répandues l'une et l'autre. M. de Fayolle ne les avait pas citées dans son intéressante étude.

On peut rapprocher de ces deux pièces dédiées à l'Armée Française et à la Garde Nationale une autre médaille plus répandue, dédicacée « A l'Armée fidèle » et composée comme suit :



N° 70. — Au-devant d'un trône, sur lequel est appuyé l'écusson royal, la Monarchie sous les traits d'une femme couronnée, debout, le corps de face et le visage de profil à

gauche, tenant le duc de Bordeaux sur le bras gauche et levant la main droite vers un triangle entouré de rayons, qui domine cette partie de la composition. En face, un soldat portant le bonnet des grenadiers étend le bras droit en avant dans un geste de serment et s'appuie, de l'autre main, sur un drapeau déployé portant en cinq lignes l'inscription suivante : L'ARMEE | JURE DE | MOURIR | POUR LE | DEFENDRE. Autour de la composition, légende demi-circulaire : DIEU L'ENVOIE POUR LE SALUT DE SON PEUPLE. A l'exergue : A L'ARMEE FIDELE. Au-dessous, le nom de l'éditeur : BOUIS. E. Au-dessus de la plinthe le nom du graveur, à peine visible : CAQUE.

R/ Couronne presque fermée composée d'une branche de laurier à droite et d'une branche de chêne à gauche. Entre cette couronne et un filet entourant le champ, légende circulaire : DIEU ET LE ROI - FIDELITE DEVOUEMENT. Dans le champ, entouré par le filet, légende en cinq lignes : HENRI C. F. M. | DIEUDONNE D'ART. | DUC DE BORDEAUX | NÉ LE 29 SEPT. | 1820.

Diam. : 23 mm. Argent et bronze ; beaucoup plus rare en argent.

L'éditeur de cette médaille, M. Etienne Bouis, ancien officier du génie à l'Etat-major de l'Armée royale du Midi, demanda et obtint exceptionnellement un prix réduit pour sa frappe à la Monnaie. M. Bouis, eut, d'autre part, le projet de former un comité de souscription pour faire distribuer gratuitement cette médaille à tous les soldats, mais un conflit naquit entre lui et l'administration des Monnaies, dont il était resté débiteur à la suite d'une précédente édition qui avait été peu fructueuse.

Sous le titre « Médaille de l'Armée fidèle » on trouvera aux pièces justificatives la reproduction de lettres assez curieuses échangées à ce propos entre M. Bouis et le Ministère, lettres retrouvées aux Archives nationales par M. de Fayolle.



N° 71. — Semblable au revers du n° 36. Buste nu du duc de Bordeaux de profil à gauche. Même légende : DUC DE BORDEAUX NÉ LE 29 SEPT. 1820.

R/ Une ancre, symbolisant l'espérance d'après les emblèmes chrétiens. Lég. : L'ESPÉRANCE DE LA FRANCE.

Diam. : 19 mm. Or, argent et bronze.

Quoique simple et d'agréable aspect, cette médaille n'a pas été frappée en grande quantité. L'état des médailles retrouvé par M. de Fayolle aux Archives ne mentionne que 71 exemplaires : 6 en or ou platine, 10 en argent et 55 en bronze.



N° 72. — Semblable au précédent, même légende.

R/ Buste habillé de M^{lle} d'Artois, la future duchesse de Parme, de profil à droite, un collier de perles autour du cou. Lég : LOUISE MARIE THÉRÈSE NÉE A PARIS LE 21 SEPT. 1819. Fleur de lys héraldique entre le commencement et la fin de la légende.

Diam. : 19 mm. Or, argent et bronze.

M. de Fayolle a signalé une variante de cette médaille sur laquelle, à l'avvers, la tête du duc de Bordeaux est un peu plus petite et la légende complètement circulaire ; au revers, le signe placé à la fin de la légende est une étoile au lieu d'être une fleur de lys.



N° 73. — Tête du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég : HENRI C^s DIEU-DONNÉ DUC DE BORDEAUX. Au-dessous, en sens contraire et en tous petits caractères : NÉ LE 29 7^{ME} 1820.

R/ Ancre appuyée contre une tige de lys. Lég. : PRESENT DU CIEL. A l'exergue : 1820.

Diam. : 10 mm. Argent et bronze.

Il s'agit ici du type — et de la frappe initiale sans doute — dont nous avons déjà décrit une variante portant à l'avvers les têtes superposées du duc et de la duchesse de Berry (N^{os} 61 et 62). Si l'on s'en rapportait strictement à l'état des médailles dont nous avons déjà parlé, cette pièce — qui fut éditée par M. Degen — serait des plus rares. Cet état n'en mentionne que 14 exemplaires, 1 en or, 1 en platine, 6 en argent et 6 en bronze. Mais comme cet Etat ne mentionne pas la médaille du même genre où figurent les bustes du duc et de la duchesse de Berry, il est vraisemblable qu'au moment où cette variante fut exécutée la frappe du premier spécimen fut reprise. Néanmoins, cette médaille est toujours d'une certaine rareté, car M. de Fayolle indique dans son ouvrage qu'il l'a recherchée très soigneusement, en faisant de nombreux appels aux collectionneurs, sans réussir à en retrouver un seul exemplaire. Nous avons eu la bonne fortune d'être plus favorisé par le hasard ; nous avons pu recueillir un exemplaire de chaque type.



N° 74. — Variante du précédent numéro. Sur l'avvers, le buste du duc de Bordeaux a moins de relief et la légende est ainsi libellée : HENRI C. F. M. DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX. Au-dessous, en sens contraire, et en deux lignes très mal tracées, la date : LE 29 7^{BRE} | 1820.

Au revers, ainsi que nous l'avons déjà signalé en décrivant le type aux deux bustes, une tige de myrte, passant au travers de la boucle de l'ancre, est adjointe à la composition. Même légende.

Diam. : 10 mm. Argent.



N° 75. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég : IL REGNERA. Au-dessous du buste, la lettre C et un signe assez mal tracé qui paraissent indiquer la signature du graveur Caqué.

R/ Plant de lys n'ayant encore que des boutons et s'élevant à peine du sol. Lég : IL S'ELEVERA.

Diam. : 10 mm. Vermeil, argent et bronze.



N° 76. — Variante de la précédente médaille. Même buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche, mais sans indication de graveur. Au-dessus de la tête du jeune prince, au lieu de la légende " Il règnera " figurant sur l'autre médaille, le mot : RESURREXIT.

R/ Semblable au précédent.

Diam. : 10 mm. Nous n'avons eu connaissance que d'un exemplaire en bronze, mais il est croyable que cette variante existe aussi en métaux plus précieux.

Quelque rappelant celle d'autres petites médailles déjà décrites, la face ou figure le mot " Resurrexit " émane bien d'un coin particulier. Le buste est exactement pareil à celui de la médaille " Il règnera " et son relief est beaucoup plus accusé que celui des autres médailles où se trouve pareillement mentionnée cette survivance du duc de Berry.



N° 77. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Légende, à gauche de la médaille : HENRICUS. Sous le buste, la signature du graveur : GAYRARD.

R/ Buste cuirassé du roi Henri IV, de profil à droite, croix du St Esprit sur la poitrine. Légende, à gauche de la médaille : REDIVIVUS. Au-dessous du buste, en petites lettres, le nom du directeur de la monnaie : DE PUYMAURIN.

Diam. : 31 mm. Bronze.



N° 78. — Médaille semblable à la précédente, mais avec diverses variantes. Le visage du duc de Bordeaux n'a pas tout à fait la même expression et la tranche du buste n'est pas coupée de la même façon. Le nom du graveur, Gayrard, est suivi de la lettre F. (oubliée sur le dessin).

Au revers, le mot : REDIVIVUS est placé à droite du buste de Henri IV et non à gauche, comme dans la précédente. Les caractères des deux légendes sont un peu plus forts, et la signature de M. de Puymaurin, placée plus près du rebord, est suivie de la lettre D. Le module est un peu plus petit.

Diam. : 30 mm. Bronze.

Ces médailles ont été signalées de la façon suivante dans le *Moniteur Universel* du 4 octobre 1820 :

« M. Gayrard a eu l'honneur de présenter au roi différentes médailles, l'une.....
« la seconde à la tête de S. A. R. le duc de Bordeaux, avec une inscription "Henricus";
« à l'autre face, Henri IV et, pour inscription, "Redivivus" ».

Il s'agit encore ici de médailles associant le souvenir de Henri IV au nouveau.

petit dauphin, association dont nous avons déjà parlé et qui, avec des variantes différentes, ont été composées et frappées à plusieurs reprises en l'honneur du duc de Bordeaux.

On peut rapprocher de ces médailles, à cause de ce rappel du Béarnais, une petite plaquette grossière que M. de Fayolle nous a communiquée.



N° 79. — Plaquette rectangulaire divisée en deux parties ; dans celle de gauche, inscription en six lignes, avec des variantes dans la grosseur des caractères : HENRI | C. F. M. DIEUDONNE | D'ARTOIS DUC | DE BORDEAUX | NÉ LE 29^{ME} | 1820. Dans la partie droite, inscription en huit lignes, avec les mêmes différences de caractères : FRANCE | NE PLEURÉS PLUS | LE MALHEUREUX | HENRI | SES VERTUS | RENAITRONT DANS | LE FILS DE | BERRI.

Sans revers, mais on peut supposer qu'il s'agit ici d'une épreuve d'essai de deux faces réunies sur le même plan et, qu'en réalité, l'une était destinée à devenir le revers de l'autre.

Chaque face mesure : 0,024 de haut sur 0,018 de large, et, l'ensemble : 0,028 de hauteur sur 0,041 de largeur. Plomb.



N° 80. — Buste du duc de Bordeaux, de profil à droite. Lég. : H. C. FERD. DEODATUS. D. B. Au-dessous, près du rebord de la médaille, la signature du graveur : GAYRARD F.

R/ Semblable à celui du N° 54, sauf un détail dans le dessin des serpents que le prince étouffe entre ses mains ; sur cette médaille-ci, les serpents ont perdu les ailes qu'ils avaient sur la médaille grand module. Même légende : FATA ASPERA VINCES, mais placée un peu différemment.

Diam. : 17 mm. Argent, bronze.



N^o 81. — Variante du précédent numéro. L'inscription de l'avvers est ainsi libellée : H. C. F. M. DEODATUS DUX BURDIGALORUM.

Même revers.

Même diamètre. Mêmes métaux.



N^o 82. — Autre variante du même type. Sur l'avvers, la légende, à nouveau modifiée, est écrite : L. H. C. F. M. D. D. DUX BURD.

Même revers.

Même diamètre. Mêmes métaux.

Cette légende de l'avvers est particulièrement notable à cause de la lettre L au début de l'inscription. Elle doit correspondre au prénom de Ludovicus. Or, ce prénom n'a jamais été donné officiellement au duc de Bordeaux, et nous ne l'avons relevé sur aucune autre médaille à son effigie.



N^o 83. — Même buste nu du duc de Bordeaux, de profil à droite. Légende : H. C. F. M. DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX. Sous le buste, signature du graveur : GAYRARD. F.

R/ Inscription gravée en sept lignes, sur champ uni : DONNÉ | PAR MONSIEUR | LE DUC DE BORDEAUX | EN SOUVENIR | DU 29 SEPTRE | JOUR DE NAISSANCE | DE JEROME FRANÇOIS | CARNIS.

Diam. : 17 mm. Or.

M. Bouclier, trésorier de la Société de Numismatique française, qui nous a signalé cette pièce, pense que des médailles semblables ont été distribuées à tous les enfants nés à Paris le même jour que le duc de Bordeaux.



N° 84. — Semblable au précédent.

R/ Triangle rayonnant dans le haut de la médaille, avec quelques caractères hébraïques à l'intérieur, le monogramme de Jéhova vraisemblablement. Deux légendes ; l'une circulaire, coupée en deux dans le haut par le triangle et ponctuée dans le bas par une étoile : LES DAMES FRANÇAISES. L'autre, dans le champ, au-dessous des rayons du triangle et en trois lignes, la dernière en caractères plus petits : DIEU | EXAUÇA | NOS PRIÈRES.

Diam. : 17 mm. Argent et bronze, beaucoup plus rare en argent.



N° 85. — Buste nu du duc de Bordeaux semblable aux précédents.

R/ Inscription circulaire : DAMES DE LA HALLE DE PARIS. et, dans le champ, en quatre lignes, avec un trait sous la dernière : LE CIEL NOUS | L'A DONNÉ | NOTRE AMOUR | LE GARDERA.

Diam. : 17 mm. Argent, bronze et bronze argenté.



N° 86. — Buste nu du duc de Bordeaux semblable aux précédents.

R/ Inscription circulaire : LES FORTS DE LA HALLE ET DES PORTS. et, dans le champ, en quatre lignes, comme au précédent numéro, mais sans trait sous la dernière : NOUS L'AIMERONS | COMME | NOUS AVONS AIMÉ | SON PERE.

Diam. : 17 mm. Argent et bronze.



N° 87. — Buste nu du duc de Bordeaux semblable aux précédents.

R/ Inscription circulaire : CORPORATION DE M^{rs} LES CHARBONNIERS. et, dans le champ, même légende qu'au précédent numéro : (NOUS L'AIMERONS... etc).

Diam. : 17 mm. Argent et bronze.

Comme on le voit, il y a encore dans ces deux dernières médailles un rappel du duc de Berry, mais nous les avons classées ici par analogie avec celle des Dames de la Halle. Ces trois petites médailles furent en effet frappées en même temps, sous les auspices du gouvernement, pour être distribuées aux corporations dont elles portent la mention.

L'Etat des médailles dont nous avons déjà parlé plusieurs fois indique de notables différences dans l'importance de l'émission. La médaille des Charbonniers aurait été frappée à 1018 exemplaires en argent, celle des Forts de la Halle à 314 et celle des Dames de la Halle à 208. La frappe en bronze, d'après cet état, n'aurait été que de 6 exemplaires seulement pour chaque type. Il y a lieu de penser qu'il en fut frappé davantage par la suite, car nous avons rencontré plusieurs fois des exemplaires en bronze. Toutefois, la différence de quantité pour ces exemplaires en argent, basée sur le nombre des membres de chaque corporation, doit être exacte ; la médaille des Charbonniers est beaucoup plus répandue que les autres.

La distribution des médailles aux Dames et aux Forts de la Halle eut lieu au cours de la « Fête de Famille », organisée le dimanche 8 octobre 1820 par la ville de Paris, pour associer la population ouvrière aux réjouissances causées par la naissance du duc de Bordeaux. Si nous nous en reportons au *Moniteur Universel*, la distribution de celle des Charbonniers n'aurait eu lieu qu'après. On lit en effet ceci dans le *Moniteur* du 27 Novembre 1820 :

« Ce matin, M. Thomas, contrôleur-général des bois et charbons de la capitale, « demeurant quai Malaquais, N° 21, a délivré à tous les charbonniers de Paris une « médaille en argent, à l'occasion de la naissance de S. A. R. M^{sr} le duc de Bordeaux. »

La corporation des charbonniers paraît avoir eu ces sentiments de particulière sympathie pour l'enfant royal, car, sept ans après sa naissance, elle en faisait encore l'anniversaire. Le *Moniteur* du 30 Septembre 1827 relate en effet à la date du 29 :

« Le corps de MM. les Charbonniers et Ouvriers des ports et chantiers de Paris, « feront célébrer, demain dimanche 30 Septembre, dans l'église Sainte Geneviève, une « messe en musique, de la composition de M. Chenier, musicien de la chapelle du Roi « en actions de grâce de la naissance de M^{sr} le duc de Bordeaux. »



N° 88. — Même buste nu du duc de Bordeaux, de profil à droite.

R/ Epée en pal, dont la lame coupe au milieu, après le deuxième mot, une inscription horizontale ainsi libellée : POUR LE DÉFENDRE. En courbe, dans la partie supérieure, seconde légende : LES VOLONTAIRES ROYAUX.

Diam. : 17 mm. Argent et bronze.

Cette médaille figure dans l'Etat des pièces frappées du 29 septembre au 14 octobre 1820. Elle n'est toutefois signalée dans le *Moniteur* qu'à la date du 12 février 1821 ou nous lisons les lignes suivantes :

« M. le colonel baron Pallu-Duparc a reçu de M. le duc de Damas une lettre dans laquelle il est dit, que S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a reçu la médaille que MM. les Volontaires royaux ont fait frapper à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bordeaux, et qui a été offerte en leur nom à S. A. R. par M. le colonel Duparc.

« S. A. R. a vu dans cet envoi une preuve nouvelle des sentiments qui animent MM. les Volontaires royaux. »

Il y a lieu de penser que la mention de cette médaille dans l'Etat des frappes établi le 14 octobre 1820 indique qu'elle était composée à cette époque, mais que sa mise en circulation n'eût lieu qu'un peu plus tard. Ce qui rend cette supposition très vraisemblable, c'est le chiffre très restreint porté sur l'Etat le 14 octobre. — 6 exemplaires en argent et 9 en bronze — alors qu'une médaille de ce genre dut être distribuée à tous les partisans rattachés au groupement des volontaires. Le graveur Gayraud, en même temps que les autres médailles du même type, décrites aux numéros précédents, dut exécuter celle-ci dès la naissance et en faire frapper quelques exemplaires d'essai avant le 13 octobre 1820, en attendant l'émission postérieure, certainement plus abondante, signalée dans le *Moniteur* du 12 Février 1821. Cette petite médaille, quoique peu répandue, n'a du reste pas, actuellement, la rareté qu'indiquerait, si elle n'avait été suivie d'aucune autre, la frappe figurant sur l'état des médailles émises dans la quinzaine qui suivit la naissance.

Sur l'avvers de ces diverses médailles, on remarque parfois une petite variante dans la façon dont est placée la signature du graveur Gayraud au-dessous du buste du duc de Bordeaux. Elle est plus ou moins rapprochée du commencement de la légende circulaire, ce qui paraîtrait indiquer que deux coins différents de cette face ont été gravés par l'artiste.



N° 89. — Le duc de Bordeaux agenouillé sur des nuages, le corps de profil à droite, et portant pour tout costume le cordon du St-Esprit en sautoir. Lég. : POUR LUI JUSQU'A LA MORT.

R/ Grande fleur de lys héraldique occupant tout le champ. Lég. : VOLONTAIRES ROYAUX.

Diam. : 14 mm. Argent à bélière.

Cette seconde médaille des volontaires royaux, plus rare que la précédente, nous a été communiquée par M. Bouclier, trésorier de la Société de Numismatique française.



N° 90. — Avers semblable au précédent, mais avec une légende différente, ainsi libellée : ESPOIR DE BONHEUR.

R/ Inscription en 7 lignes sur champ uni : HENRY | CHARLES | FERDINAND | MARIE | DIEUDONNE | D'AR. DUC DE | BORDEAUX.

Diam. : 14 mm. Argent à bélière.



N° 91. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég : H. C. F DIEUDONNE D. DE BORDEAUX. Au-dessous du buste, entre le commencement et la fin de la légende, et en sens contraire, la signature du graveur : GAYRARD F.

R/ Inscription en deux lignes sur champ uni : TE DEUM | LAUDAMUS. Dans le bas, près du rebord, la date : 3 OCT.

Diam. : 10 mm. Bronze.

Cette petite médaille fut frappée pour commémorer un *Te Deum* solennel chanté dans l'Eglise métropolitaine de Paris à la date indiquée sur le revers, le 3 octobre. Le *Moniteur Universel* parla à plusieurs reprises de ce *Te Deum*, ou se manifestait la joie causée par la naissance du jeune Prince. Il l'annonça d'abord en ces termes le 1^{er} octobre :

« Mardi prochain 3 octobre, à dix heures et demie du matin, un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de la naissance de S. A. R. M^{gr} le duc de Bordeaux, sera chanté dans l'Eglise métropolitaine de Paris, en présence des princes et princesses de la famille royale et du sang.

« Les personnes qui désireront avoir des billets pour assister à cette cérémonie sont priées de s'adresser au grand-maitre des cérémonies de France, rue de Varennes, N^o 12 »

Le lendemain 2 octobre, le *Moniteur* indiquait en outre qu'un mandement de l'archevêque de Paris était publié au sujet de ce *Te Deum*.

Le *Moniteur* publia également, par la suite, plusieurs comptes-rendus de cette cérémonie, à laquelle assistèrent tous les dignitaires de la Couronne, ainsi que les représentants des divers corps d'Etat, et que suivirent de grandes réjouissances publiques organisées aux Champs Elysées.



N^o 92. — Semblable au précédent ; même buste et mêmes légendes.

R/ La ville de Paris, personnifiée par une femme à genoux sur la proue d'un vaisseau et tendant les bras vers le ciel. Lég. : ACTIONS DE GRACE. Dans le bas, au-dessous de la proue du navire, la date figurant déjà sur la médaille précédente : 3 OCT.

Diam. : 10 mm. Argent et bronze.

Comme la précédente, cette médaille a également trait, ainsi que l'indique sa date, aux solennités religieuses que provoqua la naissance du jeune prince, et l'on peut se demander si elle ne se rapporte pas plus particulièrement, pour sa part, au service célébré dans les temples protestants. En parlant de ces cérémonies diverses, le *Moniteur* du 1^{er} octobre désigne en effet par la dénomination de « solennelle action de grâces » la cérémonie protestante, tandis qu'il emploie le terme de *Te Deum* pour parler de celle du culte catholique. Cette différence d'appellation dans les gazettes du temps, correspondant à celle qui figure sur les médailles, permet d'émettre cette supposition avec assez de vraisemblance. Quoiqu'il en soit de ce détail, les deux médailles, qui sont du même auteur, Gayrard, ont été présentées par lui le même jour au roi Louis XVIII ; le *Moniteur* en fait mention dans son N^o du 4 octobre 1820.



N° 93. — Semblable au revers du numéro précédent. (La ville de Paris sur la proue d'un vaisseau).

R/ Semblable au revers de l'avant dernier numéro. (TE DEUM LAUDAMUS).

Diam. : 10 mm. Argent.

Comme on peut s'en rendre compte, cette médaille a été faite par un simple accouplement des revers des deux précédents numéros. Cette fantaisie numismatique est peu répandue. Nous n'en connaissons actuellement qu'un exemplaire, qui se trouve dans la collection de M. Bouquier.



N° 94. — Tête nue du duc de Bordeaux entre deux branches de lys, semblable aux revers déjà décrits N°s 23 et 40. Pas de légende ; simple signature du graveur : MONTAGNY F. sur la tranche de l'épaule.

R/ Semblable a celui du N° 24. (Remise du duc de Bordeaux à Esculape). Mêmes dispositions des légendes.

Diam. : 51 mm. Bronze, cuivre doré.

Ce sont vraisemblablement les coins gravés pour les médailles précitées qui, par une variante d'accouplement, ont servi à frapper celle-ci.



N° 95. — Le duc de Bordeaux debout, de face et sans vêtements, la main droite appuyée sur une épée nue ; à gauche, un jeune plant de lys portant une fleur unique. Légende en courbe, dans un encadrement circulaire entourant la composition : VIVE LE DUC DE BORDEAUX. Au-dessous de la légende, dans le même encadrement, deux petites branches de lauriers entre-croisées.

Pas de revers. Médaille exécutée au repoussé.
Diam. : 17 mm. Argent, à bélière.



N° 96. — Buste nu du duc de Bordeaux, de trois quarts avec visage de profil, à gauche. Lég. : HENRI C. F. M. D. DUC DE BORDEAUX. Au-dessous, le nom du graveur : DOMARD F.

R/ La Providence, personnifiée par une femme drapée, debout, visage de face et corps de trois quarts, tenant élevé dans ses mains, vers la gauche, le jeune duc de Bordeaux. A ses pieds, à gauche, une corne d'abondance ; derrière, en partie masquée par la figure du premier plan, une stèle funéraire rappelant le souvenir du duc de Berry. Lég. : FRANCAIS JE VOUS LE DONNE, JUREZ DE LE DÉFENDRE. A l'exergue, en deux lignes : XXIX SEPT | MDCCCXX. Sur la plinthe, à droite, le nom du graveur en abrégé : DOM (Domard).

Diam. : 14 mm. Or, argent et bronze.

Le *Moniteur Universel* publia, le 15 octobre 1820, l'information suivante où il est fait allusion à cette médaille, mais avec une erreur d'indication en ce qui concerne un détail de sa description :

« Aujourd'hui, M. l'ingénieur Chevallier a conduit et a eu l'honneur de présenter
« à LL. AA. RR. M^{me} la duchesse de Berry et M^{gr} le duc de Bordeaux, le centenaire
« Pierre Huët, âgé de 116 ans, qui se plaçait autrefois au pied de la Tour de l'Horloge,
« vis-à-vis le marché aux fleurs.

« S. A. R. a accueilli avec la plus grande bonté ce vénérable vieillard, l'a fait
« asseoir, a écouté avec intérêt les vœux que ce patriarche de la capitale formait pour
« la prospérité de l'auguste famille des Bourbons. S. A. R. en le remerciant, a daigné
« lui faire présent d'une médaille d'or, représentant d'un côté l'auguste enfant, et de
« l'autre la France, avec cette légende : Français, je vous le donne ; jurez de le
« défendre ; et a ordonné qu'on lui donnât un verre de vin de Jurançon, qui est le

« même que le prince nouveau-né a bu à l'instant de sa naissance. Pierre Huët, « pénétré d'une telle faveur, a remercié la princesse les larmes aux yeux. »

Comme on le voit, le *Moniteur* indique dans sa description que la femme drapée qui présente l'enfant royal est une personnification de la France. Nous croyons que le *Moniteur* a fait là une confusion provenant d'un examen trop hâtif de la médaille. La légende « Français je vous le donne, jurez de le défendre » n'aurait pas grand sens dans la bouche de la France elle-même. D'autre part, la France, comme on a pu le voir sur plusieurs autres médailles, est presque toujours représentée la tête casquée, et cette figure-ci porte au contraire un voile flottant. Il faut donc voir une autre figure allégorique dans la femme qui présente le jeune prince, et l'Etat des médailles frappées à la Monnaie du 29 septembre au 14 octobre 1820 mentionne que cette figure personnifie la Providence. Cette indication, que nous avons retenue dans la description précédente que nous venons de tracer, est certainement la bonne. C'est bien la Providence, caractérisée par la corne d'abondance placée à ses pieds, qui donne à la France un dernier rejeton de la race royale et lui conseille de le conserver précieusement.

L'Etat des médailles précité indique, en outre, que cette pièce, gravée par Domard, a été éditée par M. Bouveret.



N° 97. — Avers semblable au revers de la pièce précédente.

Revers uni avec rebord en relief.

Diam. : 14 mm. Argent.

Il s'agit vraisemblablement d'une épreuve de graveur de l'une des faces de la précédente médaille, épreuve utilisée comme breloque, au moyen d'une bélière rapportée.



N° 98. — Buste du duc de Bordeaux, semblable à celui qui figure sur l'avvers de l'avant dernier numéro, mais sans la signature du graveur Domard et avec une variante dans l'inscription qui est, ici, libellée de la façon suivante : HENRY DUC DE BORDEAUX.

R/ Serpent à deux têtes enlaçant une ancre qu'il a brisé dans sa partie supérieure, mais qui résiste encore et paraît même avoir blessé le monstre qui se renverse en arrière dans l'attitude d'un animal mortellement frappé. Légende en deux lignes circulaires et parallèles, reproduisant les deux vers bien connus d'Athalie : CELUI QUI MET UN FREIN A LA FUREUR DES FLOTS | SAIT AUSSI DES MECHANS ARRETER LES COMLOTS. Dans le bas, entre le commencement et la fin des deux vers, fleur de lys héraldique entouré de rayons.

Diam. : 14 mm. Argent et bronze.

*
**

Nous allons enfin placer ici une cinquième série comprenant les médailles de la naissance ou figurent diverses autres effigies des membres de la famille royale, le duc d'Angoulême, le comte d'Artois, le roi Louis XVIII, et différentes compositions relatives au duc de Bordeaux, mais sans reproduction particulière de son buste à l'avvers. ↓



N° 99. — Buste du duc d'Angoulême en uniforme, de profil à droite, tête nue, cheveux frisés et favoris. Lég. : LOUIS ANTOINE DUC D'ANGOULEME.

R/ Inscription en six lignes sur champ uni : LA DIVINE | PROVIDENCE | LUI A RENDU | UN FRERE CHERI | LE 29 SEPT. | 1820.

Diam. : 19 mm. Or, argent et bronze.



N° 100. — Buste en uniforme du comte d'Artois, frère du roi, de profil à droite, tête nue et favoris. Lég. : MONSIEUR FRERE DU ROI.

R/ Inscription en cinq lignes sur champ uni : IL Y A | UN FRANÇAIS | [DE PLUS | LE 29 SEPT. | 1820.

Diam. : 19 mm. Or, argent et bronze.

Cette inscription est une allusion à la phrase très connue dite par le comte d'Artois, lors de sa rentrée en France, en 1814, et rappelée à diverses reprises lors de la naissance du jeune prince : « Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus. »



N° 101. — Buste en uniforme du roi Louis XVIII, de profil à gauche. Lég. :

LOUIS XVIII ROI DE FRANCE. Sous le buste la signature : GAYRARD.

R/ Inscription en 6 lignes, les deux dernières en caractères plus petits et séparées par un trait des quatre premières : NE DIS | PLUS O JACOB | QUE LE SEI-
GNEUR | SOMMEILLE | 29 SEPT. | 1820.

Diam. : 19 mm. Or, argent et bronze.

Ces trois médailles, d'un type uniforme, font partie d'une même série qui comprend deux autres pièces, l'une au buste de la duchesse d'Angoulême, ne rentrant pas dans le cadre de notre travail, et l'autre classée au N° 35 parmi les médailles reproduisant les traits de la duchesse de Berry. Cette série, d'après l'Etat des médailles frappées du 29 septembre au 14 octobre, a été éditée par Durand et chaque médaille n'a été frappée qu'à 67 exemplaires, 1 en platine, 5 en or, 5 en argent et 56 en bronze. Ces chiffres n'ont probablement pas été dépassés par la suite, car toutes ces pièces sont aujourd'hui très rarement rencontrées.



N° 102. — Les coins de cette médaille, gravée par ordre du gouvernement, sont conservés au musée de la Monnaie qui, dans son catalogue général, (page 433. N° 49 du règne de Louis XVIII), en donne la description suivante :

« LVDOVICVS. XVIII FRANC. ET. NAV. REX (*Louis XVIII, roi de France et de Navarre*). — Au bas : DE PUYMAURIN DIREXIT (1) (*Sous la direction de De Puymaurin*) — Sur le bord inférieur du buste : ANDRIEU F. (*Œuvre d'Andrieu*).
« — Buste de profil à droite, tête et col nus, cheveux longs relevés sur le front et les tempes, noués derrière la tête et retombant en queue sur la nuque, favoris courts.
« **R/** DONVM DEI ALTISSIMI (*Présent du Très-Haut*). — Exergue : HENRICVS. CAROLVS. FERDINANDVS. MARIA ADEODATVS. ATREBAT. DVX. BVRDIGAL NATVS. PARISIIS XXIX. SEPT. MDCCLXX (*Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, né à Paris le 29 septembre 1820*). — Au-dessus de la plinthe, à droite : DEPAULIS. F. (*Œuvre de Depaulis*).

(1) La légende est ainsi libellée sur les reffrappes actuelles de la Monnaie, mais, sur les exemplaires de l'époque, au lieu des mots « De Puymaurin direxit » on lit simplement : DE PUYMAURIN DI.

« La France personnifiée, le casque en tête, ayant derrière elle son bouclier aux trois fleurs de lis appuyé contre un socle supportant le buste du duc de Berry, a pris dans son berceau, placé devant elle, le prince nouveau-né et l'élève dans ses bras au-dessous d'un rayon céleste qui descend vers lui. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.

M. de Fayolle a retrouvé aux Archives Nationales (O₃ 1462) le texte même de la soumission du graveur Depaulis qui est ainsi conçue : « Je soussigné, m'engage à graver pour la Monnaie royale des Médailles et sur le dessin qui m'est fourni, la médaille ayant pour sujet : " Donum dei altissimi ". Je fournirai pour cette médaille un poinçon et deux carrés, moyennant la somme de trois mille francs.

« Paris, le 28 octobre 1820. Signé : Depaulis. »

M. de Fayolle a également trouvé aux Archives d'autres documents indiquant que le poinçon primitif différait de celui qui fut adopté par la suite ; le buste du duc de Berry ne s'y trouvait pas. Ces documents sont un rapport du baron de Puymaurin, Directeur de la Monnaie, et une nouvelle soumission du graveur.

Le rapport de M. de Puymaurin indique que la modification du poinçon, par l'adjonction du buste du duc de Berry, avait été ordonné par l'Académie des Inscriptions chargée de diriger la composition de cette médaille, et la nouvelle soumission du graveur Depaulis fait connaître que le poinçon modifié fut payé cinq cents Francs.

Cette médaille fut distribuée aux députés le 14 Juillet 1821. On trouvera aux pièces justificatives sous le titre « Médaille Donum dei Altissimi » une lettre de M. de Puymaurin au sujet de cette distribution et la copie des reçus se rapportant à la livraison faite au trésorier de la Chambre. Il en fut distribué 450 à cette date du 14 Juillet 1821, mais une distribution supplémentaire de 8 autres eut lieu le 1^{er} Août suivant.



N^o 103.— Comme ceux de la précédente, les coins de cette médaille sont conservés au musée de la Monnaie. La description, qui suit immédiatement celle de la pièce

dont nous venons de parler, figure également au catalogue (page 433. N° 50), rédigée comme suit :

« Mêmes bustes et légende qu'au numéro précédent. (1)

« **R/** GALLIA. IMPETRATO. VOTO. RECREATA (*La France se réjouissant de l'accomplissement de son vœu*). Exergue continuant la légende : DIE. NATALI.
« HENRICI. CAROL. FERD. MARIAE ADEODATI. ATREBAT. DUCIS. BUR-
« DIGAL XXIX. SEPTEMBRIS MDCCCXX (*Le jour de la naissance de Henri-
« Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, 29 septembre
« 1820*).—Au-dessus de la plinthe, à gauche : ANDRIEU. FECIT. (*Œuvre d'Andrieu*).
« — La France personnifiée à l'antique, le casque en tête, enveloppée d'un manteau
» parsemé de fleurs de lis, et un Génie ailé portant dans ses bras le jeune prince
« nouveau-né, soutiennent ensemble un bouclier au-dessus du buste de Henri IV,
« posé de face sur un socle, à la base duquel est appuyé l'écusson aux armes de France
« et de Navarre. Sur ce bouclier la France grave avec un style les mots : HENRICUS
« ALTER (*Un nouvel Henri*), en deux lignes. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze. Nous possédons aussi un exemplaire en bronze doré, mais qui a dû être doré postérieurement.

C'est en prévision du baptême que cette médaille avait été préalablement commandée par le Ministère de l'Intérieur au graveur Andrieu. Ce détail est nettement indiqué dans la lettre de commande que M. de Fayolle a publiée dans son travail sur le célèbre graveur bordelais, lettre ainsi libellée, et qui lui a été communiquée par M. H. Johanet, neveu d'Andrieu :

« Paris, le 21 8^{bre} 1820.

« Monsieur,

« J'ai arrêté qu'une médaille serait exécutée par les soins de l'Académie des
« Inscriptions, pour consacrer l'événement du baptême de M^{or} le duc de Bordeaux,
« dans l'ordre de celle qui fut frappée lors de l'inauguration de la statue d'Henri IV,
« et qu'elle serait confiée à votre burin.

« J'ai fixé à 6.000 fr. le prix de ce travail. Je vous invite à y donner tous soins,
« et à prendre vos mesures, de manière à ce que la médaille puisse être frappée pour
« le jour de la cérémonie du baptême du Prince.

« L'Académie est informée de ma décision, et vous devez vous présenter chez
« M. Dacier, secrétaire perpétuel, pour recevoir les instructions qu'il aura à vous
« donner.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

« Le Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

« Pour son Excellence et par son ordre, Le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général

« Signé : M^{is} Caraman. »

Par la suite, cette décision première dut être changée, car rien n'a trait au baptême dans la composition, ni dans les légendes. La médaille est du reste classée à la nais-

(1) Même remarque au sujet du mot « direxit », libellé en abrégé sur les médailles de l'époque.

sance dans le catalogue de la Monnaie et ce furent d'autres graveurs, Galle et Desbœufs, qui gravèrent les médailles officielles du baptême.

Le *Moniteur* du 26 Octobre 1820 parla de la commande de cette médaille dans une note indiquant que la direction artistique du travail, comme l'avait écrit le Ministre dans sa lettre à Andrieu, était confiée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

« C'est sur les médailles que se fondent souvent l'histoire et la chronologie, on ne peut donner trop de soins à la composition de ces espèces de monumens. En France, c'est à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres qu'est confiée la direction des *médailles nationales*, de celles qui consacrent les grands événements et dont les coins doivent rester en dépôt à la Monnaie de la couronne ou dans le cabinet du Roi.

« Une médaille de cet ordre, va être, d'après une décision du ministre de l'intérieur, exécutée par M. Andrieu, graveur, sous la surveillance de l'Académie, pour *le baptême du duc de Bordeaux*.

« L'artiste est de Bordeaux même, il a établi sa réputation par plusieurs médailles remarquables, entre autres par celle de *l'inauguration de la statue de Henri IV* ».

M. de Fayolle a retrouvé aux archives une lettre par laquelle le Directeur de la Monnaie, à la date du 19 Octobre 1822, proposait de faire tirer par le graveur Depaulis, élève d'Andrieu, un nouveau poinçon du revers de cette médaille dont le coin avait été cassé. La proposition fut acceptée, et ce travail fut exécuté par Depaulis pour la somme de 1.500 fr. Détail assez curieux, dans l'échange de lettres à ce sujet cette médaille est encore considérée comme médaille du baptême, malgré l'absence absolue de toute allusion à cette cérémonie dans sa composition et ses légendes qui n'ont trait qu'à la naissance.



N° 104. — Présentation du duc de Bordeaux. A droite de la médaille, sur une estrade élevée de deux marches et au-devant d'un fauteuil blasonné, le roi Louis XVIII, en costume de cérémonie, montrant le duc de Bordeaux porté par une femme placée à sa droite et qui doit être vraisemblablement la duchesse de Berry. Au bas de l'estrade,

trois personnages, les deux premiers en uniforme militaire, et l'un d'eux tenant un étendard, le troisième en uniforme civil, nue-tête et s'avançant vers l'enfant royal. Sur la plinthe, à gauche, le nom du graveur et la date : CAUNOIS F. 1821. A l'exergue, inscription en trois lignes : HENRY C. F. DIEU-DONNÉ, | DUC DE BORDEAUX, NÉ A PARIS, | LE 29 SEPTEMBRE, 1820.

R/ Légende en courbe et en très grosses lettres occupant les deux tiers supérieurs du pourtour de la médaille : PRESENTATION DU DUC DE BORDEAUX. Dans le champ, inscription en sept lignes : IL NOUS EST NÉ | UN ENFANT A TOUS... | CET ENFANT DEVIENDRA UN JOUR | VOTRE PÈRE... | IL VOUS AIMERA COMME JE VOUS AIME, | COMME VOUS AIMENT | TOUS LES MIENS. Au-dessous, en caractères plus petits : PAROLES DU ROI. Un peu plus bas, séparée par un trait, la date en deux lignes : XXIX SEPTEMBRE, | MDCCCXX.

Diam. : 68 mm. Argent et bronze.

Dans le catalogue de la vente de la collection du comte de Villeneuve, qui eut lieu les 3 et 4 Décembre 1906 à l'hôtel Drouot, sous la direction de M. Bourgey, expert à Paris, nous avons vu la description d'une variante de module ainsi décrite : « N° 346. « Epreuve de graveur de la médaille de la présentation, en bronze, dans un cercle en « cuivre jaune avec entourage de fleurs de lis. Sur la tranche : SOCIÉTÉ DES CENT « VINGT. Diam. 80 mm. » Il se pourrait, toutefois, que cet agrandissement de module ait été produit par la monture sus-indiquée.

Nous avons eu également occasion de voir des épreuves coulées ou repoussées du seul avers de cette médaille.

L'inscription du revers : IL NOUS EST NÉ, etc. fait allusion aux paroles prononcées par Louis XVIII quelques heures après la naissance du duc de Bordeaux. Ces paroles sont ainsi rapportées dans le *Journal des Débats* du 30 septembre 1820 au cours de sa relation des événements du 29 :

« A onze heures, il y a eu grande réception chez le Roi, et chez MONSIEUR, « MADAME et Mgr le duc d'Angoulême. Les ministres, les maréchaux de France, « beaucoup de généraux de toutes armes, un grand nombre de pairs et de députés, tous « les ambassadeurs, les préfets du département et de la police, plusieurs maires de « Paris, ont présenté leurs hommages à S. M. et à LL. AA. RR.

« Une heure après, la Famille royale a traversé la galerie vitrée pour se rendre à « la Chapelle, et l'enthousiasme du public réuni sous les fenêtres du château a été porté « à son comble lorsqu'on a vu passer le Roi. La chapelle du château étoit remplie de « fidèles qui rendaient grâce à Dieu du bienfait nouveau qu'il vient d'accorder à la « France. Le sacrifice de la messe a été célébré ; ensuite le jeune Prince a été présenté « pour être ondoyé, et alors le Roi lui a donné les noms de HENRI-CHARLES-FERDI- « NAND-MARIE-DIEUDONNÉ, DUC DE BORDEAUX. Après la cérémonie de l'ondoiement « un *Te Deum* a été chanté en actions de grâces.

« Au retour de la messe, S. M. accompagnée de LL. AA. RR. MONSIEUR, MADAME « et Mgr le duc d'Angoulême, s'est arrêté sur le balcon de la galerie vitrée. Une com- « pagnie de gardes royaux qui empêchoient l'entrée de la terrasse s'est retirée. Le « public, dont le concours étoit immense, s'est approché jusqu'au bas de la galerie, et les « plus vives, les plus joyeuses acclamations ont retenti au loin pendant cinq minutes. « Alors le Roi a fait un signe de la main pour annoncer qu'il vouloit parler. Le silence « le plus profond a régné de toutes parts, et S. M. a prononcé ces touchantes paroles :

« Mes amis, votre joie centuple la mienne ; il nous est né un enfant à tous.... »

« Ici de nouvelles acclamations ont interrompu le Roi ; bientôt le même silence s'est rétabli, et S. M. a repris :

... « Cet enfant deviendra un jour votre père ; il vous aimera comme je vous aime, comme vous aimez tous les miens. »

« On peindroit difficilement l'émotion et l'attendrissement que ces paroles du Roi ont inspiré au public. S. M. s'étant bientôt retirée a été suivie des mêmes acclamations qui l'avoient accueilli.

« Dans l'après-midi, MONSIEUR a présenté plusieurs fois à la foule immense qui environnoit les Tuileries, l'auguste enfant appuyé entre ses bras. MADAME, duchesse d'Angoulême, en a fait autant. Madame la duchesse de Berry a fait approcher son lit de sa fenêtre, s'est soulevée doucement, et s'est montrée au peuple attendri jusqu'aux larmes, en serrant sur son sein celui qu'elle appelle son Henri.

« Tant d'efforts ont momentanément épuisé ses forces. Elle a été sur le point de se trouver mal, on a voulu lui donner quelques calmants qu'elle a refusé. « Voilà, a-t-elle dit en entendant l'expression de l'ivresse générale, le véritable calmant. »

Le *Moniteur Universel* du même jour relata également les détails de cette matinée dans des termes à peu près semblables.

— Comme toutes les médailles d'un assez fort module, celle-ci ne fut au point qu'après les fêtes de la naissance. C'est seulement dans le numéro du 6 mars 1821 du *Moniteur Universel* qu'il en est parlé pour la première fois : « M. Caunois a eu l'honneur de présenter au Roi, une médaille relative à la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux. »

Elle fut ensuite distribuée comme pièce de mariage aux jeunes filles dotées par la ville de Paris, lors des fêtes du baptême du duc de Bordeaux. Le *Moniteur* du 31 Mars 1821 annonça cette distribution de la façon suivante :

« M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, a décidé, de concert avec le conseil municipal, que la belle médaille de Cannois (sic), qui a pour sujet *la présentation du duc de Bordeaux au peuple et à l'armée*, serait frappée en argent pour être donnée en pièces de mariage aux quatorze jeunes filles qui seront dotées et mariées par la ville, à l'occasion du baptême de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

« On trouve cette médaille chez M. Cannois, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, N° 18. »

Dix jours après le même journal reparla de cette distribution :

«... Dans la matinée de ce jour, seront célébrés, aux mairies et dans les différentes paroisses, les mariages des seize orphelines dotées par la ville, à l'occasion du baptême. Sur ce nombre, quatorze ont été choisis dans la population catholique et deux dans celle qui suit le culte protestant et réformé. Immédiatement après avoir reçu la bénédiction nuptiale, les nouveaux époux seront conduits à Notre-Dame, où ils auront l'honneur d'être présentés à S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, à sa sortie de l'église. Le montant de chaque dot a été fixé à 1.200 fr. et, en outre, la ville donnera aux époux, pour pièce de mariage, la grande médaille de Cannois (sic), dont le sujet est la présentation de Mgr le duc de Bordeaux au peuple et à l'armée. »

Enfin, le 7 Mai 1821, le *Moniteur* mentionna aussi une autre distribution faite aux délégués des Sociétés de Secours mutuels ayant assisté à une cérémonie célébrée la veille à l'Hôtel de ville :

«... Il a été procédé ensuite à l'appel nominal des Sociétés, et M. le comte de Chabrol a remis successivement à chacun des délégués un mandat sur la caisse municipale, une médaille de bronze (c'est la belle de M. Caunois) et une copie imprimée de l'arrêté et du procès-verbal relatifs à la distribution. »

Une brochure de l'époque intitulée : « Relation des fêtes données par la ville de Paris et de toutes les cérémonies qui ont eu lieu dans la capitale, à l'occasion de la naissance et du baptême de Son Altesse Royale Mgr le duc de Bordeaux. A Paris, chez Petit, libraire, rue Palais-Royal », parla également de la distribution aux jeunes épouses.

Malgré la faveur particulière dont cette médaille fut l'objet, le graveur, ayant demandé que les coins fussent conservés au Musée monétaire, éprouva un refus, comme Gayraud l'avait déjà éprouvé pour sa médaille à l'Hercule enfant, refus basé, indique une lettre retrouvée par M. de Fayolle aux Archives Nationales (03 1464) sur ce que : « Suivant les règlements de la Monnaie des Médailles, les coins commandés par « décision spéciale du Ministre de la Maison du Roi peuvent seuls être admis dans la « collection. »



N° 105. — Dans le haut de la médaille, petit buste de Henri IV, vu de face et entouré de rayons dont les pointes se prolongent jusqu'au bas de la composition où se dresse une tige de lys ne portant qu'un seul bouton. Au-dessus du buste de Henri IV, la lettre H surmontée d'une petite croix. Légende circulaire coupée en deux par les rayons supérieurs : MORALE EVANGELIQUE — CHARTRE ET PATRIE. A l'exergue, le nom du graveur : HENRIONNET F.

R/ Colonne surmontée d'une croix. Sur le socle de la colonne, inscription en quatre lignes : UN BERCEAU | DEVIENT | LA CITADELLE | DE L'ETAT. au-dessous, signature illisible. Sur le fût, alternant avec une guirlande en spirale, les noms, se lisant de haut en bas, de : LOUIS XII — LOUIS XVI — FENELON — MASSILLON — MARSAN — GONTAUT. A droite et à gauche, en demi cercle contre le rebord de la médaille, et se rapportant aux noms gravés sur la colonne, les mots : MODELES. — PRECEPTES. Au-dessous du socle de la colonne le nom du graveur : ROULLAND I. F.

Diam. : 52 mm. Bronze.

Quoique sans date, et malgré l'absence de tout document à son sujet, nous avons cru pouvoir classer sans hésiter cette médaille dans le chapitre de la naissance. La phrase inscrite sur le socle de la colonne se rapporte très nettement, en effet, au moment ou la naissance du jeune duc de Bordeaux paraissait donner une sorte d'appui particulier au pouvoir des Bourbons.

*
* *

Pour terminer cette première liste des médailles frappées en l'honneur du duc de Bordeaux nous allons reproduire, au verso de ce feuillet, l'état des frappes exécutées du vendredi 29 septembre au samedi 14 octobre, état dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans le début de cet ouvrage. Cette pièce très intéressante a été retrouvée par M. de Fayolle aux archives nationales, ainsi qu'un échange de lettres entre le directeur de la Monnaie et le ministère au sujet d'une gratification particulière pour l'équipe ouvrière qui travailla jour et nuit afin de satisfaire rapidement aux premières demandes. Ces lettres, ainsi que l'indication de la répartition de cette gratification, figurent aux documents justificatifs qui complètent et appuient les indications données au cours du volume.

> <

Etat des Médailles en Or, Platine, Argent et Bronze,
 qui ont été frappées pour la naissance de S. A. R. M^{gr}. le Duc de Bordeaux,
 depuis le 29 Septembre jusqu'au 14 Octobre 1820.

Noms des Graveurs ou Editeurs.	Désignation des Objets.		Or.	Platine	Argent	Bronze
M ^r Durand	Médaille de 22 lignes: La tête de la duch. de Berry. Reverso: La princesse en juce ^d présentant son fils à la France.		1	1	7	600
	d ^o 12 lignes: Le duc de Bordeaux. Reverso: Le duc de Berry.		2	1	20	556
	d ^o 8 lignes: d ^o Reverso: Une ancre.		5	1	10	55
M ^r Fayard	d ^o d ^o Reverso: Le duc de Berry.		"	"	"	76
	Médaille de 22 lignes: Les têtes du duc et de la duch. de Berry. Reverso: Héraldique soufflant les septentr.		2	1	6	566
	d ^o 8 lignes: Le duc de Bordeaux. Reverso: Le même sujet que d ^o		1	1	567	535
	d ^o d ^o : d ^o Reverso: Incorporation de 44 les Forêts.		1	1	1018	6
	d ^o d ^o : d ^o Reverso: Incorporation de 44 les Forêts.		1	1	314	6
	d ^o d ^o : d ^o Reverso: Les dames de la Halle.		1	1	208	6
	d ^o d ^o : d ^o Reverso: Une épée: les volontaires royaux.		1	1	6	9
	d ^o d ^o : d ^o Reverso: Les dames françaises.		1	1	6	6
	d ^o 12 lignes: d ^o Reverso: Henri IV.		1	1	6	426
	d ^o 4 lignes: d ^o Reverso: L'action de grâce.		1	1	1335	6
M ^r Cahier	Médaille de 10 lignes: La duchesse de Berry. Reverso: La France écartant un monstre et présentant le prince.		9	1	1534	3989
M ^r Henrionnet	d ^o 22 lignes: La France présentant le Prince au baptême. Reverso: Inscription latine.		1	1	6	356
M ^r Wohlsmuth	d ^o 12 lignes: Le duc et la duchesse en regard. Reverso: La France présentant le prince.		6	1	256	620
M ^r Dieu.	d ^o 5 et 6 lignes: Le duc et la duchesse accolés. Reverso: Un globe descendant le trône.		17	1	2663	222
M ^r Caqui	d ^o 4 lignes 1/2: Différents sujets pour bagues et épingles.		112	2	1899	12
M ^r Bounerot	d ^o 7 lignes: Le duc de Bordeaux. Reverso: La Providence présentant le prince.		4	1	232	148
M ^r Blenne	d ^o 8 et 13 lignes: Le duc de Bordeaux sous la figure d'un ange. Reverso: Une branche de lys tombée, et une autre qui s'élève.		53	1	566	18
M ^r Degen	d ^o 8 lignes: Le duc et la duchesse de Berry. Reverso: Un trône.		7	1	340	36
M ^r Durand	Médaille de 3 lignes: S. M. le Roy de France. Reverso: Inscription.		5	1	5	50
	d ^o d ^o : S. A. R. Monsieur frère du Roy. Reverso: Inscription.		5	1	5	56
	d ^o d ^o : S. A. R. Madame la duch. d'Angoulême. Reverso: Inscription.		5	1	5	56
	d ^o d ^o : S. A. R. Monsieur le duc d'Angoulême. Reverso: Inscription.		5	1	5	56
M ^r Godet	Médaille de 5 lignes: Les ducs de Bordeaux et de Berry.		1	1	335	6
M ^r Degen	d ^o 4 lignes 1/2: Le duc de Bordeaux. Reverso: Un lys soutenu par une ancre.		1	1	6	6
Total général			254	28	11348	8526
Total: 20.153.						

N.B. Dans le présent état ne sont pas comprises: sauf erreur ou omission.

- 106 Médailles des grands hommes fabriquées p. S. E. le Ministre de l'Intérieur.
- 475 d^o de 22 lignes des victoires et des conquêtes pour M. Tan Hougue.
- 100 d^o de 25 d^o pour l'Espagne et quelques médailles de prix pour le Ministre de l'Intérieur.

MÉDAILLES DU BAPTÊME

MÉDAILLES DU BAPTÊME

(1^{er} Mai 1821)

Dans cette série nous avons réuni, à côté des pièces frappées spécialement à propos du baptême, quelques autres médailles qui furent aussi composées dans l'année de ce baptême et dont la plupart furent mises en circulation lors de cette cérémonie, ou peu de jours auparavant.

La première en date, que nous décrivons dans le numéro qui va suivre, est celle que fit frapper la duchesse de Berry pour être distribuée aux dames Bordelaises qui avaient souscrit pour l'achat du berceau offert à son fils, berceau dont nous avons déjà dit quelques mots en parlant de la médaille sur laquelle il est représenté. (N^o 21)



N^o 106. — Buste de la duchesse de Berry, de profil à droite, la tête recouverte d'une mantille dont les pointes sont croisées sur la gorge. Lég. : CAR. FERD. DUCH. DE BERRI NÉE LE 5 NOV. 1798 MARIÉE LE 17 JUIN 1816 VEUVE LE 14 FÉV. 1820. Au-dessous du buste, la signature du graveur : BARRE F.

R/ Dans une couronne formée, à droite par une branche de laurier et, à gauche, par une branche de myrte, inscription gasconne en 10 lignes et, au-dessous, séparée par un trait, la date : LA MAI | DAOU NOUBET HENRIC | DIODOUNAT | A LOUS DE BOURDÉOUS | QU'AN BAILLAT | É AS BRABES BOURDELÉSES | QU'AN POURTAT | LOU BRÈS OUN DROM | LOU HILLET DAOU BIARNÈS | DUC DE BOURDÉOUS — MDCCCXXI.

(La mère du nouvel Henri Dieudonné, à ceux de Bordeaux qui ont donné, et aux braves bordelaises qui ont apporté, le berceau où dort le petit fils du Béarnais, duc de Bordeaux — 1821.)

Diam. : 50 mm. Argent et bronze. Il existe aussi à l'heure présente plusieurs exemplaires dorés ou argentés postérieurement à leur frappe.

On trouvera aux pièces justificatives, sous le titre « La médaille bordelaise » de nombreux et intéressants détails sur le voyage des dames bordelaises — MM^{es} Anniche Duranton, Daste et Rivaille — qui apportèrent le berceau à Paris, où cette ambassade fit à l'époque assez de tapage. Elle occasionna même un incident protocolaire dont Chateaubriand parle dans ses mémoires d'Outre-tombe. Indiquons simplement ici que cette médaille, frappée en Février 1821, fut distribuée le 12 Mars. Le *Moniteur Universel* du 18 signala cette distribution en rendant compte de la fête qui eut lieu à Bordeaux à ce sujet : « D'après les ordres de M^{me} la duchesse de Berry, M. le vicomte de Gourgas « maire de Bordeaux, avait distribué, le matin, aux dames qui ont souscrit pour le « berceau de notre Henri, et au nom de S. A. R., les médailles qui ont été frappées à « cette occasion. »

La frappe de ces médailles fut d'autre part l'objet d'un échange de lettres entre l'administration de la Monnaie, le Ministère et la Duchesse qui demandait, et obtint, une réduction de prix à trente sols par exemplaire. On trouvera le texte de ces lettres, avec le reste des documents, dans les pièces justificatives.

La duchesse de Berry fit frapper 840 de ces médailles, mais, quelques mois après, elle ordonna la frappe supplémentaire d'un autre exemplaire pour la dame Peyronnat qui, sans doute, avait été oubliée dans la première distribution.



N° 107. — Sur la gauche de la composition, l'enfant royal dans un berceau que garde un chien, symbole de la fidélité. Au centre, la duchesse de Berry assise et se tournant, ainsi que sa fille, debout sur ses genoux, vers le buste du duc de Berry placé sur un piédestal, à droite de la médaille. A l'exergue, légende en trois lignes : HONNEUR A LA MERE | DE | NOTRE HENRI. Derrière la colonne, en courbe, signature de l'éditeur : DEGEN EDI. Sur la gauche, également en courbe, celle du graveur : VIVIER F.

R/ Intérieur populaire. Au milieu de la pièce, table, garnie de mets, entourée par quatre personnages, trois assis et le quatrième debout, au centre, se découvrant et levant son verre. Dans le fond, à droite, portrait du roi Henri IV accroché au mur. A l'exergue, légende en trois lignes reproduisant les paroles que semble prononcer le personnage debout et qui donnent à penser que l'on espère, sous le règne futur du duc de Bordeaux, retrouver les temps prospères du règne de Henri IV : IL NOUS RENDRA | LA | POULE AU POT. Au-dessus de la plinthe, à droite, l'initiale du graveur déjà nommé : V. F. ; à gauche et en courbe, le nom du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

Diam. : 37 mm. Argent, bronze, bronze doré et plomb.

(Dans le catalogue de la collection du comte de Villeneuve, vendue à Paris les 3 et 4 Décembre 1906 nous avons vu figurer, sous le N° 354, une pièce de ce type, en argent, à laquelle était donné un diamètre de 0.46 mm. Mais, comme il s'agissait d'une pièce placée dans un cercle de cuivre doré, cette variante de module n'est sans doute que le résultat des mesures prises en comprenant la monture dans la dimension du N°.)

Cette pièce fut présentée à la duchesse de Berry trois semaines avant le baptême, le 9 avril 1821 ; M. de Fayolle a relevé cette date aux Archives Nationales (O³1464), ainsi qu'un très-curieux document donnant les détails que voici sur les personnages occupant le revers de la médaille :

« Détails des sujets gravés sur une médaille présentée le 9 avril 1821 à S. A. R. Mad^e la duchesse de Berry, à l'occasion de la naissance de M^{sr} le duc de Bordeaux, par M. Degen, bijoutier.

« D'un côté : Les héritiers Michot, qui célèbrent en famille la naissance de M^{sr} le duc de Bordeaux auquel ils portent, comme tous les bons Français, le plus vif intérêt. Ces bons villageois ont mis la poule au pot, et portent un toast au nouvel Henri. Près de Michot est sa femme, qui montre à son fils les traits chéris du bon roi Henri, qui promet à ses sujets la poule au pot. L'expression de ces bonnes gens offre un tableau plein d'harmonie, ayant pour exergue : Il nous rendra la poule au pot.

« De l'autre côté : S. A. R. Madame la duchesse de Berry, au milieu de ses enfants, contemple le buste de son Charles (feu son auguste époux) ; Mademoiselle, debout sur les genoux de sa mère, envoie un baiser au busse de son père ; Henri, au berceau, semble tendre ses petites mains à sa vertueuse mère, pour la consoler de sa douleur. Notre Henri est sous la garde de la fidélité. Ce tableau a pour exergue : Honneur à la mère de notre Henri. »

Un état de médailles envoyées à la bibliothèque nationale le 1^{er} Juillet 1821, classe cette médaille comme étant la reproduction d'un tableau de Kinson. Ce tableau, qui fut à cette époque vulgarisé par une gravure populaire assez grossière, dont nous avons un exemplaire entre les mains, ne représente pas exactement la scène actuelle mais une scène qui se rapporte à la vie même d'Henri IV. Le roi, indique la légende placée au-dessous de la gravure, s'étant égaré en chassant, fit la rencontre d'un paysan du nom de Michaud auquel il se présenta comme étant un simple officier et dont il accepta l'hospitalité rustique. A l'issue du repas, auquel il prit part, le prince eut l'agréable surprise de voir son hôte l'inviter à porter la santé « du bon roi Henri. »

Ce qui rattache cette médaille au tableau de Kinson, c'est la disposition des personnages qui est la même dans les deux compositions, sauf celui du roi, qui, dans le tableau, se trouve assis près de la table, alors que sur la médaille il est simplement représenté par un portrait accroché au mur, au fond de la pièce.

*
**

Le jeune duc de Bordeaux, qui avait été ondoyé le jour de sa naissance par l'évêque d'Amiens, premier aumonier de la duchesse de Berry, fut baptisé par le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le 1^{er} mai 1821 à Notre-Dame.

Comme pour célébrer la naissance, il y eut, pour commémorer le baptême, diverses émissions de médailles, les unes dues à l'initiative privée, les autres provoquées par le gouvernement ; nous allons d'abord décrire celles qui furent frappées spontanément et commencer, ainsi que nous l'avons fait à propos de la naissance, par les plus grossières, vraisemblablement mises en circulation les premières à cause de la facilité de leur exécution.



N° 108.— Scène du baptême à l'intérieur de l'église. A droite, le roi Louis XVIII entouré de divers dignitaires et tenant le duc de Bordeaux sur les fonds baptismaux, en face desquels se trouve l'archevêque de Paris, la crosse en mains ; à gauche, personnages féminins, parmi lesquels la jeune sœur du nouveau né ; dans le fond, un autel. A l'exergue, la date du baptême : 1 MAI 1821.

R/ Bustes affrontés du duc et de la duchesse de Berry entourés par deux branches de myrte ; au-dessus, un soleil rayonnant et, au-dessous, légende en trois lignes : LE DUC ET LA | DUCHESSE. DE | BERRY.

Diam. : 35 mm. Etain, à bélière.



N° 109. — Scène du baptême assez semblable à celle de la médaille précédente, mais avec quelques variantes. Au lieu d'être présenté au baptême par le roi Louis XVIII, l'enfant est porté par une femme, et l'archevêque de Paris tient un livre à la main. Personnages féminins à gauche et masculins à droite. Même autel dans le fond. A l'exergue, inscription en deux lignes : BAP. LE I | MAI 1821.

R/ Ecussons de France et de Navarre accolés entre deux palmes et surmontés de la couronne royale. Légende circulaire : HENRI CHARLES FERDINAND DIEUDONNE DUC DE BORDEAU. (sic)

Diam. : 41 mm. Etain.

Ces deux numéros peuvent être considérés comme les pendants des médailles, pareillement rudimentaires, (N^{os} 31 et 32), exécutées lors de la naissance et représentant l'accouchement de la duchesse de Berry. Le revers de celle-ci est du reste pareil à celui du N^o 32. Les deux variétés portant les écussons de France et de Navarre sont plus rares que les autres.



N° 110. — La duchesse de Berry assise et présentant le duc de Bordeaux à une femme drapée et casquée, symbolisant la France, qui pose une couronne sur la tête de l'enfant. Lég. : DIEU NOUS L'A DONNE. A l'exergue, la date de la naissance : 1820.

R/ Au centre d'une couronne formant un encadrement circulaire, inscription en trois lignes : FÊTE | DU 1^{er} MAI | 1821. A la suite de la date une fleur de lys.

Diam. : 30 mm. Etain, à bélière.

Médaille rare quoique d'exécution grossière. (Communiquée par M. Bouclier).



N° 111. — Buste décolleté de la duchesse de Berry, semblable aux N^{os} 40 et 41. Même légende : MARIE CAROLINE DE SICILE DUCHESE DE BERRY.

Au-dessous du buste, même signature du graveur : MONTAGNY. F.

R/ Buste du duc de Bordeaux, de profil à droite, encadré par des branches de lys et portant sur la tranche le nom du graveur : MONTAGNY. F. Dans le haut, étoile entourée de rayons. Entre les branches de lys et le pourtour de la médaille, légende circulaire dont la lecture commence par le haut, à gauche : HENRI DUC DE BORDEAUX. NÉ LE 29 7BRE 1820. BAPTISÉ LE 1^{ER} MAI 1821. Un petit motif d'ornementation à la suite de cette légende.

Diam. : 52 mm. Bronze, bronze doré, étain.

Comme on vient de le voir par la description, l'avvers de cette médaille est strictement pareil à ceux figurant sur les médailles de la naissance aux numéros précités. On peut supposer que le même coin fut utilisé.

Le revers n'est, d'autre part, qu'un remaniement de celui figurant aux N^{os} 23 et 40, auxquels sont simplement ajoutées, l'étoile rayonnante et l'inscription circulaire.



N° 112. — Buste de la duchesse de Berry, de profil à droite, les cheveux courts.

et la tête ceinte d'une couronne de lys. Collier à deux rangs autour du cou. Même légende qu'au précédent numéro et même signature du graveur. Au-dessous, très près du rebord de la médaille, en tout petits chiffres, la date : 1821.

R/ Semblable au précédent.

Diam. : 52 mm. Bronze.

Cette médaille paraît être assez rare. M. de Fayolle, qui l'avait vue dans la collection Testenoire-Lafayette, de St-Etienne, l'avait signalée sans la posséder. Nous ne l'avons rencontrée nous-mêmes que très peu de fois.



N° 113. — Semblable aux revers des deux numéros précédents.

R/ Semblable à celui des médailles de la naissance, dites médailles d'Esculape, (N^{os} 41 et 94) où la France confie au dieu de la médecine le jeune duc de Bordeaux.

Diam. : 52 mm. Bronze et bronze doré.

Il s'agit encore ici, pour le revers, de la réédition d'un des coins gravés pour la naissance, accouplé avec l'un de ceux établis pour le baptême.



N° 114. — Buste de la duchesse de Berry, de profil à gauche, coiffée à la grecque.
Lég. : JE VEUX QUE TOUS LES CŒURS SOIENT HEUREUX DE MA JOIE.

Sur la tranche de l'épaule signature du graveur : CAQUE ; au bas de la médaille, près du rebord, celle du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

R/ Buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche, avec sommet des vêtements visibles et n'occupant que les deux tiers supérieurs de la médaille. Lég. : DU SEIN DES IMMORTELS LOUIS FIXE SUR LUI TES REGARDS PATERNELS.

Dans le tiers inférieur de la médaille, inscription en quatre lignes : 1 MAI 1821 BAPTÊME DE S. A. R. M | H. C. F. M. DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX | NÉ AU CHATEAU DES THUILERIES | LE 29 SEPT. 1820. Au-dessus de cette inscription, sous la tranche de l'épaule, nouvelle signature du graveur : CAQUÉ F. Au bas, près du rebord de la médaille, celle de l'éditeur : LEVÊQUE ED.

Diam. : 38 mm. Or, argent, bronze, bronze doré et bronze argenté.



N° 115. — Buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég. : HENRI CHARLES FERDINAND MARIE DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX.

R/ Figuration symbolique de la scène du baptême. La Religion, représentée par une femme drapée, debout et tenant une croix de la main gauche, verse l'eau sainte sur le front du jeune duc de Bordeaux que soutient une autre femme, agenouillée en face d'elle et portant une couronne sur la tête. Le jeune prince, tenant un flambeau dans la main droite, pose les pieds sur un globe terrestre d'où s'enfuit un serpent incarnant l'esprit du mal. Sur la droite, légèrement en retrait, bannière aux trois fleurs de lys. Au-dessus de la composition, dans une auréole rayonnante, colombe aux ailes éployées. Lég. : FILS DE ST. LOUIS SOYEZ CHRETIEN. A l'exergue, inscription en deux lignes : BAPTÊME DU DUC DE BORDEAUX | 1 MAI 1821. Au-dessous, signature du graveur : GAYRARD F.

Diam. : 37 mm. Argent, bronze.

Dans son numéro du 6 Mai 1821, le *Moniteur Universel* mentionna la présentation au roi, par M. Gueyrard (sic) d'une médaille qui est certainement celle-ci, ou celle qui figure au numéro suivant, également du même auteur.

Cette médaille, exécutée par Gayrard pour constituer une sorte de pendant à celle de St-Michel (N° 33) fut l'objet d'une propagande particulière de la part du Comité

ayant organisé cette précédente émission. On trouvera aux pièces justificatives, sous le titre "La médaille du baptême par Gayrard", une note de ce comité en faveur du nouveau travail de l'artiste, note datée du 19 Avril 1821. (Archives Nationales O³ 1464).

Le Comité avait écrit d'autre part au ministre pour obtenir en faveur de cette médaille le même prix de frappe que pour celle de St Michel (0.60 par épreuve).

Toutefois le concours du Comité fut simplement moral et l'artiste exploita directement la vente de son œuvre. Quoique assez courante, cette seconde médaille de Gayrard est infiniment moins répandue que sa sœur aînée, dont nous avons indiqué la profusion.



N° 116. — Tête du roi Louis XVIII, de profil à droite. Lég. : LOUIS XVIII ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. Sous la tranche du cou, signature du graveur : GAYRARD F. Plus bas, contre le rebord de la médaille, celle du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

R/ Semblable au précédent, dont il n'est qu'un agrandissement ; mais, à l'exergue, l'inscription diffère et contient, sur cinq lignes, la dernière en caractères plus petits, le texte suivant : LES DEPUTATIONS DES BONNES VILLES | DE FRANCE | ASSISTENT AU BAPTÊME | DU DUC DE BORDEAUX | 1^{ER} MAI 1821. Sur la gauche, signature du graveur : GAYRARD INV. (écrit F. par erreur sur la reproduction).

Diam. : 68 mm. Bronze.

Cette grande médaille est très rare. M. de Fayolle lui-même ne connaissait que le cliché du revers, dont nous parlons au N° suivant et, à l'appui de cette rareté, citait le document ci-après par lequel, à la date du 21 Mars 1821, (Archives Nationales O³ 1468)

des explications étaient demandées par le ministre à M. de Puymaurin, directeur de la Monnaie.

« J'ai sous les yeux, Monseigneur, une fort belle médaille, exécutée par M. Gayrard pour consacrer la présence des députations des bonnes villes de France au baptême du duc de Bordeaux. Je désirerais savoir si les coins de cette médaille, du module de 30 lignes, sont en la possession de la Monnaie Royale, et pourquoi il n'en a été frappé qu'un si petit nombre d'épreuves. »

La réponse à cette demande ne figure malheureusement pas aux Archives Nationales où M. de Fayolle a recueilli ce document, mais, lorsque la médaille en question est entrée en notre possession, nous avons aisément compris les causes de cette rareté. En effet, sur la face de la médaille, au travers du visage de Louis XVIII, on remarque une longue bavure, indiquant qu'une fêlure s'était certainement produite dans le coin qui servait à frapper ce côté de la médaille. Ce coin dut vraisemblablement se briser peu après, et la frappe fut arrêtée.



N° 117. — Cliché uniface, reproduisant le revers du précédent numéro et frappé certainement avec le même coin, lorsque la rupture de l'autre, celui de l'avvers ne permit plus la frappe de la médaille complète.

Diam. : 68 mm. Bronze.



N° 118. — Buste du roi Louis XVIII en uniforme, de profil à gauche et n'occupant que les deux tiers supérieurs de la médaille. Lég. : FRANÇAIS ACCOUREZ TOUS A CES SOLEMNITÉS (sic). Au-dessous du buste, inscription en 5 lignes : BAPTEME DE S. A. R. H. C. F. M. DIEUDUC DE BORD | A L'EGLISE METROPOL DE PARIS EN PRESENCE | DES PREMIERS CORPS DE L'ETAT | DES MAIRES ET DES DEPUTATIONS | DES VILLES DE FRANCE.

R/ Femme drapée, voilée, diadémée et couronnée, debout, de profil à droite, et tenant le duc de Bordeaux, nu, élevé au-dessus d'une vasque baptismale sur le rebord de laquelle sont posés un coffret, une aiguière et une branche d'olivier. Légende circulaire en assez petits caractères : VIVEZ POUR LE BONHEUR DE LA FRANCE LE TRIOMPHE DE LA RELIGION ET L'AFFERMISSEMENT DES LIBERTÉS PUBLIQUES.

Diam. : 38 mm. Bronze.

Quoique d'un assez bon travail artistique, cette médaille ne porte mention d'aucun nom de graveur, ni d'éditeur. L'émission dut être restreinte, car nous n'avons eu qu'une fois l'occasion, durant nos longues recherches, d'en rencontrer un exemplaire.

N° 119. — Plaquette de cuivre exécutée au repoussé et munie de deux petits anneaux fixes à la partie supérieure. (La reproduction, par suite des nécessités de la composition, figure dans le corps du texte, à la page suivante).

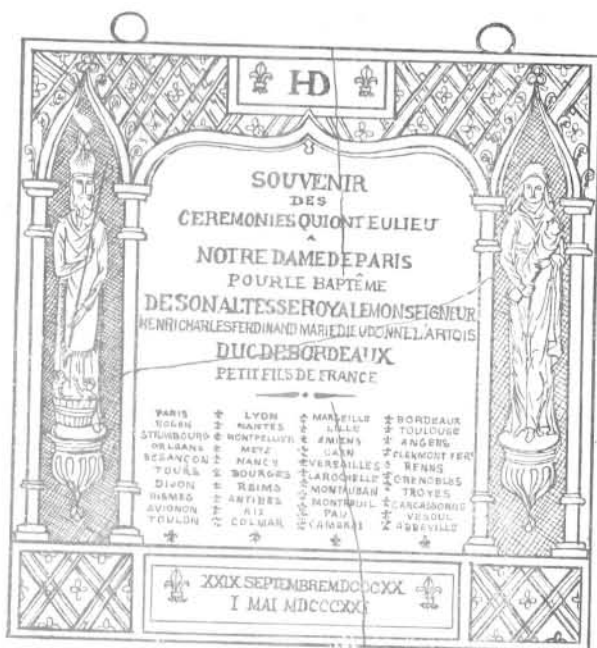
Ainsi que les médailles précédentes, cette plaquette rappelle la part prise par les cités provinciales aux fêtes du baptême. Les noms de 40 villes qui se firent représenter sont disposés sur quatre colonnes séparées, verticalement, par des rangées de petites fleurs de lys héraldiques. Au-dessus, inscription en dix lignes, mentionnant la cérémonie, et, au-dessous, en deux lignes, les dates de naissance et de baptême du prince.

Autour de ces diverses inscriptions, encadrement gothique, assez artistiquement exécuté, dans lequel figurent, à droite, la statue de S^{te} Geneviève, patronne de Paris, tenant le duc de Bordeaux dans ses bras, et, à gauche, S' Nicolas, patron des enfants ; dans le haut, et au centre de l'encadrement, initiales accolées du jeune prince : HD (Henri Dieudonné) entre deux fleurs de lys.

Diam. : 76 mm. de largeur sur 76 de hauteur. Cuivre.



Cette plaquette porte aussi, comme le N° 116, les traces de diverses fêlures qui devaient exister dans la matrice qui servit à l'établir. Ce coin fut retrouvé, en 1879,



dans un lot de vieux fers, par M. Brichaut, contrôleur à la Monnaie de Bruxelles, qui donna à ce sujet une communication à la Revue Belge de Numismatique (année 1879, page 73).

La participation des délégations provinciales aux fêtes du baptême fut sans doute un détail marquant de la cérémonie ; leur désignation, leur arrivée à Paris et leur réception aux Tuilleries firent l'objet de diverses notes dans les journaux du temps.

N° 120. — Scène du baptême (dessin à la page à côté). La France, personnifiée par une femme casquée, portant un manteau fleurdéliné, debout de profil à gauche, ayant derrière elle, sur la droite, un écusson au trois fleurs de lys et tenant au-devant de la vasque baptismale le jeune duc de Bordeaux, nu, et qui, vraiment précoce pour son âge, prend déjà une attitude de prière.

Au centre, également debout, de profil à droite, la Religion drapée, et s'appuyant de la main gauche sur une croix, verse avec une coquille, de la main droite, l'eau sainte sur la tête de l'enfant. A gauche de la composition, face à la France, le roi Louis XVIII debout, de profil à droite, revêtu du manteau royal et tenant la main de justice appuyée contre son bras droit, étend la main gauche au-dessus de la vasque et lève les yeux vers le ciel, d'où l'on voit descendre le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe entourée de rayons.

Légende presque circulaire : M^{GR} HENRI CHARLES FERDINAND MARIE
DIEUDONNE D'ARTOIS DUC DE BORDEAUX. A l'exergue, en deux lignes : NÉE
(sic) LE 29 7^{ME} 1820 | BATISÉ (sic) LE 1^{ER} MAI 1821.

Diam. : 110 mm.



Il ne s'agit pas ici d'une médaille, mais de la reproduction d'une matrice donnée au Musée de Bordeaux par M. de Fayolle, qui la découvrit chez un antiquaire de Tours. Cette matrice, en cuivre, a 4 centimètres d'épaisseur et pèse 2 kilog. 900. A la requête de M. de Fayolle, M. de Mensignac, conservateur du Musée de Bordeaux, a bien voulu nous faire établir, par moulage, une reproduction de la frappe donnée par cette matrice, et c'est ce qui nous a permis d'établir le dessin qui figure dans notre catalogue. Il existe sans doute quelques épreuves de cette composition, mais nous n'avons eu occasion d'en rencontrer aucune. M. de Fayolle pense, avec raison, que les fautes d'orthographe qui déparent la légende de l'exergue durent faire promptement abandonner cette matrice dont la composition d'ensemble était pourtant d'un bon effet décoratif.



N° 121. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég. : C'EST LE FILS DE LA FRANCE UN JOUR IL EN SERA LE PÈRE. Sur la tranche de l'épaule, signature du graveur : RENARD. A l'exergue, inscription en quatre lignes : H. C. F. M. DIEUDONNÉ D'ARTOIS | DUC DE BORDEAUX | BAPTISÉ LE 1 MAI | 1821

R/ Bouquet composé d'une tige de lys et d'une branche de rosier nouées par un ruban. La fleur principale de la tige de lys est brisée, et, du sein de la rose, occupant le milieu de la composition, s'élève une autre fleur de lys. Lég. : DIEU NOUS L'A RENDU IL NOUS LE CONSERVERA. Dans le bas, en plus petits caractères, la date de la naissance : LE 29 7^{ME} 1820.

Diam. : 41 mm. Bronze.

Il est tout indiqué que, dans ce bouquet symbolique, le lys brisé représente le duc de Berry, la rose épanouie, où prend naissance l'autre fleur de lys, la duchesse de Berry, et, cette fleur de lys, le duc de Bordeaux.

Cette médaille doit-être peu répandue, nous sommes restés longtemps sans la connaître et c'est la seule où nous ayons vu, jusqu'ici, figurer la signature du graveur Renard.



N° 122. — La France, ou la ville de Paris, représentée par une femme drapée,

casquée et portant un bouclier au bras gauche, assise de trois quarts, le visage de profil à droite, sur une barque de forme antique et tenant sur les genoux le jeune duc de Bordeaux nu, le grand cordon du S^t Esprit sur l'épaule et une tige de lys à la main. A l'exergue, en deux lignes, la date de la naissance : XXVIII SEPTEMBRE | MDCCCXX. Sur la proue du vaisseau, le nom latin de la ville de Paris : LUTETIA ; à gauche, près du bord de la médaille, le nom du graveur : BRENET F. ; à droite, lui faisant face, celui du dessinateur : LAFITTE D.

R/ Scène du baptême. Le jeune duc de Bordeaux présenté, nu, au-dessus de la vasque baptismale, par la Monarchie sous les traits d'une femme couronnée, agenouillée de profil à gauche. Vis-à-vis, le cardinal archevêque de Paris versant l'eau sainte sur la tête de l'enfant ; au second plan, un clerc tenant un chandelier où brûle un cierge. Objets divers : siège royal, griffon héraldique, etc. encadrant et accompagnant la composition. A l'exergue, la date du baptême : 1 MAI MDCCCXXI. Au-dessous, près du du rebord de la médaille, le nom du graveur : BRENET.

Diam. : 55 mm. Bronze.

Comme la précédente, cette médaille est très rare. Elle provient de la même collection, acquise au cours de nos recherches par l'intermédiaire de M. Bourgey.



N° 123. — Epreuve uniface semblable au revers du précédent numéro, dont il est une frappe d'essai, mais portant quelques variantes notables : le bouclier, élevé de la main gauche par la femme assise, a le revers capitonné, alors qu'il est lisse sur la médaille précédente ; la proue du vaisseau est ornée d'un dessin n'existant pas, non plus, sur la médaille, et, à l'exergue, la date de la naissance est inscrite avec une erreur dans les chiffres : "XXVIII SEPTEMBRE" au lieu de "XXVIII".

Diam. : 55 mm. Etain.

Ce cliché est moins rare que la médaille ; nous l'avions rencontré deux fois avant d'avoir connaissance de la frappe sur bronze, et nous l'avions même, à ce moment, classé

parmi les pièces de la naissance. La rencontre de la médaille complète nous l'a fait, naturellement, mettre à sa vraie place, dans la deuxième série des documents numismatiques qui font l'objet de cette étude.



N° 124. — Buste de face du duc de Bordeaux sortant d'une fleur de lys dont la tige forme une couronne complètement fermée. Autour de la couronne, extérieurement, légende circulaire : HENRICUS. CAROLUS. FERDINANDUS. MARIA. DEODATUS. ARTESIENSIS. BURDIGALENSIS. DUX. Dans la couronne, en demi-cercle, à gauche et à droite de la tête du prince, date de la naissance continuant la légende extérieure : XXIX SEPTEMBRIS MDCCCXX NATUS. En bas et à droite du calice de la fleur, signature microscopique du graveur, placée obliquement et tracée en écriture anglaise : N. TIOLIER.

R/ Les cinq prénoms du duc de Bordeaux : HENRICUS CAROLUS FERDIN. MARIA DEODAT. placés, chacun, dans un segment du zodiaque avec, au-dessous, les signes correspondant aux figures du Lion, du Sagittaire, des Gémeaux, de la Vierge et du Cancer ; ensuite, et concentriquement, continuant la légende dont elle est séparée par un cercle perlé ouvert à la base, l'inscription : SACRO FONTE ABLUTUS. Au centre de la médaille, debout sur une grande coquille, le duc de Bordeaux entièrement nu et placé de face, de façon à ce qu'aucun doute n'existe sur sa qualité masculine ; au-dessus de sa tête, colombe symbolique, les ailes éployées et entourée de rayons. A la droite de l'enfant, un navire, et, surmonté d'une burette baptismale, un panneau, sur lequel on voit S^t Michel terrassant le démon ; à côté, une nymphe allongée tenant un gouvernail ; au-dessous, le mot latin : GIRUNNA. Du côté gauche, faisant face de façon symétrique aux objets précédents : une ancre, un panneau également surmonté d'une burette et orné d'une Vierge à l'enfant ; une autre nymphe semblable à la première et le mot : SEQUANA. Au bas de ces divers motifs d'ornement, deux marches masquées dans leur partie centrale par la coquille précitée.

A l'exergue, la date du baptême : I MAII MDCCCXXI.

Diam. : 50 mm. Bronze.

Après avoir décrit cette médaille dans son catalogue, M. de Fayolle ajoute le commentaire suivant : « Ce n'est pas la première fois qu'on observe une allégorie « astronomique sur les médailles ou les monnaies, car le fait a eu lieu sous Antonin le « Pieux et plusieurs autres souverains de l'antiquité, l'allégorie astronomique désigne « l'heureuse étoile des princes et la conservation de tous les membres de l'Etat que le « prince soutient, comme le zodiaque, suivant l'opinion des anciens, soutient les « astres. »



N° 125. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég. : DUC DE BORDEAUX NÉ 1820. A l'exergue, en deux lignes : BAPT. I MAI | 1821.

R/ Inscription en cinq lignes sur champ uni : VEILLEZ | GARDE FIDÈLE | AUTOUR | DE SON | BERCEAU.

Diam. : 11 mm. Argent, à bélière.



N° 126. — Buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Légende dans le haut : HENRI DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX. Dans le bas et en sens contraire, terminant le cercle : BAPTISÉ LE 1^{ER} MAI 1821. Au-dessous du buste, le nom du graveur : CAQUE.

R/ Saint-Louis, debout, revêtu d'une armure et du manteau royal, faisant le geste de poser sa couronne sur le front du duc de Bordeaux, également debout devant lui, présenté par une femme agenouillée, symbolisant la France ou la Monarchie. Lég. : TOUT L'ESPOIR DE MA RACE EN TOI SEUL EST REMIS.

Diam. : 14 mm. Argent et bronze.

sont conservés au musée de la Monnaie, est ainsi décrite dans le catalogue de cette administration, (N° 56 du règne de Louis XVIII, page 436.)

« Mêmes buste et légende qu'au N° 49. (Voir notre N° 102).

« **R**/ H. C. FERD. M. ADEODATVS. DVX. BVRD. SACRIS. FONTIBVS. TINCTVS. (*Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, duc de Bordeaux, baptisé*). — ADVOCATIS. OMNIVM. GALLIAE. ORDINVM. LEGATIS. II. MAI, MDCCCXXI. (*En présence d'une députation de tous les ordres de la France, le 2 mai 1821.*) (1) — Sur le bord de la médaille, à gauche: GALLE F. (*Œuvre de Galle*). — La France personnifiée à l'antique, le casque en tête, enveloppée dans un manteau parsemé de fleurs de lis, présente le prince nouveau-né sur les fonts baptismaux, devant le cardinal de Périgord, qui, la mitre sur la tête et la crosse à la main, lui verse l'eau du baptême sur le front. Louis XVIII, en habits royaux, préside à cette cérémonie, assis sur un trône à gauche, et il étend la main vers l'enfant, les yeux levés au ciel, comme pour implorer sa protection en sa faveur. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.

Comme nous l'avons indiqué pour plusieurs autres médailles, il existe également de celle-ci des épreuves unifaces sur étain reproduisant le coin du revers. Nous en possédons un exemplaire d'une telle netteté que l'on est tenté de supposer qu'il s'agit là d'essais exécutés pour éprouver le coin.

Quoique frappée pour commémorer le baptême, cette médaille ne fut terminée qu'à la fin de l'année 1821, et payée seulement en 1824 au prix de 5.000 francs. On trouvera aux pièces justificatives sous le titre " Médaille officielle du baptême " divers documents se rapportant à la commande faite au graveur Galle et au choix des légendes, confié, comme d'habitude en pareil cas, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



N° 130. — Bustes superposés de Louis XVIII et d'Henri IV, de profil à droite, le premier tête et gorge nues, le second lauré et cuirassé. Lég. : LUDOVIC. XVIII, derrière la tête de Louis XVIII, et : HENRIC. IV, devant le visage d'Henri IV, faisant face à la première inscription. Au bas et à gauche, la signature du graveur : DESBOEUF.

(1) On lit fort bien sur la médaille, sans que nous comprenions pourquoi, II MAI au lieu de I MAI.

R/ La France, sous les traits d'une femme casquée et drapée, tenant sur le bras gauche le duc de Bordeaux nu et le présentant, au-dessus d'une vasque baptismale, à la Religion, personnifiée par une autre femme portant un voile derrière la tête, ayant une croix contre l'épaule et levant les bras au-dessus de l'enfant pour implorer le ciel en sa faveur et lui verser l'eau sacramentelle sur le front. Lég. : AD. SACROS. BAPTISMI. FONTES. A droite et en courbe, près du rebord de la médaille, nouvelle signature du graveur : DESBOEUF. A l'exergue, inscription en deux lignes : DUX. BURDIGALENSIS | AN. MDCCCXXI. DIE. MAI I.

Diam. : 50 mm. Bronze.

M. de Fayolle a trouvé aux Archives Nationales diverses lettres indiquant que le graveur Desbœufs avait sollicité une commande officielle pour cette médaille, afin qu'elle soit acquise et frappée concurremment avec celle de Galle.

Nous avons placé la copie de ce document aux pièces justificatives, sous le titre " La Médaille du baptême du graveur Desbœufs. "



N° 131.— La France, personnifiée par une femme debout, casquée et drapée dans un manteau fleurdelisé, tenant à deux mains le duc de Bordeaux au-dessus d'une vasque baptismale en forme d'urne, posée sur un piedestal contre lequel est appuyé l'écusson de France. En face, la Foi, personnifiée par une autre femme debout, drapée et voilée, ayant une flamme nimbée sur la tête, soutenant également l'enfant avec la main gauche et levant la main droite pour verser avec une coquille l'eau sainte sur sa tête. Dans le haut, étoile entourée de rayons. Légende, mi-partie derrière la Foi, mi-partie derrière la France : DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX. A l'exergue : NE LE 29 7BRE 1820, et, au-dessous, signature du graveur : MOREL. F.

Autour, séparée de cette composition par un filet en relief, autre légende presque circulaire : HENRI CHARLES FERDINAND MARIE DIEUDONNE D'ARTOIS. 1^{ER} MAI 1821. Dans le bas, entre le début et la fin de cette légende, trois fleurs de lys héraldiques placées côte à côte, avec, à droite et à gauche, des tiges de lys posées en sens divergent.

Diam. : 70 mm. Cliché uniface en cuivre repoussé et doré.



N° 132. — Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Lég. : C. FERDINAND NOUS EST RENDU. Au-dessous du buste, en deux lignes horizontales : DUC DE BORDEAUX. | 1820.

R/ Inscription en sept lignes sur champ uni : 1 MAI 1821 | BAPTÊME | DU DUC DE BORDEAUX | FÊTES DE LA VILLE | DE DIJON | MAIRE | TH. MORELET.

Diam. : 10 mm. Argent et bronze.

Cette médaille, comme on vient de le voir par la lecture du revers, fut émise à l'occasion des fêtes qui eurent lieu à Dijon, ainsi que dans diverses autres villes de province, au moment du baptême. On s'est servi, pour l'avvers, d'un coin déjà utilisé lors des frappes de la naissance. Cet avers est, en effet, strictement semblable au revers du N° 19.



N° 133. — A l'occasion de ces fêtes de Dijon il fut, d'autre part, gravé une médaille, vraisemblablement unique, que nous avons remarquée dans le catalogue d'une

vente qui eut lieu le 28 décembre 1909, à l'hôtel Drouot, sous la direction de M. Florange, et dont l'acquéreur, M. Bouclier, a bien voulu nous donner la reproduction figurant à cette page, et qui est ainsi composée :

A. Ecusson de France, surmonté d'une couronne royale et accosté de deux branches d'olivier. Légendes, en courbe dans le haut : **NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX**, en courbe dans le bas : **FÊTE DU 1^{ER} MAI 1821**.

R. Armoiries de la ville de Dijon, également surmontées de la couronne royale. Légendes, en courbe dans la partie supérieure : **LE CIEL A EXAUCÉ NOS VŒUX**, en courbe dans le bas : **VILLE DE DIJON**.

Sur la tranche, inscription faisant le tour de la médaille : **PRIX DU TIR A L'OISEAU GAGNÉ PAR DENIS CAILLOT 1^{ER} MAI 1821**.

Diam. : 44 mm. Or, à bélière.

Cette médaille de récompense, dont le poids total est de 16 grammes, se compose d'un disque très mince entouré par une bordure plus épaisse.

Ainsi que nous l'avons indiqué au début, les figures, comme les légendes, sont gravées à la main.



N° 134. — La duchesse de Berry, assise de trois quarts à droite, la tête de face, et tenant le duc de Bordeaux sur les genoux; à sa gauche, appuyé contre elle, un écu fleurdelisé en partie recouvert par son manteau. Lég. : **S. A. R. LA DUCHESSE DE BERRY LES PROTEGE**. A l'exergue, sept cœurs placés en ligne. Sous la plinthe, à gauche, le nom de l'éditeur : **VACHETTE E.**; à droite, celui du graveur : **A. CAQUE F.**

R. La Vierge, entourée de rayons, apparaissant, debout, au-dessus des nuages. A droite, un enfant agenouillé devant l'apparition, et, derrière, un petit autel surmonté de deux cœurs enflammés. Lég. : **SŒURS DES ECOLES CHRETIENNES**.

A l'exergue, la date : 1821.

Médaille ovale de 28 mm. sur 34. Bronze, à bélière.

Quoique rien dans la composition, ni dans les légendes de cette médaille, ne fasse allusion au baptême du prince, nous l'avons rattachée à la série de ce baptême à cause de la date de 1821, que l'on voit à l'exergue et qui la relie indirectement à cette cérémonie célébrée la même année. C'est la même raison qui nous fait encore placer dans le présent chapitre le cliché qui va suivre, portant également cette date de 1821.



N° 135. — Au centre, touffe de lys ; au-dessus de cette touffe, buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche, entre deux petites branches de myrte. A droite, disposés les uns au-dessus des autres, de profil à gauche, les bustes, — ainsi placés en commençant de bas en haut — de M^{lle} d'Artois, sœur du duc de Bordeaux, de la duchesse de Berry et du comte d'Artois, frère du Roi ; à gauche, de profil à droite, c'est-à-dire face aux précédents, les bustes de la duchesse d'Angoulême, du duc d'Angoulême et du Roi Louis XVIII. Dans le haut du cliché, au-dessus de nuages et surmontés d'une rangée d'étoiles, les bustes, plus petits que les précédents, de Louis XVI, d'Henri IV et du duc de Berry, le premier de profil à droite, les deux autres de profil à gauche. A droite et à gauche de la composition, deux grandes palmes encadrant les bustes. A l'exergue, inscription en trois lignes : FAMILLE ROYALE | DE FRANCE | 1821. Sur la gauche, contre le rebord, signature du graveur : MOREL ; du côté opposé, la lettre .F. complétant cette signature.

Diam. : 70 mm. Cliché uniface en cuivre repoussé et doré.

Le *Moniteur Universel* du 15 décembre 1821 consacra les quelques lignes suivantes à ce cliché :

« M. Morel, auteur de la plupart des médailles des princes français et étrangers, « vient d'en faire paraître une où sont représentés tous les membres de la Famille « Royale, en cliché doré. Cette médaille est sur une tabatière d'écaïlle. On peut se la « procurer chez tous les marchands tableteurs de la capitale. Le prix est de 5 f. 50 cent.

« On ne pouvait guère choisir, pour la faire paraître, une circonstance plus favorable que les approches du premier jour de l'An, elle offrira une jolie étrenne aux « Français zélés et fidèles. »

Ce cliché dut avoir un certain succès, car le même graveur en composa un autre

du même genre quelques temps après, lors de l'avènement de Charles X. On en trouvera la figure et la description dans le chapitre suivant, N° 143. Les mêmes personnages se trouvent rassemblés, mais le centre de la composition est, cette fois, occupé par le Roi Charles X; le duc de Bordeaux est placé dans le bas, et le buste de Louis XVIII est allé, dans le haut, rejoindre, au-dessus des nuages célestes, ceux du duc de Berry, de Louis XVI et d'Henri IV.

*
**

Avant de terminer cette partie de notre catalogue, il nous paraît intéressant de signaler que plusieurs exemplaires des médailles frappées au cours de l'année qui suivit la naissance du duc de Bordeaux ont été scellées dans les assises des monuments qui furent édifiés à cette époque, notamment la chapelle élevée à Rosny à la mémoire du duc de Berry et la statue de Louis XIV érigée à Lyon, statue dont les travaux d'édification commencèrent le jour même ou le baptême du jeune prince était célébré à Paris.

Le *Moniteur Universel* du 6 Novembre 1820 donne la nomenclature suivante des pièces placées à Rosny le 4 du même mois dans la fondation de la chapelle où fut déposé le cœur du duc de Berry :

- « 1° Effigie du Roi, et, au revers : « Nedis plus ô Jacob que le Seigneur sommeille. »;
- « 2° Effigie de Monsieur, au revers : « Il y a un Français de plus le 29 septembre 1820. » ;
- « 3° Effigie de S. A. R. Madame, au revers : « Ame céleste nos cœurs sont à ja-
« mais à toi. » (1)
- « 4° Effigie de Monseigneur le duc d'Angoulême, au revers : « La divine Provi-
« dence lui a rendu un frère chéri, le 29 septembre 1820. » ;
- « 5° M^s le duc de Bordeaux, exergue : « Duc de Bordeaux né le 29 septembre 1820 »
« au revers, une ancre et, pour exergue : « L'Espérance de la France » ;
- « 6° Effigie de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, au revers « Nous qui souf-
« frons de sa douleur, prions tous pour la jeune veuve ».

C'est à propos de la construction de cette chapelle de Rosny que fut éditée la médaille ou figure la phrase imprudente que nous avons déjà indiquée dans la description du N° 1. Cette médaille comprend, à l'avvers, la reproduction du N° 65 de ce catalogue, (bustes superposés de profil à gauche du duc et de la duchesse de Berry), et, au revers l'inscription suivante en treize lignes : DANS | CET ASYLE SACRÉ | AU MILIEU | DES ORPHELINS | ET DES PAUVRES | QU'IL A TOUJOURS SECOURUS | REPOSE | LE CŒUR MAGNANIME | DE CH. FE. DUC DE

(1) Il s'agit ici de la médaille dont nous avons parlé dans les indications qui ont suivi la description du Numéro 101.

BERRI. | SA VEUVE INCONSOLABLE | A MARQUE SA PLACE | AUPRES
DE LUI | 4 NOV. 1820.

En ce qui concerne les médailles placées au-dessous de la statue de Lyon, le *Moniteur* du 21 janvier 1821 nous donne les détails suivants :

« La première pierre du monument que l'on doit ériger à Louis XIV, sur la place « Bellecour, sera posée le jour du baptême du duc de Bordeaux.

Dans cette pierre seront scellés les objets ci-après :

- « 1° Des pièces de monnaie de France au millésime de 1821 ;
- « 2° Le portrait en cristal de S. M. Louis XVIII et celui de S. A. R. M^{gr} le duc « d'Angoulême, qui, lors de son dernier passage à Lyon, fut supplié de venir, dans le « tems, présider à l'inauguration de la statue de son auguste aïeul ;
- « 3° La collection de médailles frappées à l'occasion de la naissance du duc de « Bordeaux. »

*
**

Le 1^{er} mai 1821, jour du baptême de l'enfant royal, diverses médailles, en or, platine, argent et bronze, furent présentées au roi Louis XVIII par M. de Puymaurin, directeur de la Monnaie, notamment celle que nous avons déjà décrite au N° 102, chapitre de la Naissance. Les détails de cette présentation ont été relatés dans le *Moniteur Universel* du 26 mai 1821, où il est également fait mention des éloges adressés par le roi aux artistes qui en avaient gravé les coins, et de la mise en vente de ces médailles, au prix du tarif, dans les bureaux de la Monnaie, rue Génégand, n° 8.

DE 1822 A 1830

DE 1822 A 1830

Dans cette dernière partie de notre premier volume, nous allons maintenant énumérer les quelques médailles frappées de l'année qui suivit le baptême du duc de Bordeaux jusqu'au moment du changement de dynastie qui l'éloigna du trône. A l'exception de deux ou trois, ces médailles sont de simples portraits dont le principal intérêt consiste à marquer fidèlement les évolutions de visage du jeune prince durant les premières années de sa vie.

L'éditeur Sambard, qui demeurait à Paris au N° 12 du « Cul-de-sac Coquenard » eut toutefois, au début de l'an 1822, le projet de faire frapper deux médailles assez curieuses par leur composition allégorique, mais n'obtint pas l'autorisation nécessaire. M. de Fayolle a retrouvé trace de ce projet dans un échange de lettres conservées aux Archives Nationales, et notre confrère et ami Eloy-Vincent a bien voulu nous prendre un dessin des calques accompagnant la demande de M. Sambard. Nous avons classé les lettres échangées aux pièces justificatives, sous la mention « Projet de médailles de l'éditeur Sambard » et nous allons donner, ci-après, la reproduction et la description des médailles projetées. La deuxième ne concerne que le duc de Berry, mais elle se rattache assez étroitement au genre particulier de la première pour qu'il soit normal de la faire figurer à ses côtés.



N° 136. — Dans le haut de la médaille, au-dessus des flammes d'un bûcher, buste de trois quarts du duc de Bordeaux, le visage de profil à gauche. Lég. : LE PHENIX HENRI DIEUDONNE.

R/ Plante de lys sur un rocher isolé au milieu de la mer ; dans le fond, sur la droite, le soleil apparaissant à l'horizon. Lég. : LE SOMMEIL DE LA NATURE N'EST PAS LA MORT.

Diam. : 41 mm.



N° 137. — Buste du duc de Berry en uniforme, de profil à gauche. Lég. : ILS L'ONT ASSASSINÉ.

R/ Lancier debout, près d'une tombe sur laquelle est posée une couronne. Lég. : IL EST ENCORE LA. A l'exergue : LES TOMBEAUX.

Diam. : 41 mm.

Comme on le voit par le simple examen de ces médailles, le refus d'autorisation opposé à leur frappe n'a rien d'extraordinaire. Il apparaîtra vite, en se rappelant la situation politique de l'époque, combien il était facile de donner à ces compositions particulières une signification très différente. Un autre enfant que le duc de Bordeaux, le roi de Rome, l'Aiglon, pouvait être évoqué, dans l'image du Phénix, comme réincarnation de l'ombre paternelle. Napoléon était « encore là » par cette survivance directe.

Un détail appelait du reste l'attention du gouvernement sur le caractère équivoque des projets de M. Sambard ; le même éditeur avait également soumis à l'approbation du ministère une autre médaille glorifiant directement la fidélité du général comte Bertrand, qui venait de rentrer en France après son long séjour aux côtés du prisonnier de Sainte Hélène. Les sentiments personnels de M. Sambard paraissaient donc naturellement fort suspects au gouvernement.

Quoiqu'il en ait été des raisons de ce refus d'émission, M. de Fayolle suppose que l'on a pu frapper tout de même quelques essais en étain de ces médailles à double sens,

mais il n'a jamais eu l'occasion d'en rencontrer ; nous n'avons pas été plus heureux. Si, par aventure, un lecteur de ces lignes a eu cette chance, nous lui serions obligé de vouloir bien nous en informer, afin de pouvoir, dans une édition ultérieure, changer en affirmation la supposition vraisemblable de M. de Fayolle.



N° 138.— Au centre d'une composition très mouvementée, le duc de Bordeaux, debout sur des nuages et entouré de rayons, la main droite appuyée sur l'écusson de France et tenant un sceptre de la main gauche. Un peu au-dessus de lui, et se faisant face, bustes des rois Henri IV, de profil à droite, et Louis XVI, de profil à gauche. Dans le haut, également sur des nuages, le Père Eternel assis, entouré de chérubins ; de chaque côté, deux anges jouant de différents instruments de musique. Dans le bas, groupe de personnages terrassés par des traits de foudre qui s'échappent des nuages sur lesquels se dresse l'héritier des Bourbons. A l'exergue, légende en deux lignes : DIEU PROTEGE | LA FRANCE. Sur la gauche, contre le rebord du cliché, date de la frappe : ANNÉ (sic) 1822 ; à droite, faisant vis à vis, signature du graveur : MOREL. F.

Diam. : 71 mm. Cliché uniface en étain bronzé.

Il a du exister, vraisemblablement, comme pour toutes les autres œuvres de Morel, des exemplaires frappés sur cuivre doré, mais nous ne connaissons que ce spécimen en étain, communiqué par M. Bouclier.



N° 139. — A l'intérieur d'un double filet circulaire en relief, buste du duc de Bordeaux de face avec le visage légèrement tourné vers la gauche ; colerette largement ouverte sur le haut de la poitrine ; cordon du S' Esprit en sautoir et deux autres croix sur le sein gauche. Branches de lys à droite et à gauche du buste ; au-dessous, deux cornes d'abondance ayant leurs extrémités inférieures réunies dans une fleur de lys héraldique et dont les pavillons, tournés extérieurement, versent des fleurs, des fruits, des pièces de monnaies et... des décorations. Au-dessus du buste, en courbe : DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX ; au-dessous des cornes d'abondance, contre le double filet et en petits caractères : ANNEE 1823. Légende circulaire à l'extérieur du double filet : ILLUSTRE DESCENDANT D'HENRI IV SUR TOI REPOSE LE BONHEUR DE LA FRANCE. Dans le bas, entre le commencement et la fin de cette légende, le nom du graveur : MOREL F.

Diam. : 70 mm. Cliché uniface exécuté au repoussé avec beaucoup de finesse. Cuivre doré.

N° 140. — Cliché signalé par M. de Fayolle, semblable au précédent, mais d'un diamètre un peu moindre et ne comportant pas la légende extérieure. La signature du graveur est, en outre, simplement figurée par les initiales M. F.

Diam. : 56 mm. Cuivre doré.

*
**

Il est intéressant, à propos de l'année 1823, de noter une information du *Moniteur Universel*, en date du 28 mai de la dite année, relative au port des médailles du duc de

Bordeaux par les pupilles de l'Œuvre des Enfants délaissés. Le *Moniteur* relate ainsi une visite faite par la duchesse de Berry au siège de cette œuvre :

« Samedi dernier une touchante cérémonie a eu lieu au nouvel établissement des
« Enfants délaissés. S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry a daigné s'y rendre pour
« distribuer à ces pauvres filles, qui n'ont plus ni pères ni mères, des prix de sagesse
« et d'application. Il était attendrissant de voir cette princesse qui a tant souffert, au
« milieu des jeunes victimes de l'abandon et du malheur ; assise parmi elles, la veuve
« de celui qui aimait tant les pauvres, semblait leur dire : « Et moi aussi, je vous aime
« et serai votre mère. » Comme pour être plus chères à leur auguste protectrice, toutes
« ces petites filles portaient à leur cou une médaille du duc de Bordeaux. »



N° 141. — Buste de la duchesse de Berry, de profil à gauche, en robe décolletée et portant un collier double avec croix autour du cou. Lég. : CAR. FERDINANDE DUCHESSE DE BERRY. Au bas, entre le commencement et la fin de la légende, nom du graveur-éditeur et date : LEVÊQUE 1823.

R/ Buste nu du duc de Bordeaux, de profil à gauche. Légende complètement circulaire : DUC DE BORDEAUX NE LE 29 SEPTEMBRE 1820. Sur la tranche de l'épau, les premières lettres du nom du graveur précité : LEVEQ.

Diam. : 19 mm. Argent.

Quoique datée de 1823, cette médaille ne dût être mise en circulation que l'année suivante, car c'est le 3 Février 1824 seulement que nous en trouvons mention dans le *Moniteur Universel*, qui la présenta au public en ces termes :

« M. Lévêque, à qui nous devons la jolie médaille de Mgr le duc d'Angoulême, ayant pour légende "Pacificateur et Libérateur", vient de graver une médaille de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry, ayant pour revers Mgr le duc de Bordeaux, d'après le buste que S. A. R. a bien voulu confier à l'artiste.

« Cette jolie médaille, qui fait honneur à M. Lévêque, est d'une ressemblance qui ne laisse rien à désirer. Le module est de dix lignes. En argent, montée à anneau, prix 3 fr. ; dans un médaillon en or, 10 fr.

« Chez Lévêque, graveur au Palais-Royal, n° 121, passage Séraphin, où l'on trouve toutes les médailles qui ont été données à la ville, avec des cadres de toutes dimensions. »



N° 142. — Buste nu de la duchesse de Berry, de profil à droite ; collier simple autour du cou et diadème dans les cheveux. Lég. : M^{ME} CAROLINE FERDINANDE DUCHESSSE DE BERRI. Au-dessous du buste, un peu en biais, le nom du graveur : VIVIER F.

R/ Semblable au précédent.

Diam. : 19 mm. Argent.

Quoique sans date, cette médaille nous a paru devoir être classée à côté de la précédente, par analogie des revers.



N° 143. — Cliché assez semblable à celui décrit au N° 135, et dont nous avons déjà dit quelques mots précédemment. Au centre, buste de face, avec tête tournée vers la droite, du roi Charles X en uniforme. Au-dessous de lui, entre deux tiges de lys, buste de face, également, avec tête de trois-quarts à gauche, du duc de Bordeaux portant un costume à colerette très échancrée. A droite de la médaille, de profil à gauche, buste de la duchesse de Berry et, au-dessous, celui de M^{ME} d'Artois ; à gauche, leur faisant face, de profil à droite, bustes du duc et de la duchesse d'Angoulême. Dans le haut de la composition, au-dessus d'un demi cercle de nuages, et surmontés d'une ligne d'étoiles, les bustes — plus petits que les précédents — d'Henri IV, du duc de

Berry, de Louis XVI et de Louis XVIII, les deux premiers au centre, de profil à gauche, les deux autres à droite et à gauche, également de profil, et se faisant face. Dans le bas du cliché, deux longues palmes montent, comme encadrement, jusqu'aux deux tiers de la circonférence ; dans le rebord extérieur, tout contre les palmes, inscription en demi cercle : FAMILLE ROYALE DE FRANCE, REGNE DE CHARLES X COMMENCE LE 16 SEPTEMBRE 1824. Entre les palmes et les branches de lys entourant le buste du duc de Bordeaux, signature du graveur : MOREL FECIT.
Diam. : 70 mm. Cliché uniface exécuté au repoussé. Cuivre doré.



N° 144.— Cette médaille est ainsi décrite dans le catalogue de la Monnaie sous le N° 15 du règne de Charles X, page 456.

« 15. — Pose de la première pierre du pont du Duc de Bordeaux à Saumur.

« **CH**ARLES X, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. — Au bas : GAYRARD.
« **F.** (*Œuvre de Gayrard*). Buste de profil à gauche, tête et col nu, cheveux ramenés en
« avant vers le sommet du front, favoris courts.

« **R**/ PONT DUC DE BORDEAUX. A SAUMUR. LA PREMIÈRE PIERRE
« A ÉTÉ POSÉE, LE 15 JUILLET 1825, JOUR DE S^T HENRI, PAR M^{RE} MARTIN
« DE PUISEUX, PRÉFET DU DÉP^T DE MAINE ET LOIRE. AU NOM DE
« S. A. R. M^{TE} (*Son Altesse Royale Monseigneur*) LE DUC DE BORDEAUX,
« CHARLES X RÉGNANT. S. EX^{CE} LE C^{TE} (*Son Excellence le comte*) COR-
« BIÈRE, MINISTRE DE L'INT^R (*l'intérieur*) M^{RE} BECQUEY CONS^{ER} D'ÉTAT,
« DIRECT^R GÉN^{AL} (*conseiller d'Etat, directeur général*) DES PONTS ET CH^{ÉS}
« (*chaussées*) ET DES MINES. M^{RE} R. DERRIEN, ING^{EN} (*ingénieur*) EN CHEF.
« M^{RE} C. PERSAC, MAIRE., inscription en quinze lignes sur champ uni. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.

Ainsi qu'on peut le voir, cette médaille a été frappée en commémoration de la pose

d'une première pierre du pont de Saumur, édifié sous le parrainage du duc de Bordeaux.

Quoique l'effigie du prince ne se trouve pas sur la médaille, la mention d'une cérémonie ou son nom se trouvait mêlé nous a paru suffisante pour rattacher ce document à notre catalogue.

Les coins de cette médaille, qui rentre dans la catégorie des médailles officielles, sont conservés à l'Hôtel des Monnaies, mais ne figurent pas actuellement parmi ceux dont les refrappes sont livrées au commerce.

Toutefois, grâce à l'obligeante intervention de M. le sénateur Bonnefoy-Sibour, M. Martin, directeur de l'Administration des Monnaies, a bien voulu, au cours de ce travail, nous faire frapper l'exemplaire dont on vient de voir la reproduction.



N° 145. — Nous avons, d'autre part, dans les derniers jours de nos recherches, retrouvé un exemplaire de la frappe originale qui offre, sur celui délivré actuellement par la Monnaie, les variantes que l'on peut voir sur le dessin que nous donnons et qui sont les suivantes :

La légende de l'avvers, au lieu d'être écrite en langue française, est libellée en latin : CAROLVS. X. FRANC. ET. NAV. REX.

Au-dessous de la tranche du buste, et contre le rebord de la médaille, au lieu de la seule signature du graveur Gayrard, mentionnée dans le catalogue de la Monnaie et figurant sur l'exemplaire refrappé, on lit deux signatures, celle du directeur de la Monnaie, et celle d'un graveur différent : DE PUYMAURIN. D. CAQUE. F.

R/ Semblable au précédent. Même inscription en quinze lignes avec caractères et disposition semblables. Même diamètre.

Les différences précitées proviennent-elles de ce qu'il fut frappé deux avers distincts pour cette médaille, ou d'une confusion postérieure dans le classement des coins, lorsque ceux-ci furent mis dans les collections de la Monnaie... Nous ne savons. La direction de ce service, à qui nous avons signalé le fait, n'a pu nous répondre. Nous pouvons

simplement indiquer que s'il existe dans le catalogue de la Monnaie la description d'autres coins à la tête de Charles X par Caqué, ils diffèrent un peu de celui-ci, soit par les dimensions, soit par la rédaction de la légende.

Nous avons du reste relevé ces petites divergences entre les médailles anciennes et la description des coins de la Monnaie dans divers autres numéros du catalogue de cette administration.



N° 146. — Tête du duc de Montmorency, de profil à gauche. Lég. : M. J. F. DUC MATHIEU DE MONTMORENCY. Au-dessous de la tranche du cou, un peu obliquement, la signature du graveur : BARRE FT.

R/ Légende circulaire : PAIR DE FRANCE MINISTRE D'ÉTAT GOUVERNEUR DU DUC DE BORDEAUX. Dans le champ, séparée de la légende circulaire par un cercle perlé, inscription en onze lignes : FIDELE | A SON DIEU | AIMÉ DE SON ROI | RESPECTÉ DES GRANDS | BIENFAITEUR DES PAUVRES | UNE SAINTE MORT | TERMINA | SON ILLUSTRE CARRIÈRE | A L'ÂGE DE 59 ANS | LE 24 MARS | 1826.

Diam. : 50 mm. Bronze.

Comme la précédente, cette médaille, on l'a vu, ne reproduit pas les traits du jeune prince, mais nous l'avons également comprise dans notre catalogue par suite de l'allusion faite à sa personne dans l'énumération des titres de M. de Montmorency.

*
**

En 1827, une commande de quatre coins, destinés à frapper des médailles aux effigies de la duchesse de Berry et de ses deux enfants, fut faite par l'Administration des Monnaies au graveur Dubois. M. de Fayolle a retrouvé aux Archives Nationales (O³ 1471) divers documents se rapportant à ce travail, entre autres la soumission en date

du 30 novembre 1827, par laquelle Dubois s'engageait à livrer les quatre coins pour la somme de 4.000 fr.

« Je soussigné, m'engage à livrer à la Monnaie royale des médailles les ouvrages « ci-après désignés, dans le module de 22 lignes :

« 1^o Le buste de S. A. R. Madame duchesse de Berry.

« 2^o Mgr le duc de Bordeaux (à col nu).

« 3^o Même buste (habillé).

« 4^o S. A. R. Mademoiselle.

« Le tout moyennant la somme de quatre mille francs.

« Paris, 30 Novembre 1827

« Signé : Eugène DUBOIS »

Il fut d'autre part convenu entre l'Administration des Monnaies et l'artiste que moitié de cette somme serait portée sur l'exercice 1828 et moitié sur l'exercice 1829. Cette convention fut établie le 12 Décembre 1827.

Les quatre coins de Dubois ont été conservés dans les collections de l'Hôtel des Monnaies. Ceux de la duchesse de Berry et du duc de Bordeaux à col nu figurent au N^o 30 de son catalogue (Règne de Charles X, page 462), celui de M^{lle} d'Artois, qui n'entre pas dans notre série, au N^o 31, même page, accouplé avec celui de la duchesse de Berry, et celui du duc de Bordeaux en costume militaire au N^o 36, page 464, accouplé avec un buste d'Henri IV.

Mais, en variant entre eux l'accouplement de ces coins, on a frappé à l'origine un nombre plus élevé de médailles, plaçant tantôt le duc de Bordeaux avec sa mère et tantôt avec sa sœur, et, avec la duchesse, le faisant figurer col nu ou en uniforme.

Voici le détail de ces diverses médailles :



N^o 147. — Exemple décrit dans les termes suivants au N^o 30 (Règne de Char-

les X, page 462) du catalogue de la Monnaie :

« M^{IE} CAROL^{NE} FER^{DE} L^{SE} (*Marie-Caroline-Ferdinande-Louise*) DUCHESSE DE BERRI. — Au bas : DE PUYMAURIN. D^T. E. DUBOIS. F^T. (*Sous la direction de De Puymaurin. Œuvre d'Eugène Dubois*). — Buste de la duchesse de profil à droite, tête et col nus, diadème dans les cheveux en boucles sur le front, relevés vers le sommet de la tête et réunis en torsade ornée de perles ; boucles aux oreilles et collier de perles au cou.

« R/ HENRI. CHARLES. FERDINAND. MARIE. DIEUDONNÉ. DUC. DE BORDEAUX. — Au bas : MDCCCXXVII. — Sous le buste : E. DUBOIS F. (*Œuvre d'Eugène Dubois*). — Buste du jeune duc de Bordeaux, de profil à gauche, tête et col nus. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.



N^o 148. — Semblable au revers du précédent N^o (Buste nu du duc de Bordeaux).

R/ Tête nue de Mademoiselle d'Artois, de profil à droite, cheveux en boucles sur le front et courts derrière la tête. Lég. : LOUISE . MARIE . THÉRÈSE . MADEMOISELLE. Dans le bas, en caractères aussi gros que ceux de la légende, la date : MDCCCXXVII. A gauche, entre le commencement de la légende et la date, le nom du directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D^T ; à droite, entre la date et la fin de la légende, signature du graveur : E. DUBOIS F^T.

Diam. : 50 mm. Bronze.



N° 149. — Semblable à l'avvers du N° 147 (Les signatures du directeur de la Monnaie et du graveur ont été oubliées sur notre dessin au-dessous du buste diadémé de la duchesse de Berry).

R Buste du duc de Bordeaux, en uniforme de grenadier, tête nue, de profil à gauche. Lég. : HENRI CHARLES FERDINAND MARIE DIEUDONNE DUC DE BORDEAUX. Au-dessous du buste, contre le rebord inférieur de la médaille, signature du graveur et date : E. DUBOIS 1827.

Diam. : 50 mm. Argent et bronze.

A propos de ce costume de grenadier porté par l'enfant royal, on peut citer une note du *Moniteur Universel*, à la date du 1^{er} Novembre 1825, sur l'incorporation du jeune prince dans ce corps :

« On cite, de S. A. R. le duc de Bordeaux, le trait suivant que l'on croirait « appartenir à l'enfance du Béarnais, son aïeul adoré.

« Le costume que notre jeune Henri affectionne particulièrement est celui de « grenadier de la garde royale ; il est charmant sous cet uniforme. Un jour qu'il était « tout équipé de pied en cap, il s'adressa à M. d'Hautpoults, colonel du 3^{me} régiment de « la garde qui était de service, et lui dit d'un petit air déterminé : « Voulez-vous me « passer l'inspection ? — Je ne saurais, Monseigneur, vous avez un sac trop mal fait, « et qui n'est pas d'ordonnance. Si vous le permettez, je vous en offrirai un qui pourra « passer l'inspection la plus sévère. — Vous me ferez grand plaisir, répondit le « prince un peu contrarié. » Peu de jours après, il eut le plus joli petit sac d'ordonnance, « garni de tous les objets (en miniature) qui composent le mobilier du soldat. Ce sont « maintenant ses joujoux favoris, et, pour témoigner sa reconnaissance de ce cadeau, « M^{se} le duc de Bordeaux s'est fait inscrire sur le contrôle du 3^{me} comme premier « grenadier du régiment. »

— Nous avons eu occasion d'acquérir une épreuve uniface en cuivre fondu du revers de cette médaille. (Buste du duc de Bordeaux en uniforme).

N° 150. — Variante du précédent numéro. Au revers, la légende circulaire, en caractères un peu plus gros, au lieu de s'arrêter à la hauteur de l'épaule, dépasse ce

point et se prolonge parallèlement à la tranche du bas. Par suite, la signature du graveur est reportée un peu plus à gauche.

Même diamètre. Fer fondu.



N° 151. — Buste du duc de Bordeaux de profil à gauche, semblable à celui qui figure sur le revers du N° 147. Même légende circulaire : HENRI. CHARLES. FERDINAND. MARIE. DIEUDONNÉ. DUC. DE. BORDEAUX. Au bas de la médaille, près du rebord, la signature du graveur : E. DUBOIS.

Revers uni.

Diam. : 42 mm. Bronze.

Cette médaille a toute l'apparence d'une frappe de préparation, exécutée pour avoir une épreuve de l'effigie précitée. On dut, sans doute, trouver que la légende affleurait le buste de trop près, car toutes les autres médailles reproduisant ce buste de Dubois ont 50 mm. au lieu de 42.



N° 152. — Tête diadémée de la duchesse de Berry, de profil à droite. Collier autour du cou.

Lég. : M^{IE} C^{NE} F^{DE} L^{SE} DUCHESSE DE BERRI. Au-dessous du cou, en courbe, le nom du Directeur de la Monnaie : DE PUYMAURIN D.

R/ Buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche, en uniforme de grenadier. Lég. : HENRI C^{ES} F^D DUC DE BORDEAUX. Au-dessous du buste, la signature du gra-

veur et la date : E. DUBOIS F. 1828.

Diam. : 18 mm. Argent et bronze ; beaucoup plus répandue en argent.

Il s'agit ici, comme on le voit, d'une simple réduction, exécutée un an après, de la médaille de Dubois précédemment décrite (N° 149). La légende est un peu plus abrégée en ce qui concerne les prénoms de la duchesse de Berry et ceux du duc de Bordeaux.



N° 153. — Cette médaille, dont les coins sont conservés à la Monnaie, est ainsi décrite dans le catalogue du Musée Monétaire sous le titre "La Ville de Pau à Madame." (N° 36 du règne de Charles X, page 464).

« LA BONNE VILLE DE PAU A LA MÈRE DU NOUVEL HENRI. — Au bas :
« LE 20 JUILLET 1828. — Sous le buste : DE PUYMAURIN D. (Sous la direction
« de De Puymaurin). — Buste de Henri IV, de profil à droite, tête nue couronnée de
« laurier, cuirassé avec draperie sur les épaules, col rabattu et croix du Saint-Esprit.

« **R/** HENRI. CHARLES. FERDINAND. MARIE. DIEUDONNÉ. DUC. DE.
« BORDEAUX. — Au bas : E. DUBOIS. 1827, signature du graveur. — Buste du duc
« de Bordeaux, de profil à gauche, tête nue, en uniforme. »

Diam. : 50 mm. Argent et bronze. Il fut vraisemblablement frappé aussi un exemplaire en or pour la duchesse de Berry.

Le revers de cette médaille, comme il est aisé de s'en rendre compte, provient du coin de Dubois, déjà décrit au revers du N° 149. Bien que la signature n'y figure pas, le coin de l'avvers aurait été ciselé par le même graveur. Cette indication nous a été donnée par Monsieur Martin, directeur de la Monnaie, à qui nous avons demandé des renseignements à ce sujet.

Cette médaille commémore une visite que la duchesse de Berry fit à Pau, en 1828. C'est le 20 Juillet, date figurant sur la médaille, que la remise lui en fut faite par M. de Perpigna, maire de la ville.

On trouve des traces de cette visite dans divers numéros du *Mémorial Béarnais*, qui l'avait ainsi annoncé dès le 24 Mai :

« L'itinéraire de S. A. R. MADAME, duchesse de Berry a été définitivement fixé le 14 du courant.

« S. A. R. partira de Paris le 16 Juin, se rendra à Saumur, Angers, Nantes, Bourbon-Vendée, Mesnard, Luçon, La Rochelle, Rochefort et arrivera à Bordeaux le 25 ; elle repartira ensuite pour Mont-de-Marsan, Pau, Barrèges, et s'en retournera par Tarbes, Auch, Toulouse, Narbonne, Montauban et Cahors.

« M^{me} la Comtesse de Gontaut, première dame de S. A. R. est arrivée à Bordeaux le 21 et en est repartie le 22 pour se rendre à Pau, afin d'y faire les préparatifs nécessaires pour y recevoir dignement S. A. R. »

Du 20 au 30 Juillet, le *Mémorial* relata ensuite les divers détails du séjour de la duchesse qui arriva le 19 et descendit au Palais de la Préfecture ; le 20 elle se leva à 6 heures, reçut les autorités à 10 h. et, à 11 h., entendit la messe à l'église St Jacques. L'après-midi, elle visita le château de Henri IV, la maison de Lassensaa, où l'illustre béarnais fut nourri, et assista à une fête militaire donnée par le 6^{me} régiment. Le soir, elle reçut les dames et demoiselles de la ville et se rendit au bal donné par la municipalité. C'est au cours de ces fêtes que la médaille lui fut offerte, et voici comment, à ce sujet, s'exprima le *Mémorial*, dont le récit manque un peu de précision en ce qui concerne la mention des légendes :

« M. de Perpigna, maire de la ville de Pau, qui, dans cette circonstance, a si bien répondu aux vœux de tous ses administrés, a eu l'heureuse idée de faire frapper à Paris une médaille qui, sans doute, deviendra nationale ; elle représente les deux Henri. D'un côté se trouve Henri IV et, de l'autre, le duc de Bordeaux, avec ces mots pour exergue : A la mère du jeune Henri. Pau le 20 juillet. »

« M. de Perpigna, par une célérité dont il lui faut laisser le mérite et le secret, a eu le bonheur de remettre cette médaille à la princesse le 20 juillet, c'est-à-dire le même jour où la ville de Pau donnait une fête à S. A. R. Il n'est pas besoin de dire que MADAME a été très touchée d'un présent aussi ingénieux et qu'elle en a témoigné toute sa gratitude à M. le maire dans les termes de la plus vive sensibilité. »

Le 21, la duchesse de Berry visita les fameux côteaux de Jurançon et le Haras Royal. Le 22, elle revêtit le béret de feutre et la ceinture rouge des paysans basques pour aller excursionner dans la montagne jusqu'aux Eaux-Chaudes et aux Eaux-Bonnes. Le 23, elle partit pour Bayonne, Biarritz, Irun et revint le 27 pour quitter définitivement Pau le lendemain 28. (1)

— Le *Moniteur Universel*, dans son N^o du 28 Juillet 1828, parla également du voyage de la duchesse de Berry à Pau mais ne signala pas la remise de cette médaille qui en fut, pour nous, le détail le plus intéressant.

— Le *Moniteur* du 24 Août 1828^o indique aussi, par une correspondance de Pau en date du 18, que la duchesse de Berry avait fait parvenir au préfet douze médailles en bronze destinées à la Garde Nationale de Pau, mais il ne précise pas de quelles médailles il s'agit.

(1) Nous devons ces divers renseignements à l'amabilité d'un de nos amis de Pau, M^r Louis Brû, qui a bien voulu les rechercher à notre intention dans les Archives de la ville.



N° 154. — Tête du duc de Bordeaux, de profil à gauche, avec les cheveux séparés par une raie sur le côté : Lég. : HENRI. CHARLES. FERDINAND. MARIE. DIEUDONNÉ. DUC. DE. BORDEAUX. Sur la tranche du cou, signature du graveur : BOUVET F. Au-dessous, près du rebord de la médaille, le nom de l'éditeur : LEVEQUE.

R/ Inscription en 4 lignes, encadrée par des branches de lys liées par le bas et formant couronne : NÉ | LE XXIX | SEPT. | MDCCCXX.

Diam. : 47 mm. Bronze.

Cette pièce ne porte aucune date d'émission ; nous l'avons classée à cette place par suite de l'âge que les traits du duc de Bordeaux, tels qu'ils sont exécutés dans ce portrait, paraissent donner à l'enfant royal.

Il existe une médaille semblable, de même module et de même type, avec même revers, mêmes noms de graveur et d'éditeur, frappée à l'effigie de Mlle d'Artois, sœur du jeune prince.



N° 155. — Ecusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale et accosté d'une branche de laurier à droite et d'une tige de lys à gauche, nouées ensemble dans le bas par un ruban. Lég. : HENRI CHARLES FERDINAND MARIE DIEUDONNÉ D'ARTOIS.

R/ Inscription en sept lignes sur champ uni, avec plusieurs différences dans la grosseur des caractères : S. A. R. | MONSEIGNEUR | LE DUC DE BORDEAUX | VISITE LA MONNAIE | DE PARIS | LE 24 DÉCEMBRE | 1828. Au-dessous de cette date, en petite cursive anglaise, la signature du graveur : N. TIOLIER (oubliée sur le dessin).

Grénétis contre le rebord sur les deux faces de la médaille. Sur la tranche, gravée en creux, l'inscription monétaire habituelle : DOMINE SALVUM FAC REGEM.

Diam. : 37 mm. Or, argent, bronze, étain.

Un premier coin s'étant usé ou casé, on a dû en graver un deuxième, car il existe, a remarqué M. de Fayolle, une légère différence dans les caractères des deux premières lignes de l'inscription entre les pièces les plus anciennes et celles des frappes postérieures.

Sur certains exemplaires, également, l'inscription de la tranche n'existe pas.

Le *Moniteur Universel* du 25 décembre 1828 relate en ces termes la visite à la Monnaie au cours de laquelle, suivant la tradition, cette pièce fut frappée en l'honneur du jeune prince :

« S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, accompagné de M. le baron de Damas, son gouverneur, et de plusieurs officiers de sa maison, et S. A. R. MADEMOISELLE, accompagnée de M^{me} la duchesse de Gontaut, sa gouvernante, ont honoré aujourd'hui de leur visite l'hôtel Royal des Monnaies.

« L. L. A. A. R. R. ont été reçues à la descente de leur voitures par M. le comte de Sassy, pair de France, président de la commission des Monnaies, et par MM. les commissaires généraux, qui ont eu l'honneur de les accompagner dans les divers ateliers de la fabrication, où elles ont donné une attention remarquable aux opérations monétaires qui ont été exécutées sous leurs yeux.

« L. L. A. A. R. R. ont daigné accepter des médailles d'or et d'argent, commémoratives de cette auguste visite, et dont elles avaient elles-mêmes placé les flans sous le balancier.

« Le Musée Monétaire et la riche collection des monnaies françaises et étrangères ont paru fixer l'intérêt de L. L. A. A. R. R. qui ont laissé les membres de la Commission, les fonctionnaires de l'hôtel et les nombreux spectateurs, charmés de leurs grâces, de leur pénétration et de leur affabilité. »

X ...

N° 156. — Au cours de nos recherches des documents numismatiques se rapportant au petit fils de Charles X, nous avons été assez étonné de ne pas trouver de médaille relative à la souscription nationale qui donna au jeune prince le château de Chambord. Ce don royal d'un peuple à son futur souverain était, nous semblait-il, une chose assez notable pour avoir été commémorée par une médaille. Mais, quel qu'ait été le nombre de demandes adressées à toutes les sources appropriées, aucune n'avait eu de succès. Nous n'avons trouvé, concernant cet événement qui donna plus tard au duc de Bordeaux l'occasion de prendre le titre de comte de Chambord, sous lequel il a été

particulièrement connu, que des gravures ou lithographies, mais pas la moindre œuvre métallique.

Par la suite, les intéressants documents mis sous nos yeux par M. de Fayolle nous ont indiqué que notre supposition avait été juste relativement à l'idée de commémorer par une médaille la donation nationale de Chambord. Un projet en ce sens avait été formé par le graveur Desbœufs et accepté par le gouvernement ; seuls, les événements qui troublèrent les derniers temps de la Restauration avaient empêché de passer du projet à l'exécution.

Voici les trois lettres écrites à ce propos, et découvertes par M. de Fayolle aux Archives Nationales (O³ 1471).

La première est adressée par le graveur le 11 Février 1830 au vicomte de la Rochefoucault, chargé du département des Beaux-Arts :

« Monsieur le Vicomte,
« J'ai composé, il y a cinq ans, une médaille qui représentait la France, déposant
« sur le berceau de S. A. R. Monseigneur le duc de Bordeaux l'acte de souscription du
« Château de Chambord ; la remise qui vient d'être faite à Sa Majesté, par la Com-
« mission, du titre de ce domaine, m'a semblé une occasion opportune de vous sou-
« mettre mon esquisse, Monsieur le Vicomte, pensant, que, peut-être, vous jugeriez
« la circonstance heureuse pour consacrer, par une médaille, cet élan généreux de la
« France.
« J'ai l'honneur, Monsieur le Vicomte, de vous prier de me charger de ce travail,
« soit sur ma composition modifiée, soit sur celle que l'on pourrait demander à l'Acadé-
« mie.
« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,
« Monsieur le Vicomte,
« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé : Desbœufs. »

« Rue de la Bienfaisance, 4, q. du Roule. »

Cette lettre fut transmise, avec mention d'une opinion favorable, le 25 Février, au directeur de la Monnaie pour demande d'avis :

« M. de Puymaurin,
« J'ai l'honneur de vous transmettre une demande de M. Desbœufs qui, pensant
« que l'on pourrait faire graver une médaille à l'occasion de la remise des titres du
« Château de Chambord à S. A. R. M^{te} le Duc de Bordeaux, exprime le désir d'être
« chargé de ce travail, et envoie même un dessin qu'il avait composé pour cet objet.
« Cet événement me paraît, en effet, de nature à être rangé dans la classe de ceux
« auxquels il est convenable de consacrer un souvenir numismatique. Je vous prie, au
« surplus, de me faire connaître votre opinion, tant sur le projet en lui-même que sur
« la demande de M. Desbœufs. »

(Sans signature).

Le 4 Mars, M. de Puymaurin répondit dans ce sens également favorable :

« Monsieur le Vicomte,
« J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre que vous a adressé M. Desbœufs, et que
« vous m'avez communiquée. M. Desbœufs est un artiste très-recommandable, culti-
« vant avec un égal succès la gravure et la sculpture. Il mérite des encouragements,
« car il est depuis longtemps sans travail, et, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que
« l'excès de son zèle, qui l'a porté à suivre deux parties différentes dans les Beaux-

« Arts, lui a été plus nuisible qu'utile ; on lui a souvent refusé des travaux de sculpture, sous le vain prétexte que la gravure était sa partie spéciale, et, quelquefois, il s'est vu éloigné comme graveur, parce qu'on le classait parmi les sculpteurs.

« M. Desbœufs est dans la classe des artistes qu'une administration éclairée doit protéger et encourager, par ce que l'on doit beaucoup plus attendre d'un homme qui a fait des études assez profondes pour traiter avec succès de grands sujets, et qui est capable d'exécuter un grand monument, que de celui qui sait seulement faire valoir des études superficielles par l'habitude de l'outil. Je dois donc vous engager à accueillir (quand il sera tems) la demande de M. Desbœufs.

« J'ai l'honneur d'être avec respect votre très humble et très obéissant serviteur,
« Le Directeur, officier de la Maison du Roi,

« Signé : A de Puymaurin. »

Une commande officielle suivit elle cet échange de lettres ; Desbœufs commença-t-il l'exécution de cette médaille ?... nous n'en savons pas davantage ; quelques mois après, le trône des Bourbons s'écroulait et rendait, en tout cas, désormais inutile tout travail de ce genre ; il ne pouvait plus être dorénavant question de médailles officielles pour célébrer un acte de la vie du jeune enfant royal, mais seulement de pièces de propagande, subrepticement frappées et colportées, pour rappeler au peuple ses droits à la couronne qui, à peine posée sur son front juvénile, en avait été brusquement arrachée pour aller orner celui d'un autre.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

MÉDAILLES FRAPPÉES A L'AVANCE

Lettre écrite par M. de Puymaurin, Directeur de la Monnaie, à M. le Comte de Pradel, Directeur Général de la Maison du Roi (1).

« Paris, 18 Septembre 1820.

« Monsieur le Comte,

« Je reçois, tous les jours, des demandes de la part de plusieurs particuliers qui, ayant fait graver des médailles pour les couches de M^{me} la Duchesse de Berry, désirent que ces médailles soient frappées avant l'évènement, afin de pouvoir en mettre en vente dès qu'il aura eu lieu. J'ai cru devoir jusqu'ici refuser leurs demandes, mais leurs instances devenant tous les jours plus vives, je crois devoir venir demander des instructions sur la conduite que je dois tenir dans cette circonstance.

« Je trouve, dans cette fabrication anticipée sur un évènement qui, d'après les lois de la nature, est si incertain, de graves inconvéniens et quelques légers avantages. Aux termes de l'ordonnance du Roi, cette fabrication me semble pouvoir également rentrer dans le cas de la prohibition, et éluder la lettre de la loi. L'administration de la Monnaie ne peut refuser la fabrication des médailles qu'autant qu'elles blesseroient les Lois, la Religion, les Mœurs et les convenances ; des médailles frappées avant l'évènement sont certainement dans ce dernier cas ; et on renouveleroit l'exemple donné par les Anglais dans la guerre contre l'Espagne, et celui de Bonaparte pour la descente en Angleterre, qui firent frapper les médailles pour les conquêtes qu'ils espéroient faire. D'un autre côté, on peut avancer que, dans la position malheureuse ou l'attentat du 13 Février a plongé la France, des médailles démenties par l'évènement ne peuvent plus être considérées comme blessant les convenances, et que si celles qui furent frappées par les Anglais et Bonaparte ont tourné en ridicule l'orgueil et la présomption de leurs auteurs, le complément de celles qui ont été frappées pour retracer l'horreur qu'inspire le régicide du 13 Février, prouveront à la postérité le vœu général que forme la France de voir naître un rejeton d'Henri IV et de Louis XVIII ; que si la nature trompe ses vœux, ces médailles, qui n'avaient été destinées dans le principe qu'à servir de témoignage à sa joie et à son allégresse, deviendront celui du deuil universel qu'elle a ressenti, en voyant son espoir et ses vœux si cruellement trompés.

« Voilà, Monsieur le Comte, les raisons pour et contre, je rends votre sagesse juge de cette affaire, et j'attends d'elle la marche que j'ai à suivre.

(1) Archives Nationales O³ 1464.

« Dans le cas où vous voudriés bien vous rendre aux vœux des personnes qui ont fait fabriquer ces médailles, j'aurais l'honneur de vous proposer de m'autoriser à ne les leur livrer qu'après l'évènement. J'apporterai la vigilance la plus sévère pour empêcher qu'il n'en sorte aucune par fraude. J'aurai la précaution d'exiger le prix de la fabrication d'avance, et de convenir avec les éditeurs de ces médailles que, dans le cas où la Providence fut insensible à nos vœux, les médailles fabriquées d'avance et encore entre nos mains, seraient effacées et refondues en leur présence, sans leur rembourser le prix de la fabrication.

« J'ai l'honneur etc.

« de Puymaurin. »

Réponse à la lettre précédente

Faite à la date du 26 Septembre 1820. (1)

« Monsieur le Directeur de la Monnaie des Médailles.

« J'ai reçu, Monsieur le Baron, votre lettre du 18 septembre, et j'ai pris en considération l'exposé des motifs qui ont pu vous rendre incertain sur la conduite à tenir relativement aux médailles ayant prématurement pour sujet la naissance d'un prince.

« Je ne pense pas que ces médailles soient dans aucun des trois seuls cas qui puissent, aux termes de l'ordonnance du Roi, motiver le refus de frapper, bien qu'il soit sage, en effet, de ne publier de telles médailles qu'après l'évènement ; cependant l'inconvénient de les frapper, et même de les délivrer d'avance aux particuliers qui en fournissent les coins, n'a rien de bien grave ; sur ce point je ne pense pas que le Directeur de la Monnaie se doive refuser à rien qui ne soit d'un commun et parfait accord avec les propriétaires des coins. Ses soins doivent se borner à s'assurer, en tout évènement, des prix de fabrication sans imposer, quoiqu'il arrive, aucune espèce de sacrifice aux propriétaires.

« En général, il est important de n'user des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance du Roi que sobrement et seulement de la manière et pour les causes qui y sont littéralement énoncées ; sur quoi, je ne puis, Monsieur le Baron, que vous confirmer les instructions contenues en ma lettre du 10 Août dernier.

(Non signée)

(1) Archives Nationales O³ 1464.

GRATIFICATIONS AUX OUVRIERS DE LA MONNAIE

Lettre adressée par M. de Puymaurin à M. le Comte de Pradel, le 4 Octobre 1820. (1)

« Monsieur le Comte,

« Depuis le jour de la naissance de M^{gr} le Duc de Bordeaux les ouvriers de la Monnaie des Médailles n'ont pas quitté les ateliers, soit de jour soit de nuit, le dimanche et même le jour de la fête d'hyer; ils ont sans cesse été attachés aux balanciers pour frapper l'immense quantité de médailles qui nous ont été demandées.

« Dans cette circonstance extraordinaire j'ai jugé convenable et juste de leur accorder, pour un travail aussi pénible, une légère gratification et je viens de leur faire distribuer la somme de 130 fr.

« J'espère, Monsieur le Comte, que vous approuverés cette dépense et que vous m'en donnerés votre approbation; elle sera prise sur le fond des travaux extraordinaires.

« J'ai l'honneur etc,

« de Puymaurin. »

Réponse du Comte de Pradel

Faite à la date du 9 Octobre 1820 (1)

« Monsieur le Baron de Puymaurin,

« D'après les considérations contenues dans votre lettre du 4 octobre j'approuve, Monsieur le Baron, la répartition des gratifications que vous avez faite aux ouvriers de la Monnaie Royale des Médailles, et qui s'élève à la somme de 130 fr, imputable sur le fond des travaux extraordinaires de 1820.

« Néanmoins, je vous rappellerai que cette sorte de dépense est de celles qui ne peuvent être faites sans autorisation précise de ma part, et je vous invite, à l'avenir, à ne point vous écarter de cette marche, qui est adoptée dans toutes les autres parties de mon administration. »

(Non signée)

*
*
*

« La répartition de cette gratification de 130 fr. avait eu lieu entre les ouvriers dont les noms suivent: MM. Le Breton, mécanicien, 10 fr; Wachelot, Fèbvre monnayeurs, 10 fr; Fèbvre jeune, monnayeur, 8 fr; Magnot, coupeur, 6 fr; Marsac, bronzeur, 6 fr; Mettrier aîné, 6 fr et Mettrier cadet, tireurs de cordon, 5 fr; Verneur, Deschamps, Goyau, limeurs, 5 fr; Le Large, Péchoraud, limeurs, 3 fr; Parnet, Mazarin, Simonin, Hard, Fleury, Roman, Le Fèbvre, Drusse, Roby, Barbey, Millot, Bisson, Foyer, Boisseau, Chaussin, Rousseau, Voirzat, Berthelot, Michel, tireurs de cordon 3 et 2 fr. »

(1) Archives Nationales O3 L.64.

ÉTAT DES MÉDAILLES FRAPPÉES DU 29 SEPTEMBRE
AU 14 OCTOBRE 1820 (1)

« M. le Comte de Pradel, Directeur-Général du Ministère de la Maison du Roi, ayant le portefeuille, accompagné par M. de Puymaurin fils, inspecteur de la Monnaie des Médailles, a eu l'honneur de présenter au Roi deux médailles de 22 lignes de diamètre, faisant la suite de l'histoire numismatique du règne de S. M; et une collection complète de vingt-sept médailles frappées pour différents éditeurs, dans les ateliers de la Monnaie des Médailles, depuis le 29 septembre jusqu'au 14 octobre 1820.

« M. de Puymaurin fils a eu l'honneur de présenter une collection de ces médailles aux Princes de la famille royale.

MÉDAILLES PRÉSENTÉES A SA MAJESTÉ

« Face. — Le Roi.

« Revers. — Un génie appuyé sur une colonne, tenant d'une main un sceptre et de l'autre une ancre.

« Face — Le Roi.

« Revers. — La France éplorée, assise auprès d'un écusson royal brisé, etc.

« Catalogue des Médailles de différentes dimensions gravées au sujet de la naissance de S. A. R. M^{re} le duc de Bordeaux, et fabriquées dans les ateliers de la Monnaie royale des Médailles, pour divers éditeurs ou graveurs depuis le vendredi 29 Septembre jusqu'au samedi 14 Octobre 1820.

MÉDAILLES DE 22 LIGNES

« 1. Face. — Les têtes de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry.

« Rev. — Hercule au berceau étouffant deux serpens : Fata aspera vinces.
« (Gayrard, éditeur et grav.)

« 2. Face. — La tête de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry en habit de veuve.

« C. F. duch. de Berry, née le 5 nov. 1798, mariée le 17 juin 1816, veuve le 14 février 1820.

« Rev. — La duchesse présente S. A. R. le duc de Bordeaux : C'est le sang de vos Rois, le fils de S' Louis, d'Henri IV et de Louis-le-Grand.

« (Durand, édit ; Caqué, graveur.)

« 3. Face. — La France tenant un enfant sur les fonds baptismaux : Tu Carolus matri nobis Henricus.

« Rev. — Inscription : Soboles regia lucem auspicantes desideravere aliquid oculi tui ; suspice Cœlum : hic tibi parens, hic matri et Patriæ invigilat.

« (Herriouet, édit. et graveur.)

(1) *Moniteur Universel* du 25 Octobre 1820. Page 1429.

MÉDAILLES DE 18 LIGNES

« 4. Face. — S. A. R. le duc de Bordeaux sous la figure d'un ange : Il renaît pour consoler sa Patrie.

« Rev. — Une tige de lys dont une fleur est tombée et où il s'est formé un nouveau bouton : De cette tige antique s'il tombe une fleur, une autre renaît.

« (Blenne édit ; Barre, graveur.)

MÉDAILLES DE 15 A 12 LIGNES

« 5. Face. — S. A. R. le duc de Bordeaux : Henricus.

« Rev. — Henri IV : Redivivus.

« (Gayard, grav.)

« 6. Face. — S. A. R. le duc de Bordeaux : Charles-Ferdinand nous est rendu.

« Rev. — S. A. R. le duc de Berry : Charles-Ferdinand, duc de Berry, né le 24 janvier 1778, mort assassiné le 14 février 1820.

« (Durand, édit ; Barre, graveur.)

« 7. Face. — Les têtes de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry.

« Rev. — La France confiant S. A. R. le duc de Bordeaux à Esculape, et le plaçant sous l'égide de Minerve : Le prince est né, nos vœux sont exaucés.

« (Woolgmith, édit ; Montagny, graveur.)

MÉDAILLES AU-DESSOUS DE 12 LIGNES

« 8. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Berry : A la Religion, à la Patrie.

« Rev. — La France tenant un enfant dans ses bras, et écrasant un monstre ; une croix est placée à la partie supérieure de la médaille. Pour rappeler le miracle de la conversion de Constantin-le-Grand : Hoc signo vinces, Dieu-donné, 29 septembre 1820

« (Cayé, édit. ; Montagny, graveur.)

« 9. Face. — La tête du Roi.

« Rev. — Inscription : Ne dis plus, ô Jacob que le Seigneur sommeille, 29 septembre 1820.

« (Durand, édit.)

« 10. Face. — La tête de S. A. R. Monsieur.

« Rev. — Inscription : Il y a un Français de plus, 29 septembre 1820.

« (Durand, édit.)

« 11. Face. — La tête de S. A. R. le duc d'Angoulême.

« Rev. — Inscription : La divine Providence lui a rendu un frère chéri, 29 septembre 1820.

« (Durand, édit.)

« 12. Face. — La tête de S. A. R. la duchesse d'Angoulême.

« Rev. — Inscription : Ame céleste, nos cœurs sont à jamais à toi.

« (Durand, édit.)

- « 13. Face. — La tête de S. A. R. la duchesse de Berry.
« Rev. — Inscription : Nous qui souffrions de sa douleur couronnons tous la jeune veuve.
« (Durand, édit.)
- « 14. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.
« Rev. — Une ancre : Espérance de la France.
« (Durand, édit.)
- « 15. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.*
« Rev. — Une épée : Volontaires royaux. — Pour le défendre.
- « 16. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.*
« Rev. — Inscription : Les dames françaises. — Dieu exauça nos vœux.
- « 17. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.*
« Rev. — Les Dames de la Halle de Paris. — Le Ciel nous l'a donné, notre amour le gardera.
- « 18. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.*
« Rev. — Corporation de MM. les charbonniers. — Nous l'aimerons comme nous avons aimé son père.
- « 19. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.*
« Rev. — Les Forts de la halle et des ports. — Nous l'aimerons comme nous avons aimé son père.
« (*Gayrard, graveur.)
- « 20. Face. — LL. AA. RR., le duc et la duchesse de Berry : Courage et Piété.
« Rev. — La France appuyée sur une ancre, et tenant une corne d'abondance ; près d'elle est un phénix. — Il renaît pour la France.
« (Degen, édit ; Caqué graveur)
- « 21. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux, sous la figure d'un ange. — Il renaît pour consoler la France.
« Rev. — Une tige de lys, dont une fleur est tombée, et où il s'est formé un nouveau bouton. — De cette tige antique, s'il tombe une fleur, une autre renaît.
« (Blenne édit. ; Barre, graveur.)
- « 22. Face. — LL. AA. RR., le duc et la duchesse de Berry. (1)
« Rev. — Hercule au berceau étouffant deux serpents. — Fata aspera vincens.
« (Gayrard édit. et graveur.)

(1) On peut supposer que la description de cet avers contient une erreur et qu'il s'agit, non des têtes superposées du duc et de la duchesse de Berry mais simplement de celle du duc de Bordeaux. Comme module, cette médaille correspond, en effet, à nos N^{os} 80, 81 et 82. Si, vraiment, figurent sur l'avvers de cette petite médaille les deux têtes indiquées, c'est une variante assez rare que nous n'avons pas eu occasion de raconter au cours de ce travail.

- « 23. Face. — S. A. R. le duc de Bordeaux.
« Rev. — La France appuyée sur un tombeau, tenant un enfant entre ses bras. — Français, je vous le donne, jurez de le défendre.
« (Bouvray, édit. ; Domar, graveur.)
- « 24. Face. — LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry.
« Rev. — Saint-Michel couvrant de son bouclier un lys qui est né au pied du trône.
— Vivons pour le servir ; mourons pour le défendre.
« (Dieu, édit. ; Caqué, graveur.)
- « 25. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux. — Charles-Ferdinand nous est rendu.
« Rev. — S. A. R. le duc de Berry, avec cette inscription : Ch. F. duc de Berry né le 24 février 1778 ; mort assassiné, le 14 fév. 1820.
« (Durand, édit. ; Barre, graveur.)
- « 26. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.
« Rev. — La Ville de Paris, sur une proue antique. — Action de grâce, 3 octobre 1820.
« (Gayrard, édit. et graveur.)
- « 27. Face. — La tête de S. A. R. le duc de Bordeaux.
« Rev. — Un lys au pied duquel est plantée une ancre. — Présent du ciel.
« (Degen, édit. ; Caqué, graveur.)
- « (Nota. — Depuis le 29 septembre jusqu'au 14 octobre 1820, il a été vendu 20.153 de ces différentes médailles, en or, platine, argent et bronze.) »

*
* *

A propos de ces frappes de médailles après la naissance, M. de Puymaurin avait écrit au Ministre de la Maison du Roi, à la date du 16 Octobre 1820, une longue lettre pour indiquer les dispositions prises en vue de parer à tout le travail commandé à la Monnaie « dès que le treizième coup de canon eut annoncé à la Ville de Paris que les vœux de la France étaient comblés par la naissance d'un nouvel Henry. »

Le travail particulièrement actif qui eut lieu à ce moment à la Monnaie exigea l'embauchage de plusieurs ouvriers supplémentaires, l'installation d'un septième balancier et l'agrandissement de la table des limeurs.

DEMANDE D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE
POUR LA FRAPPE DES MÉDAILLES (1)

« Rapport au Roi.

le 5 Juillet 1821.

« Sire,

« Le fonds affecté aux médailles à distribuer, dans le budget de 1820, a été fixé à 8.000 fr. Mais le grand nombre de Médailles, distribuées à différentes époques, notamment celles du 1^{er} Mai, et celles remises à Madame la Duchesse de Berry pour son usage personnel ont fait monter cet article de dépense à 23.606 fr. 99, d'où il résulte un déficit de 15.606 fr. 99, indispensable à couvrir.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de demander à Votre Majesté d'accorder au service de la Monnaie des Médailles, exercice 1820, section du matériel, un supplément de crédit de 15.606 fr. 99.

« Je supplie le Roi de me donner ses ordres.

« Pour copie conforme,

« Le Secrétaire général du département de la Maison du Roi.

« V^{te} de Vaulx. »

En marge, de la main du Roi : « Approuvé. »

« Louis »

(1) Archives Nationales O³ 1464.

MÉDAILLE DITE DE S^t MICHEL
(décrite au N^o 33)

Texte du Prospectus imprimé adressé au public (1)

« Médaille relative à la naissance de S. A. M^{gr} le Duc de Bordeaux.

« Souscription.

« Aucun événement n'était de nature à exercer sur nos destinées une influence plus puissante et plus heureuse que la naissance du prince que Dieu vient de donner à la France. Dans les temps où l'arbre généalogique des Bourbons, couvrant le passé de ses racines, étendait dans l'avenir ses rameaux sacrés ; dans les temps où la dynastie paisible et prospère, au milieu des principes incontestés de la civilisation européenne semblait devoir se développer avec eux et agir comme cause sur les événements futurs ; dans les temps ordinaires des monarchies où tout était stable et assuré, l'apparition de chaque rejeton de cette tige auguste était une fête dans tout le royaume ; des cris d'amour saluaient le trône, des actions de grâces s'élevaient au ciel, et la France accueillait avec une allégresse toujours nouvelle les nouveaux gages de sa puissance et de son repos.

« Combien les sentimens qui éclataient en ces occasions ne doivent-ils pas s'agrandir et s'exalter dans les circonstances particulières où M^{gr} le Duc de Bordeaux est venu au monde !

« Sa naissance n'ajoute pas seulement une espérance à d'autres espérances ; elle décide la question de notre existence sociale ; elle nous rend un avenir qui nous échappait, elle nous apporte l'ordre au lieu du désordre, le repos au lieu de l'anarchie, la confiance au lieu du découragement, la stabilité au lieu de la révolution, le bien au lieu du mal ; elle nous assure le triomphe des vrais principes au lieu de leur subversion, elle substitue la preuve la plus éclatante de la justice de Dieu et de son intervention directe dans nos destinées aux doutes inquiets des hommes faibles et aux orgueilleux raisonnemens des sophistes et des impies. Il suffit de réfléchir sur l'affreuse situation où la mort de M^{gr} le Duc de Berri laissait la France, pour être pénétré du caractère miraculeux de l'événement que nous voulons consacrer.

« Frappés de trente ans d'adversité pour avoir méconnu les lois éternelles de l'ordre et le principe divin des institutions humaines, nous commençons à rêver le bonheur à l'ombre du trône de S^t Louis ; nous cherchions dans notre liberté les vérités sociales que nous avons perdues dans notre orgueil ; pleins de confiance dans notre cause, nous disputions au génie du mal ses derniers retranchemens ; nous combattons encore, mais avec joie, car, partout où se trouve la foi, l'espérance est auprès d'elle ; enfin, les principes que nous défendions étaient assurés du triomphe, lorsqu'ils faillirent se trouver sans application, par un nouveau forfait de la révolution. Ses destinées étaient

(1) Archives Nationales O3 1464.

vaincues dans l'opinion ; elles eurent recours à l'assassinat ; ne pouvant plus produire des insurrections et des désordres, elles semblèrent réunir toute leur perversité pour un dernier effort : elles n'enfantèrent, dit-on, qu'un monstre : mais ce monstre fut Louvel !

« Alors la discussion se trouvant tranchée par un coup de poignard, la raison, la justice, la religion, toutes les facultés morales de l'homme se trouvaient menacées de l'atteinte la plus funeste qu'elles puissent éprouver sur cette terre. Elles allaient voir le crime triomphant recueillir paisiblement les fruits de son iniquité ; elles allaient voir un horrible fait s'élever insolemment au-dessus d'elles, réclamer leur adoration et leur obéissance. Il n'y avait plus pour le genre humain qu'à rentrer dans le néant devant ce désolant spectacle. C'en était fait de son salut, c'en était fait de l'homme tout entier si Dieu ne venait à son aide ; il y est venu par un miracle.

« Tout, dans cette merveilleuse péripétie, paraît calculé pour un grand dessein de la Providence. Surpris par le poignard au milieu de la vie privée et de l'oisiveté des cours, trop peu connu d'une partie du peuple dont le malheur des tems l'avait tenu séparé pendant un quart de siècle, le fils de France allait mourir sous le poids des injustes préventions, des perfides calomnies que la révolution d'abord, et l'usurpation ensuite, avaient amoncellées sur la famille proscrite. Il fallait des jours à l'hostie royale pour qu'elle put mettre en lumière l'héroïsme et la sainteté d'un cœur qu'animait le sang de Henri IV. Il lui fallait des jours, et le crime en avait brisé le fil ; la science accordait à peine cinq minutes de respiration au sein que le poignard avait ouvert... Dieu lui donna huit heures de vie ; et la France reconnut un héros, un martyr, un enfant de Saint Louis, dans le prince dont elle pleura la perte.

« Ainsi s'augmenta l'exécration que la révolution venait d'attirer sur elle-même ; ainsi devint plus grande et plus terrible la leçon que le ciel donnait au monde. On ne vit pas seulement un fanatique assassinat et l'héritier du trône ; on vit d'un côté le crime le plus atroce, de l'autre la vertu la plus sublime. La véritable question qui divise le monde parut dans toute sa clarté ; la lutte de l'enfer contre le ciel se découvrit aux regards effrayés de la terre : c'est au milieu de cette lumière que M^{gr} le Duc de Bordeaux est arrivé au monde pour témoigner la volonté, la miséricorde et la toute puissance du Créateur ; il est venu, et la révolution, frustrée dans son attente, a senti retomber sur elle la trame odieuse qu'elle soutenait depuis trente ans avec tant d'efforts ; il est venu, et les hommes ont adoré le jugement de Dieu ; et la raison, la morale, la justice ont cessé d'être de vains mots ; et les idées ont repris leurs cours, les principes leurs forces, et les choses leur véritable sens : les bons ont retrouvé leur confiance, les méchants leurs remords, la dynastie le gage de sa durée, et la France celui de son avenir.

« C'est pour offrir à la postérité un monument historique de la Providence, qu'une société d'hommes dévoués à la monarchie a conçu le projet d'une médaille de bronze, qui sera délivrée à un prix assez modique pour que toutes les fortunes puissent concourir à sa publication. Cette médaille aura seize lignes de diamètre (celui d'une pièce de 5 fr.) ; elle offrira, à la face, M^{me} la Duchesse de Berri sur la royale couche, présen-

tant à la France l'Auguste enfant qu'elle vient de mettre au monde. Des rayons célestes figurés sur le haut de la médaille et enveloppant l'auguste enfant, indiqueront l'intervention du ciel dans la naissance du nouveau Henri ; le buste de M^{gr} le Duc de Berri, posé sur un cippe, associera deux idées qui ne peuvent être séparées dans le cœur des bons Français. La légende portera : DIEU NOUS L'A DONNÉ, et l'exergue : NOS CŒURS ET NOS BRAS SONT A LUI.

« On verra au revers Saint-Michel terrassant le génie des révolutions. En Exergue : l'indication du 29 septembre, date de la naissance du Prince, et jour consacré dans les fastes de l'Eglise à l'Archange vainqueur du Démon.

« L'exécution de cette médaille est confiée au burin de M. Gayrard, l'un de nos plus habiles artistes, sous la direction de M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et de M. Raoul Rochette, l'un des conservateurs du cabinet des Médailles de la bibliothèque du Roi.

« Le prix de la souscription est de 50 cent. par médaille. On peut souscrire pour le nombre qu'on désire.

« La liste des souscripteurs sera publiée dans les journaux des Débats, de la Gazette de France, de la Quotidienne, du Drapeau blanc et du Défenseur, chez M. H. Nicolle, rue de Seine, n° 12. MM. les éditeurs de ces journaux et ceux de l'Ami du Roi et de la Religion (chez Adrien Leclerc, quai des Augustins, n° 35) et des Annales de la Littérature et des Arts, place des Petits Pères, n° 9, sont chargés de recevoir les souscriptions.

« Les frais d'établissement de la médaille se trouvent assurés par la Société qui en a conçu le projet : nulle variation n'aura lieu dans le prix de la souscription, quel que soit le nombre des épreuves qui seront émises. Il est inutile de dire qu'aucun calcul sordide ne s'est mêlé à cette pensée nationale ; les cinquante centimes sont le prix fixé à l'Hôtel de la Monnaie, pour la fabrication même de chaque pièce. Un conseil d'administration est chargé de surveiller et de diriger toute l'exécution de ce projet.

« Le conseil est composé de MM. :
Le Vicomte de Chateaubriand, pair de France ;
Le Marquis de Pastoret, pair de France ;
Le Comte de Vaublanc ;
De Bonald, membre de la Chambre des Députés ;
Le Vicomte Sosthène de La Rochefoucauld ;
De Lourdoueix.

« Les lettres et les demandes devront être envoyées franc de port aux journaux ci-dessus désignés ou à M. Destains, secrétaire du Conseil d'administration, place des Petits Pères, n° 9.

« La Médaille sera mise en distribution du 10 au 15 Novembre.

« L. D. X.

« de l'imprimerie Pillet aîné, rue Christine, n° 5. »

*
**

Lettre adressée le 14 Octobre 1820
par M. Rochette à M. Boufard, chef de division au ministère
de la Maison du Roi, rue de Grenelle-S^t-Germain, N^o 121 (1)

« Monsieur,

« J'ai conçu, avec M. de Lourdoueix, le projet d'une médaille toute religieuse et royaliste pour consacrer le grand événement qui comble les vœux de la France, et doit, si la Providence n'en a autrement ordonné, réhabiliter ses destinées. M. de Châteaubriand est à la tête du Comité que nous avons formé : c'est vous dire que dans la pensée, comme dans l'exécution, tout sera royaliste. Les bons journaux recevront et publieront les souscriptions. La médaille dont M. Gayraud veut faire son chef d'œuvre et dont M. Quatremère et moi dirigerons l'exécution, sera livrée au plus bas prix possible, c'est-à-dire au prix de 50 centimes, afin de la rendre aussi populaire qu'elle est monarchique. Nous avons compté sur vous, Monsieur, pour nous obtenir de M. le comte de Pradel la faveur accordée à la Médaille d'Henri IV, d'être portée dans les départemens franche de port, et de charger la Monnaie de la faire tenir aux souscripteurs de la province. M. de Puymaurin, à qui j'en ai parlé, a du prévenir M. le Comte de Pradel de notre désir ; mais nous ne saurions avoir auprès de lui de meilleur interprète, ni d'avocat plus zélé que vous, Monsieur, et je suis bien sur, connaissant vos sentimens, que vous nous pardonneriez la confiance que je vous témoigne ici au nom de M. de Lourdoueix et au mien.

« Veuillez me faire connaître les intentions de M. le Comte de Pradel et recevoir la nouvelle assurance de nos respectueux et inaltérables dévouemens.

« Raoul Rochette. »

*
**

A la date du 1^{er} Novembre 1820, M. R. Rochette écrivit au Directeur de la Monnaie une lettre tendant à obtenir une diminution de prix dans la frappe de la médaille en question.

M. de Puymaurin, Directeur de la Monnaie, transmitt cette lettre le 2 Novembre avec avis favorable.

Le 14 du même mois le Ministre répondit comme suit : (1)

« J'ai reçu, M. le Baron, avec votre lettre du 2 Novembre, la demande formée par

(1) Archives Nationales O3 1464.

M. Raoul Rochette d'une modération de prix pour la fabrication de la médaille que cet académicien, MM. Quatremère de Quincy, de Châteaubriand et autres bons serviteurs du roi, ont résolu de publier à l'occasion de la naissance de M^{se} le Duc de Bordeaux. Déjà, je vous avais fait connaître mon intention de donner à ces Messieurs toutes facilités possibles pour l'exécution de leur œuvre patriotique ; je ne puis donc qu'approuver la proposition qui vous est faite aujourd'hui de réduire à 0,40 le prix à percevoir par la Monnaie pour chacune de ces médailles. J'autorise volontiers cette réduction, non comme une modification à aucun des tarifs existans, ce qui n'est jamais sans inconvénients, mais comme une exception spéciale et qui ne doit, ce me semble, tirer à conséquence pour aucune autre semblable demande.

*
**

Réclamation de l'éditeur Durand

M. Durand, éditeur de diverses médailles émises pour célébrer la naissance du duc de Bordeaux, se basant sur la faveur accordée aux éditeurs de la médaille de St Michel avait écrit au Ministre, le 5 Janvier 1820, afin d'en obtenir une semblable pour une médaille frappée en l'honneur du duc de Berry. N'ayant pas reçu de réponse, il réécrivit à la date du 6 Février une lettre dans laquelle il se plaignait en ces termes de la concurrence faite par les éditeurs de la Médaille de St-Michel : (1)

« Lorsqu'une société s'est réunie pour faire frapper une médaille et la vendre à vil prix, on aurait dû lui démontrer combien cette entreprise allait devenir nuisible à tous ceux qui les avaient précédé, et, certainement, les personnes qui la composent sont trop honnêtes gens pour ne pas avoir abandonné leur projet ; si l'on s'avisait, par exemple, de vendre les porcelaines de Sèvres et les tapis de la Savonnerie et des Gobelins au dessous du prix de commerce, tous ceux qui ont des manufactures de cette nature seraient ruinés : c'est justement la situation où l'on nous a placé. Toute vente a cessé depuis l'émission de cette médaille dont le motif est si beau et le résultat si funeste. »

Dans la fin de sa lettre, M. Durand insistait pour obtenir une diminution du prix de frappe. Consulté à ce sujet, M. de Puymaurin, à la date du 7 Février 1821, donna avis défavorable à cette demande.

*
**

Note concernant le succès de cette médaille (2)

« La 5^e légion de la garde nationale vient de souscrire entre les mains de M. le vicomte de la Rochefoucauld, son colonel, pour dix-neuf cents médailles, frappées à

(1) Archives Nationales, O³ 1464.

(2) *Moniteur Universel* du 28 Décembre 1820. Page 1688.

l'occasion de l'heureuse naissance de M^{te} le Duc de Bordeaux, et sortie du burin de Gayrard. Nous nous rappelons que c'est un officier de cette légion, le baron de Wolbock, qui, le premier, a émis publiquement une idée religieuse, retracée avec beaucoup d'art sur cette belle médaille: Saint Michel terrassant l'esprit infernal. S. Exc. le marquis de Lauriston, ministre de la maison du Roi, vient aussi de souscrire pour deux cents, et l'on assure que le nombre de médailles demandées s'élève déjà à plus de quarante mille. »

*
**

Ouverture d'un crédit de 10.000 francs Difficultés d'encaissement

Le 22 Janvier 1821, le secrétaire du Conseil d'administration de la médaille de S^t Michel avait adressé la lettre suivante au directeur de la Monnaie, afin d'obtenir l'ouverture d'un crédit de 10.000 francs. (1)

« Monsieur,

« Jusqu'à ce jour le conseil d'administration a payé au comptant, quelquefois même par avance, les fournitures qui lui ont été faites des médailles de S. A. R. le duc de Bordeaux. Une circonstance qu'il n'a pu prévoir, et à laquelle les dépenses assez élevées des faux-frais de premier établissement et de création qu'il a été obligé de supporter lui permettent difficilement de remédier, le force de recourir à votre obligeance et à vous prier de lui ouvrir un compte-courant au crédit de 8 à 10.000 francs.

« La plupart des souscripteurs de province ne payent qu'au moyen de bons tirés sur la Poste, sur le Trésor ou sur des maisons de commerce, et ces bons, combinés probablement avec les affaires de ceux qui les envoient, ont tous des échéances différentes et privent le conseil de l'argent comptant dont il a besoin pour ses dépenses journalières avec la Monnaie. Il est tel de ces bons, envoyé au nom du préfet, par un receveur général, qui porte 30 ou 35 jours de date. Le conseil a cru, Monsieur, qu'en considération du but et de l'objet religieux et politique qu'il s'est proposé en fondant la médaille de S. A. R. le duc de Bordeaux, vous voudrez bien ajouter le nouveau service qu'il réclame de vous à ceux qu'il vous doit déjà, et croire qu'il fera tous ses efforts pour y mettre un terme aussitôt qu'il lui sera possible.

« J'ai l'honneur etc.,

« Destains ».

Cette lettre fut transmise avec avis favorable de M. de Puymaurin le 24 Janvier 1821.

Un rapport également favorable de la 3^e Division du Ministère de la Maison du

(1) Archives Nationales O³ 1464.

Roi fut établi à la date du 31 Janvier et le Ministre adressa le 7 Février à M. de Puymaurin une note indiquant que satisfaction était donnée

A la date du 17 Novembre 1821, M. Destains écrivit à nouveau pour demander une prolongation de crédit d'un an.

M. de Puymaurin transmit le même jour sans avis d'aucune sorte.

En date du 27 Décembre 1821, le Ministre écrivit à M. de Puymaurin qu'il accordait la prolongation jusqu'au 1^{er} Janvier 1823.

Mais le 1^{er} Janvier, et toute l'année 1823, passèrent, et M. de Puymaurin, comme Madame de Malborough, ne vit rien venir. Perdant patience, il écrivit en date du 10 Décembre 1823 la lettre suivante à son Ministre (Maison du Roi) : (1)

« Monseigneur,

« Vous avez bien voulu m'autoriser, par votre lettre du 27 Décembre 1821, à prolonger jusqu'au 1^{er} Janvier 1823 le terme du crédit de 10.000 fr. que vous aviez accordé à M. Destains, représentant le Conseil d'administration de la Médaille pour la naissance de Monseigneur le Duc de Bordeaux. Depuis cette époque, j'ai demandé inutilement le paiement de ce crédit, peut-être devrais-je en poursuivre le remboursement par les moyens judiciaires. Cependant, vu le motif de l'entreprise, favorisé dans son principe par votre Excellence, je ne crois devoir faire aucune démarche sans vous avoir prié, Monseigneur, de me donner vos ordres à ce sujet, etc.

« de Puymaurin. »

Le Ministre demanda à la 3^e Division un rapport qui lui fut adressé, ainsi libellé, à la date du 24 Décembre 1823 (1) :

« Dans le courant de 1820, une réunion de personnes des plus recommandables, fit frapper à l'occasion de la naissance de M^{gr} le Duc de Bordeaux une médaille qui se vendit à un prix très-modique. Pour faciliter à cette société les moyens de répandre sa médaille, il lui fut ouvert à la Monnaie un crédit de 10.000 fr. pour une année seulement.

« Plus tard, sur la demande qu'en fit la société par l'organe de son secrétaire M. Destains, son Excellence consentit à prolonger d'une année ce crédit, en raison du grand succès de l'Entreprise, succès qui nécessitait alors des avances assez considérables à cause des envois dans les départements.

« Aujourd'hui, M. le baron de Puymaurin expose que, depuis l'époque fixée par M. Destains lui-même pour le remboursement des 10.000 fr. dont il s'agit, il en a vainement demandé le paiement. Il ajoute qu'il n'a pas cru devoir, toutefois, agir de rigueur avant de s'être assuré des intentions de son Excellence à ce sujet.

« Nous pensons que, quelque louable que soit le motif qui a fait agir la société en cette circonstance, il ne semble pas qu'il y ait lieu de lui faire remise de ce qu'elle doit

(1) Archives Nationales O3 1464.

à la Monnaie, puisque, de son propre aveu, l'entreprise a été plutôt productive que désavantageuse, et qu'il est présumable que toutes les avances qu'elle avait été obligée de faire à cette époque sont rentrées maintenant.

« En conséquence, nous croyons devoir proposer au Ministre d'autoriser M. le Directeur de la Monnaie à poursuivre le remboursement de la somme dont il s'agit auprès de M. Destains, chargé par la société de tous les détails de l'administration de cette médaille. »

Le 31 du même mois, le Ministre de la Maison du Roi, par une lettre adoptant les considérations du rapport, autorisa M. de Puymaurin à poursuivre la rentrée des fonds par les voies légales.

Comme suite, M. Destains, à la date du 30 Juin 1826, écrivit en ces termes à M. de Puymaurin (1) :

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite le 30 Mars dernier, à l'effet de me rappeler le compte dont je suis débiteur envers l'administration de la Monnaie Royale des Médailles, et de m'inviter à me mettre en règle avec elle.

« Permettez-moi, M. le Directeur, de vous donner le précis de mon affaire.

« Associé par d'éminens personnages à une pensée toute royaliste dont l'exécution m'a parue opportune et utile à la cause que nous défendons, je me suis chargé, en qualité de secrétaire du Comité seulement, de toute la partie qui se rattachait au travail administratif, à la comptabilité, etc.

« Le conseil, par l'émission de cette médaille, n'a eu aucun fonds à sa disposition et n'en a mis aucun par conséquent à la disposition des secrétaires. La modicité des bénéfices ont été absorbés bien au delà par les frais, tels que gravure des coins, gratifications aux ouvriers de la Monnaie pour travail forcé après leurs journées et pendant la nuit, imprimés, commis, garçon de bureau, commissionnaires, emballage, exploitation pendant 2 ans et 1/2, etc.

« Ajoutez à cela les non-valeurs, soit par défaut de paiement, soit le coulage naturel de 70.000 médailles. Je serais aujourd'hui singulièrement mal récompensé de mon zèle et des soins que j'ai consacrés à cette affaire pendant plus de deux ans 1/2 consécutifs, pour une cause éminemment royaliste, s'il me fallait supporter les pertes et les dépenses qu'a entraînées avec elle la Médaille dite de S^t Michel, frappée pour consacrer la Naissance de M^{gr} le Duc de Bordeaux, et donnée à un prix tellement modique que plus de 30.000 habitans des chaumières ont pu se la procurer ; 70.000 épreuves ont été livrées, on peut le dire, au prix courant, et plusieurs mille ont été distribuées dans les campagnes.

« Personne plus que vous, M. le Directeur, ne peut apprécier, et le mérite des motifs qui ont inspiré l'idée de faire frapper cette médaille, et les frais énormes que

(1) Archives Nationales O3 1464.

l'émission en a dû coûter.

« D'après cela, j'ose espérer que vous voudrez bien écrire en ma faveur à M. le Ministre de la Maison du Roi, afin que Son Excellence daigne me traiter de la même manière que d'autres personnes qui n'avaient de titres que celui d'éditeurs, en faisant annuler le crédit du Conseil d'administration pour l'émission de la Médaille de M^{gr} le Duc de Bordeaux. Il existe, entre ces éditeurs et moi, une différence de position que votre bienveillance éclairée fera sans doute remarquer : c'est qu'ils avaient fait des spéculations profitables à leurs intérêts, et que la remise de leur crédit a considérablement ajouté au bénéfice qu'ils avaient déjà fait.

« Je suis, etc.

« Destains ».

M. de Puymaurin transmet cette requête en indiquant dans sa lettre : (1) « Il paraît que la Société est dissoute et que ce recouvrement sera difficile. »

Le 18 Juillet 1825, le Ministre répondit à M. de Puymaurin par la note suivante : (1)

« Monsieur de Puymaurin,

« Avant de rien statuer, Monsieur, sur les intentions de M. Destains que vous m'avez fait parvenir, il me semble convenable de connaître positivement les motifs sur lesquels il faut la fonder, et de savoir quel a été le résultat de l'opération dont il a été chargé ; je vous invite donc à le prier de vous présenter la comptabilité qu'il a du tenir, afin de juger, si, véritablement, l'association pour l'émission de la Médaille pour la naissance du duc de Bordeaux n'a pas les moyens d'acquitter ce qu'elle doit servir à la Monnaie que vous dirigez. »

Il est à supposer qu'une entente intervint au cours de cette conversation, car M. de Fayolle ne signale pas d'autres traces officielles de cet incident budgétaire.

(1) Archives Nationales O³ 1467.

MÉDAILLE DE L'ÉDITEUR CAHIER

(Décrite au N° 42)

Demande en réduction de prix

A la date du 4 Avril 1823, M. Cahier adressa la demande suivante au Ministre de la Maison du Roi. (1)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'exposer à votre Excellence qu'auteur de la première médaille qui eut l'avantage d'être offerte au Roi et à son auguste famille, à la naissance de Mgr le Duc de Bordeaux, j'en fis frapper plusieurs milliers, tant en or qu'argent et bronze, à la Monnaie des Médailles. Pour accélérer les envois, on me permit de faire travailler la nuit et d'y employer mes ouvriers. L'administration n'avait de frais que l'éclairage de nuit ; la main d'œuvre était à mes frais. J'ai tout payé, à l'exception des médailles en bronze, dans l'espoir qui m'avait été donné que je pourrais obtenir une diminution dans les prix en compensation des frais que j'ai supportés. Ayant appris que c'est votre Excellence, qui doit décider de cette faveur, je vous supplie de prendre en considération la dépense que l'administration n'a pas supporté, pour me favoriser dans ma demande.

« De votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

« Cahier. »

Le 14 Mai, le Ministre demanda un rapport à M. de Puymaurin sur cette demande.

Le 20 Mai 1823, M. de Puymaurin répondit : (1)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à votre Excellence les renseignements qu'elle veut bien me demander par sa lettre du 14 Mai sur la réclamation de M. Cahier, qui sollicite une remise sur le prix de fabrication de ses médailles ; je ne pense pas qu'il ait droit à l'obtenir ; attendu que le prix auquel ces médailles lui ont été livrées est exactement celui du tarif ; que les ateliers ont travaillé pour lui de jour comme pour les autres éditeurs ; que s'il a payé à nos ouvriers des gratifications pour travail de nuit, elles étaient bien dues à des gens qui, après avoir fabriqué tout le jour, veillaient encore pour satisfaire à son empressement. Quant aux ouvriers qu'il dit avoir fournis, ils se réduisent à un, et nous l'avons payé comme ouvrier supplémentaire. Il paraît que M. Cahier a per-

(1) Archives Nationales O3 1465.

du sur son entreprise, et voilà le vrai motif pour lequel il demande une remise ; mais il me semble qu'il n'est pas suffisant ; et, d'ailleurs, la dette ayant déjà deux ans de date, l'intérêt de son argent le couvre en grande partie de la perte qu'il peut avoir fait. Si votre Excellence accordait à M. Cahier l'objet de sa demande je craindrais d'en voir paraître beaucoup de semblables, fondées sur les mêmes motifs, et qui se trouveraient avoir droit pour obtenir.

« J'ai l'honneur d'être, etc,

« de Puymaurin »

A la date du 28 Mai 1823, le Ministre décida de passer outre à la demande de l'éditeur Cahier et pria M. de Puymaurin de l'en aviser.

...

MEDAILLE " FATA ASPERA VINCES "

(décrite au N° 54)

Lettre du graveur Gayrard à M. de Lauriston, Ministre de la Maison du Roi pour demander le dépôt de ses coins au Musée de la Monnaie. (1)

« Monseigneur,

« Porté par mes sentiments à célébrer un des premiers la naissance du prince Auguste que le Ciel nous réservait, je m'étais occupé d'avance à graver une médaille pour perpétuer cet heureux événement.

« Cette médaille porte à la face l'effigie du Duc et de la Duchesse de Berry ; au revers l'Auguste Enfant, sous la figure d'Hercule au berceau étouffant deux serpents et pour légende : « FATA ASPERA VINCES. »

« J'eus l'honneur d'être admis à la présentation au Roi qui m'en témoigna sa satisfaction. Le succès qu'elle a obtenu m'enhardit à vous demander qu'elle fut acquise pour faire suite à l'histoire numismatique de nos princes légitimes.

« Je prie votre Excellence d'agréer l'hommage de mes respects.

« Gayrard

« sculpteur et graveur de médailles. Palais de l'Institut. »

Cette lettre était accompagnée d'une note favorable, mais M. de Lauriston ayant demandé un rapport à son sujet, et ce rapport, rédigé par M. Boutarel, concluant au rejet pour ne pas créer de précédent, le Ministre répondit à la requête du graveur Gayrard par un refus conforme à cette manière de voir.

(1) Archives Nationales O3 1464.

MÉDAILLE DE LA VILLE DE PARIS
(décrite au N° 66)

Lettres de M. de Chabrol, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine, au graveur Andrieu (1)

« PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

« Paris, le 30 Novembre 1820.

« Monsieur,

« A l'instant même ou le conseil municipal de la Ville de Paris fut instruit de la naissance du Prince, qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les espérances de la France, il vota une médaille pour consacrer le souvenir de cet heureux événement et servir de témoignage de l'allégresse répandue dans toute la capitale.

« Chargé par mes fonctions d'assurer l'exécution de ce vote, je songeai de suite au choix de l'artiste qui pourrait être désigné pour un ouvrage d'un si haut intérêt ; mais je désirai pour ce choix, et pour la satisfaction de l'Artiste même qui serait choisi, consulter la commission formée depuis longtemps près de moi pour la surveillance et la direction de tout ce qui se rattache aux beaux arts.

« C'est avec le plus grand plaisir, Monsieur, que je vous annonce que cette commission, aussitôt que je l'ai entretenue du projet et des concurrents qui sollicitaient l'avantage de l'exécuter, a été au-devant de mes propres désirs en vous désignant comme celui qui méritait la préférence.

« Vous êtes donc, dès à présent, Monsieur, chargé de cette médaille que vous devez absolument à la brillante réputation que vos nombreux travaux vous ont acquise dans l'art de la gravure.

« Je vous invite, dès lors, à vous occuper le plus tôt possible de l'exquisse ou dessin du sujet que vous avez choisi et à me le présenter.

« Je réclame quelque célérité dans la production de cette exquisse, parce qu'il me tarde de voir achever un ouvrage destiné à conserver l'un des plus mémorables événements de la Monarchie française et de juger de l'inspiration que peut y trouver votre beau talent.

« Agréez Monsieur etc.

« Le Conseiller d'état, préfet

« Chabrol. »

« PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

« Paris, le 26 Mars 1821.

« Monsieur,

« J'ai consulté la commission des Beaux-Arts de la Préfecture sur votre nouveau

(1) Lettres communiquées à M. de Fayolle par M. H. Johannot, gendre d'Andrieu, et publiées dans l'ouvrage consacré à ce graveur par notre distingué confrère bordelais.

dessin de la médaille que la Ville de Paris veut faire frapper à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Duc de Bordeaux.

« Je suis chargé de vous annoncer que le dessin a obtenu les suffrages et les éloges de la commission.

« Je vais donc le présenter au Conseil Municipal qui doit voter les fonds pour acquitter le prix de la médaille.

« Avant toutefois de faire mon rapport, je désire que vous veuillez bien me donner un dessin pour le revers de cette médaille. Vous savez, Monsieur, que la Commission avait exprimé le vœu d'y voir représenter la tête de la D^{esse} de Berry. Elle a pensé hier que cette idée pourrait être rendue en réunissant les profils de la Princesse et du duc de Berry et en plaçant au devant de ce dernier, qui serait moins en saillie, une urne cinéraire pour annoncer que le prince n'existe plus.

« Je vous prie de vouloir bien vous occuper de cette indication et de m'en remettre le dessin.

« Je vous serais bien obligé d'y joindre vos observations et de me fournir quelques données pour la fixation du prix définitif de l'ouvrage.

« Agrérez, Monsieur, etc.

« Le conseiller d'Etat, préfet,

« Chabrol. »

*
**

NOTE concernant la présentation de cette médaille au Roi ⁽¹⁾

« Paris, le 29 septembre 1822.

« Aujourd'hui, après la messe, le Roi a reçu à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de M^{gr} le Duc de Bordeaux, les hommages des Ministres, des Maréchaux, des Grands Officiers, d'un grand nombre de Pairs et de députés, des militaires de tous grades et de M l'ambassadeur de Naples.

« A une heure, le corps municipal, ayant à sa tête M. le comte de Chabrol Préfet de la Seine, et conduit par M. Le Grand Maître et deux aides des Cérémonies a eu l'honneur d'être reçu par S. M.

« M. le Préfet, en présentant au Roi les médailles que la Ville de Paris a fait frapper pour l'anniversaire de M^{gr} le Duc de Bordeaux, a adressé à S. M. le discours suivant :

« Sire,

« Il est des époques mémorables dont la Ville de Paris aime à consacrer le souvenir d'une manière impérissable. La médaille qu'elle a fait frapper pour la naissance du duc de Bordeaux représente cette noble Cité offrant à la France le royal Enfant

(1) *Moniteur Universel* du 30 Septembre 1822,

« accordé à nos vœux. C'est du sein de la tombe qu'il semble sortir. Il vient sourire à
« la Majesté Royale, consoler des douleurs, et percer d'une douce lumière le crêpe
« funèbre qui couvrait le sol de la patrie. Elevé près de sa mère, au milieu de ses
« augustes parens, sous les yeux du plus sage des monarques, ce jeune fils des Rois
« apprendra par vos exemples, Sire, l'art difficile de cimenter l'union et de fonder la
« prospérité d'un peuple.

« Vivez longtems pour lui, vivez longtems pour la France.

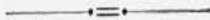
« C'est le vœu de votre bonne ville de Paris, Sire ! Ses Magistrats sont heureux
« de pouvoir vous l'exprimer en ce jour et de renouveler à V. M. l'hommage de leur
« dévouement, de leur amour et de leur respect. »

Le Roi a répondu :

« Je reçois avec une vive satisfaction le témoignage des sentimens de ma bonne
« Ville de Paris ; le jour dont elle célèbre l'anniversaire fut le plus beau de ma vie. Il
« marquera aussi pour la France une époque de bonheur. J'espère que nous en joui-
« rons longtems. »

« Le Corps Municipal s'est rendu successivement chez MONSIEUR, MADAME,
M^{se} le Duc d'Angoulême et M^{me} la Duchesse de Berry et a présenté la même médaille
à LL. AA. RR.

« Il en a été remis au Roi et aux Princes des épreuves en bronze, en argent et en
or. Cette médaille est due au burin de M. Andrieu et son exécution ne fait qu'ajouter
à la réputation de ce célèbre graveur. »



MÉDAILLE DE L'ARMÉE FIDÈLE
(décrite au N° 70)

Lettre adressée le 21 Octobre 1820 par M. de Puymaurin au Comte de Pradel (1)

« Monsieur le Comte,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux épreuves en cire de la médaille que se propose de publier M. Bouis, éditeur de médailles allégoriques, au sujet de la mort du Duc de Berry. Je crois que le mot « A l'Armée fidèle » n'est pas un obstacle à la fabrication de cette médaille puisqu'il ne fait pas de distinction et que ces mots s'appliquent également à tous les individus qui composent l'Armée.

« Il m'a, en outre, communiqué une lettre de M. de la Châtre qui lui dit que le Roi a autorisé cette médaille et approuvé son but. Je ferai fabriquer cette médaille dès que les coins me seront remis, à moins que je ne reçoive des ordres contraires de votre part.

« M. Bouis réclame une faveur qui me paraît assez juste, qui serait de considérer sa médaille comme petite médaille quoique, d'après le tarif, elle soit dans la classe des jetons. Je pense que l'on ne peut la lui refuser quand on considère le but de l'auteur, le peu de saillie de la médaille et les exceptions de ce genre que l'on a déjà fait en faveur de quelques autres éditeurs.

« J'ai l'honneur, etc.

« de Puymaurin ,»

A la date du 27 Octobre 1820, M. de Puymaurin fut autorisé à donner satisfaction à M. Bouis, sous réserve de n'être pas trop prodigue de semblables faveurs. (1)

Le 17 Novembre, M. Bouis adressait directement au Ministre de la Maison du Roi la lettre que voici : (1)

« Monseigneur,

« Le sieur Etienne Bouis, ex-officier du génie à l'Etat-Major général de l'Armée Royale du Midi, a l'honneur d'exposer à Votre Excellence que son dévouement à la cause légitime lui a suggéré de proposer aux Français de souscrire pour faire frapper une médaille qu'on dédierait à l'Armée, aux sous-officiers et soldats de laquelle on l'offrirait gratuitement comme un gage d'union et de paix qui doit être commun à tous les membres de la grande famille.

« Ce projet, Monseigneur, a été soumis au Gouvernement, agréé par les Princes de la famille Royale et entièrement approuvé par le Roi, qui ont bien voulu souscrire pour cette médaille, à laquelle tous les bons Français, amis de l'ordre, paraissent vouloir contribuer, non seulement pour l'offrir à l'armée, mais encore pour en posséder chacun une, en raison de son objet.

(1) Archives Nationales O3 1466.

« Une commission de souscripteurs, dans laquelle on s'honore d'y voir figurer de très-grands personnages de la Cour, s'est chargée de transmettre les médailles pour l'armée à Messieurs les chefs de corps par l'intermédiaire de Monsieur le Maréchal Duc de Reggio, major général de la garde royale de service, qui a bien voulu y consentir, et constituer un des plus forts souscripteurs, avec tous les autres Majors généraux de service, Messieurs les Ducs de Bellune, de Raguse et de Tarente.

« Le susdit projet, connu du public et annoncé à l'armée, a déjà produit, soit à Paris, soit en province, un certain nombre de souscripteurs qui attendent avec impatience la médaille dont ils désirent vivement le succès, en sorte qu'il n'est plus possible de reculer cette entreprise, puisqu'elle est généralement connue et goûtée des bons Français.

« Votre Excellence croira, sans doute, que la Monnaie des Médailles s'est empressée de seconder ces vues patriotiques ; eh bien, Monseigneur, c'est elle seule qui entrave l'exécution du projet, en retenant les coins ou matrices de la médaille dont je ne suis l'éditeur qu'à titre honorifique puisque le produit intégral de la souscription versé entre les mains de M. Delacroix, notaire royal, trésorier de la Commission, doit servir à faire frapper les Médailles qu'on doit délivrer gratuitement à l'armée, et à titre de reconnaissance, une à chacun des souscripteurs.

« Permettez, Monseigneur, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence l'exposé des motifs sur lesquels se fonde l'administration de la Monnaie des Médailles pour retenir, arbitrairement, les carrés de la Médaille, bien qu'ils appartiennent aux souscripteurs, jusqu'à tems qu'ils ayent reçu leurs médailles, et celles qu'ils ont promis à l'armée.

« A l'époque du 13 Février dernier, je fis frapper trois grandes médailles, dont une à la mémoire des Royales victimes de la révolution, donna lieu à une souscription qui a été honorée du Roi, de son Auguste famille, et de grands dignitaires. Je fis cette entreprise à mes risques et périls ; et, quoique très-coûteuse, je payai de suite à l'artiste la somme considérable qu'il me demanda pour prix de son travail.

« Malheureusement, Monseigneur, la vente de ces trois médailles n'a pas encore produit tous mes déboursés, malgré que M. le comte de Pradel ait bien voulu m'accorder une réduction de prix de la fabrication, faveur que je lui dois, ainsi qu'à M. de Puy-maurin, qui eut la bonté d'appuyer ma demande auprès de lui : en sorte que je me trouve à découvert pour une somme d'environ mille francs, dont je suis débiteur envers l'administration et pour laquelle elle me retient, non seulement les carrés ou matrices de mes trois premières médailles et ceux de la dernière qui ne m'appartient pas, mais encore elle se refuse de frapper les médailles qu'on me demande, bien que j'ai offert de lui en payer le montant. Elle s'obstine à prétendre recevoir avant tout le paiement du solde de mille francs arriérés, et, par ce fait elle m'enlève, comme à un artiste à qui on ravirait ses instrumens, tout moyen de libération, sans faire attention qu'elle s'expose à ce que je lui demande juridiquement des dommages en raison du préjudice qu'elle porte à mes intérêts et, par contre-coups, à l'entreprise nationale dont je n'étais que le gérant à titre honorifique.

« J'avoue, Monseigneur, que je ne m'attendais pas à être maltraité comme si j'étais, pour ainsi dire, un ennemi de la cause Royale, moi qui lui ai donné, dans toutes les occasions, des preuves non équivoques de dévouement ; j'ai offert à la Monnaie des Médailles, et elle a refusé de recevoir de moi, le prix du double de la fabrication des médailles dont je pourrais avoir besoin, et ce jusqu'à concurrence de l'entier paiement des mille francs arriérés, ou jusqu'à tems que j'ai reçu des Provinces le montant d'un certain nombre de médailles que j'ai envoyé, espérant en outre du Ministère de l'Intérieur la souscription qu'on m'y a promise, à titre d'encouragement, et à laquelle j'ai d'autant plus de raisons de compter que c'est pour la médaille à la Mémoire des Royales victimes, unanimement regrettées des bons Français.

« Je me résume, Monseigneur, et supplie Votre Excellence qu'il lui plaise d'ordonner à l'administration de la Monnaie des Médailles que, sans délais, sur la demande de M. Delacroix, notaire royal, rue du Mail, n° 13, à Paris, trésorier de la commission ci-avant nommée, il lui soit livré les médailles pour l'armée et pour les souscripteurs dont il payera le montant à mesure de la livraison.

« 2° Et, enfin, qu'ils aient à frapper de mes grandes médailles toutes les fois que j'en aurai besoin, moyennant que j'en paye double le prix de fabrication, jusqu'à concurrence de l'acquittement du solde arriéré de mille francs que je dois.

« A ma prière à Votre Excellence de daigner prendre en considération l'objet de ma réclamation, je n'omettrais pas d'y joindre celle de vouloir bien honorer de son nom le contrôle de la souscription de la Médaille Nationale dont il s'agit, laquelle plaira d'autant mieux à Votre Excellence, qu'elle est offerte à l'armée comme un gage d'union et de paix entre tous les bons Français.

« Je suis etc...

« Bouis, rue Rameau, n° 6, à Paris. »

A la date du 20 Novembre 1820, le Ministre fit à M. Bouis, la réponse suivante : (1)

« J'ai pris en considération, Monsieur, la réclamation que vous m'avez adressée en date du 17 de ce mois : M. le Directeur de la Monnaie des Médailles étant personnellement responsable des deniers à provenir de la fabrication des Médailles, à lui seul appartient le choix des moyens de mouvements de ces deniers ; mais le différent dont il s'agit me semble susceptible d'un arrangement amiable avec lui ; convenez ensemble de vos faits, et s'il est besoin de mon autorisation pour l'exécution de quelque une des conditions dont vous serez tombé d'accord ; je la donnerai volontiers. »

Le même jour une lettre était adressée à M. de Puymaurin pour lui faire connaître cette décision, et l'arrangement dut sans doute avoir lieu puisque la médaille fut frappée.

(1) Archives Nationales O³ 1466.

MÉDAILLES DES CHARBONNIERS, DES FORTS ET DES DAMES DE LA HALLE (Décrites aux N^{os} 85, 86 et 87)

Le *Moniteur Universel* du 4 Octobre 1820, page 1345, donne ce détail assez intéressant sur la façon toute particulière dont les trois corporations des Dames de la Halle, des Forts de la Halle et de MM. les Charbonniers avaient été associés aux fêtes de la naissance :

« Aujourd'hui, 3 Octobre, il a été chanté dans l'église de Notre-Dame un *Te Deum* solennel, en actions de grâce de la naissance de M^{gr} le Duc de Bordeaux, auquel ont assisté les princes et les princesses de la famille royale et du sang qui sont arrivés à dix heures et demie à l'église.

« S'y étaient rendus un peu auparavant M. le Chancelier de France, MM. les Ministres Secrétaires-d'Etat.

« M. le nonce de Sa Sainteté, et MM. les ambassadeurs et ministres étrangers.....

« Des places avaient été réservées dans la nef pour un certain nombre de charbonniers, forts et dames de la halle, etc. empressés d'adresser au Ciel des vœux pour le jeune prince, objet de toutes les espérances..... »

*
**

Le *Moniteur* du 8 Octobre, page 1361, annonça comme suit l'organisation des banquets où furent distribuées les médailles :

« M. le préfet est invité à réunir en un ou plusieurs banquets les dames de la Halle, la corporation des forts de la Halle et des ports et celle des charbonniers.

« Les Banquets commenceront à 2 heures.

« Celui de MM^{mes} de la Halle sera servi au marché des Blancs Manteaux.

« Celui de MM. les forts de la Halle et des ports dans le local des Greniers de Réserve, boulevard de l' Arsenal.

« Celui de MM. les charbonniers au marché Saint Martin.

« La 1^{re} table sera de 180 couverts, la 2^e de 250, la 3^e de 1000 (1). MM. les Maires de Paris feront les honneurs de chaque table.

« Ces banquets seront suivis de bal. »

*
**

Le 9 Octobre, le *Moniteur* mentionna en quelques lignes le succès des banquets et, le lendemain 10 Octobre, leur consacra un très long compte-rendu, page 1369, relatant

(1) Comme on peut s'en rendre compte, le chiffre des médailles se rapportant à ces corporations, tel qu'il est indiqué dans l'Etat d'émission reproduit à la page 86, correspond, proportionnellement, de façon assez approchant, à celui des convives de chacun de ces banquets populaires.

les diverses détails de la fête, l'exubérante joie qui ne cessa d'y régner, et publiant même les vers de circonstances qui y furent déclamés.

Ce compte-rendu étant assez intéressant comme écho des sentiments de l'époque nous allons en donner ci-après la partie principale :

« Voici de nouveaux détails sur les banquets donnés par la ville de Paris aux corporations des dames et forts de la halle et des charbonniers :

« Le banquet des Blancs-Manteaux a été tenu par M. Le Brun, maire du 4^e arrondissement ; celui des forts par MM. les adjoints du 4^e, et MM. les maires et adjoints du 9^e arrondissement ; celui des charbonniers par MM. les maires et adjoints des 1^{er}, 6^e et 8^e arrondissements. M. Lecordier, maire du 1^{er} arrondissement, a porté la première santé du Roi ; M. le maire du 6^e arrondissement celle de la famille royale ; M. le maire du 8^e arrondissement, celle de Mgr le duc de Bordeaux.

« Rien de plus gai, de plus cordialement français que les sentimens qui ont éclaté pendant la durée du banquet des forts de la Halle et des Ports, qui a eu lieu aux Greniers d'Abondance : les convives sont arrivés tambour battant, à quatre heures, escortant le buste du Roi, porté par quatre d'entre eux. M. Denise, maire du 9^e arrondissement, les a reçus en ces termes : « En réunissant dans un banquet MM. les forts de la Halle et des Ports, la ville de Paris se trouve heureuse de leur exprimer sa satisfaction de la bonne conduite de ce corps, dans une circonstance qui nous rend tous au bonheur. Venez, Messieurs, nous sommes tous vos amis, et, tous ensemble, nous allons boire à la santé de ceux qui nous sont chers. »

« La corporation ayant été introduite dans la salle du banquet, le buste de S. M. a été placé sur une estrade qui avait été préparée à cet effet, aux cris de vive le Roi ! vive la famille royale ! vive le duc de Bordeaux ! Ces acclamations ont été suivies d'une scène touchante ; tous les convives se sont embrassés, M. le maire a tendu les bras à ceux qui l'entouraient avec la plus franche cordialité ; au moment où on allait se mettre à table, M. le comte Anglès, préfet de police, est arrivé, M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, est arrivé un moment après ; ces deux magistrats ont assisté au banquet.

« MM. Champion, Pantin, Duchanoy, Lamaille et Petit, adjoints des 4^e, 8^e et 9^e arrondissemens qui ont fait les honneurs du festin, ont distribué, à chacun des convives, une médaille offrant d'un côté l'effigie de l'auguste enfant, et, de l'autre, cette inscription : *Nous l'aimons comme nous aimions son père.*

« Le plus vif enthousiasme a régné pendant la durée du banquet ; il n'y avait ni gendarmes ni officiers de police, et le bon ordre n'a pas été troublé un seul instant. Les acclamations mille fois répétées de vive le Roi ! vive le duc de Bordeaux ! vive la princesse Caroline ! n'ont été interrompues que pour entendre les refrains des couplets que chacun se plaisait à répéter en chœur.

« Les dames de la Halle, au nombre de 180, ont été réunies dans les bâtimens du marché des Blancs-Manteaux. Des tables servies en argenterie, et couvertes de mets délicats et de pâtisseries recherchées, avaient été préparées pour les recevoir. Le repas

était présidé par M. le maire de l'arrondissement qui avait eu l'attention de faire placer une boîte de dragées devant le couvert de chacune de ces dames. Au moment de se mettre à table, les convives se sont toutes tournées vers le buste du Roi qui décorait la salle du banquet, et, par un élan général, ont crié : vive le Roi ! vivent nos princes ! Une joie vive et bruyante a régné pendant le repas. Au moment où l'on a servi le vin de Champagne, M. le Maire s'est levé et a porté la santé du Roi, de Monsieur et de l'auguste enfant qui assure de si beaux jours à la France. *Le Roi l'a dit*, s'est écrié M. le maire, *c'est un enfant qui nous est né à tous ; jurons de vivre pour l'aimer et de mourir pour le défendre ? — Oui, oui, nous le jurons !* a été la réponse de tous les assistans, et l'enthousiasme le plus ardent s'est communiqué jusqu'au dehors, où les plus vives acclamations répondaient à celles des dames de la Halle.

« Parmi les chansons chantées dans cette réunion, la Bordelaise, chant du Midi, a réuni tous les suffrages par la vivacité et la noblesse des sentimens français qui y sont exprimés.

« Un assez grand nombre de personnes décorées parcouraient les rangs des dames de la halle, et trinquaient gaiement avec elles, à la santé des Bourbons.

« Les bâtimens du nouveau marché S' Martin avaient été disposés pour le banquet et le bal de MM. les charbonniers. Dans l'un de ces bâtimens dix tables de cent couverts chacune étaient dressées à l'entour d'une estrade sur laquelle on avait placé des musiciens. Des arbustes ornés de petits drapeaux s'élevaient de distance en distance sur les tables. A deux heures MM. les charbonniers sont arrivés portant le buste du Roi qu'ils ont déposé au milieu de l'estrade. Le repas a aussitôt commencé. Les cris de vive le Roi ! vive le duc de Bordeaux ! ont retenti de toutes parts et se sont mêlés aux acclamations d'une immense population qui entourait les grilles du marché. La gaieté la plus vive et la plus franche a régné pendant ce repas auquel assistaient plusieurs officiers et gardes nationaux des 5^e et 6^e légions. Au milieu de la joie générale MM. Lepintre, Bosquier, Gavaudan, Odry et Fleury, acteurs des Variétés, ont chanté des couplets de MM. Désaugiers, Gentil, Dieulafoy, Gersin et Pils, dont les refrains étaient répétés en chœurs par les nombreux convives et toujours interrompus par les cris chers aux Français. A trois heures, M. le préfet du département de la Seine a visité toutes les tables, accompagné de MM. les maires et adjoints des 5^e et 6^e arrondissemens de Paris. Ces magistrats ont fait les honneurs de cette fête française avec toute l'aménité possible, et ont souvent versé eux-mêmes le Champagne et le Bordeaux que MM. les charbonniers ont bu à la santé du Roi, de son auguste famille et du petit Parisien, comme plusieurs de ces braves gens se plaisaient à nommer S. A. R. M^{gr} le duc de Bordeaux.

« A six heures, le bruit des boites a annoncé la fin du repas et l'ouverture du bal..... »

MEDAILLE " IL Y A UN FRANÇAIS DE PLUS "

(Décrite au N° 100)

C'est le 12 Avril 1814, lors de sa première rentrée à Paris comme lieutenant général du royaume, que le Comte d'Artois, en répondant à une harangue de Talleyrand, prononça la phrase figurant sur cette médaille.

Le *Moniteur Universel* enregistra les termes dans la note suivante, figurant en tête de son numéro du 13 Avril 1814, page 405 :

« La journée du 13 Avril est destinée à fournir à l'histoire de France une de ses plus belles pages. L'entrée d'un des descendants de Henri IV dans la ville de Paris, son arrivée à Notre-Dame pour y remercier Dieu des évènements miraculeux qui rendent aux Français le sceptre paternel des Bourbons, son retour enfin dans le palais de ses pères après de si longs malheurs, voilà le tableau que les historiens auront à peindre et dont nous allons tracer rapidement une esquisse imparfaite.

« A Midi, les membres du Gouvernement provisoire et les commissaires aux départemens ministériels, précédés et suivis tant du corps municipal que de nombreux détachemens de la garde nationale de Paris, se sont rendus à la barrière de Bondy, où était S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, lieutenant général du royaume. Un peu avant une heure, S.A.R. a paru en dehors de la barrière, entourée de plusieurs grands-officiers et officiers de sa Maison et d'un groupe de Maréchaux de France qui s'étaient portés en avant pour aller à sa rencontre. MONSIEUR et toutes les personnes qui l'entouraient étaient à cheval. S. A. R. était vêtue de l'uniforme de la garde nationale.

« En ce moment, les membres du Gouvernement provisoire, précédés des maîtres et aides des cérémonies, se sont avancés auprès de S. A. R.

« M. le prince de Bénévent a harangué le Prince en ces termes, au nom du Gouvernement provisoire :

« Monseigneur,

« Le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-delà de toute expression, si MONSIEUR reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste Maison, l'hommage de notre religieux attendrissement et de notre dévouement respectueux. »

« Voici à peu près ce qu'on a retenu de la réponse de MONSIEUR :

« Messieurs les membres du Gouvernement provisoire, je vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie. J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de division : la paix ; et la France. Je la revois enfin et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. »

Cette phrase, restée historique, fut rappelée dans la réponse faite par Louis XVIII au discours du Corps Municipal de la ville de Paris venant le féliciter de la naissance

du duc de Bordeaux, et c'est probablement ce détail qui donna l'idée à l'éditeur Durand de le faire figurer sur une médaille.

Le rappel de cette phrase fait par Louis XVIII est ainsi mentionné dans le *Moniteur Universel* du 2 Octobre 1820, page 1335, au cours d'une relation de la visite du corps municipal :

« Le corps municipal de la ville de Paris a été présenté ce matin à S. M., par M. le Marquis de Brézé, grand'maitre des cérémonies de France. M. le Marquis a adressé un long discours à S. M. dans lequel on lit :

« Un prince vient de naître, Sire, et Paris à son réveil a salué la naissance de cet auguste enfant par des transports d'allégresse et d'amour... Les citoyens et les guerriers, Sire, servent déjà d'égide à votre auguste petit fils : C'est Henri s'écrie sa mère. C'est un enfant qui nous est né à tous, dit Votre Majesté à son peuple... »

« Le Roi a répondu : « Je reçois avec une vive satisfaction les vœux de la bonne ville de Paris. J'ai déjà joui avec attendrissement de la joie et de la sensibilité de mon peuple pour cet heureux évènement. Mon cœur en a été bien fortement touché. Ce qui fait en ce moment mon bonheur sera un jour celui de la France. C'est bien à cet enfant chéri que je puis appliquer les paroles de mon frère lors de son retour : « *Voilà un Français de plus.* »

« Le corps municipal a ensuite réclamé et obtenu la faveur d'être admis auprès du duc de Bordeaux. »

MÉDAILLE " DONUM DEI ALTISSIMI "
(Décrite au N^o 102)

Distribution aux Députés

Lettre du Directeur de la Monnaie au Ministre de la Maison du Roi. (1)

« Monseigneur,

« Conformément à vos ordres, j'ai fait frapper les 1.500 médailles que vous m'avez demandées, et qui ont pour sujet la naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux. Mille sont déjà à votre disposition, et les cinq cents autres sont restées entre mes mains, pour en faire la distribution, suivant l'usage, aux membres de la Chambre des Députés et des départemens. J'ai l'honneur de vous faire observer à ce sujet, Monseigneur, que, jusqu'ici, lorsque Messieurs les Députés recevaient des médailles de circonstance, il en était donné une en vermeil au Président de la Chambre et une en argent à chacun des Questeurs. Je pense, Monseigneur, que votre intention est de continuer cet usage ; cependant je vous prie de m'autoriser à faire cette modique dépense.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le Directeur de la Monnaie Royale des Médailles.

« Le Baron de Puymaurin.

« Paris, le 6 Juillet 1821. »

Livraison des Médailles au Trésorier de la Chambre (1)

« MONNAIE ROYALE DES MÉDAILLES,

« Livré à M. le Trésorier de la Chambre des Députés les médailles cy-après désignées : 450 médailles de 22 lignes, en bronze : Naissance de Monseigneur le duc de Bordeaux par Depaulis.

« A Paris, le 14 Juillet 1821.

« Prévost »

« Je reconnais avoir reçu de M. Prévost, caissier-adjoint de la Monnaie des Médailles, la quantité de quatre cent quarante huit médailles ci-dessus désignées, pour être distribuées à Messieurs les Membres de la Chambre des Députés, plus deux médailles pareilles ; en tout quatre cent cinquante.

« Paris, le 14 Juillet 1821.

« Le Trésorier de la Chambre.

« Bouscelet.

« Reçu de plus huit médailles du même genre.

« Paris, le 1^{er} Août 1821.

« Bouscelet.

« Certifié par le Conservateur-Caissier.

« Vicomte de Beaurecueil »

(1) Archives Nationales O3 1464.

MÉDAILLE BORDELAISE (Décrite au N° 106)

M. Bernadau, historien bordelais, donne les détails suivants sur cette médaille : (1)

« Dans toutes les réjouissances publiques, les harengères de Paris, qui s'intitulaient les Dames de la Halle, avaient coutume d'envoyer une députation au Roi pour lui porter les félicitations du peuple de la capitale. Fortes de cet exemple, les femmes de Bordeaux qui vendent des comestibles au Marché imaginèrent, dans l'été de 1820, d'offrir à la duchesse de Berri un berceau pour l'enfant dont elle était sur le point d'accoucher. Afin de donner plus de magnificence à cette offrande elles y associèrent les principaux habitants de cette ville en recueillant leurs souscriptions volontaires comme on l'avait précédemment pratiqué à Paris pour rétablir sur le Pont-Neuf la statue d'Henri IV.

« Ce berceau fut remis à la Duchesse de Berri le 16 Septembre de la même année par trois députées de Bordeaux, qui furent présentées au Roi par leur compatriote M. de Sèze, pair de France et premier président de la Cour de Cassation. On leur fit le plus brillant accueil, et tous les journaux en publièrent les moindres circonstances. Il fut frappé à ce sujet une médaille de grand module portant d'un côté le buste de la duchesse de Berri, et, sur le revers, l'inscription suivante : « *La May daou noubet Henric Dioudounat a lous de Bourdèous qu'an baillat et as brabes Bourdelèses qu'an pourtal lou bréz oum drom lou hillet dou Béarnéz duc dé Bourdèous.* »

« Des exemplaires de cette médaille en bronze furent remis aux personnes qui avaient contribué aux dépenses faites à l'occasion de ce berceau, et les députées qui l'avaient présenté reçurent cette médaille en or attachée à une chaîne de même métal. Depuis elles s'en sont montrées décorées dans les fêtes publiques où elles paraissaient sous le nom de : *Dames du Berceau.* »

M. de Fayolle fait remarquer, avec raison, dans l'étude manuscrite où nous avons puisé la plupart de nos renseignements, que Bernadau a commis une erreur en disant que c'est la médaille patoise qui fut donnée aux dames de la Halle, lors de leur voyage à Paris. A ce moment là, en effet, ces médailles n'existaient pas encore. Celle qui leur fut offerte, et dont M. de Fayolle a vu un exemplaire en or chez les descendants de l'une des "Dames du berceau", était une médaille frappée antérieurement et portant à l'avant le buste du duc de Berry et au revers celui de la duchesse.

En voici la reproduction :



(1) *Histoire de Bordeaux*, par Bernadau, page 244.

Voici également quelques coupures des journaux de l'époque précisant ce détail indiscutable :

« Paris, 23 Septembre. (1)

« Les Dames de Bordeaux sont allées hier au château des Tuileries. Ces dames ont été reçues par M^{me} la D^{me} de Reggio chargée par S. A. R. M^{me} la Duchesse de Berry de donner à chacune d'elles une belle médaille en or suspendue à une chaîne de même métal et représentant d'un côté M^{gr} le Duc de Berry et de l'autre S. A. R. M^{me} la Duchesse de Berry.

« On ne peut se faire une idée de la joie qu'ont manifesté ces bonnes dames en voyant sur la tranche de la médaille leur nom gravé, ainsi que la date de leur mission. Elles ont reçu, en outre, l'assurance qu'une semblable médaille en bronze serait envoyée à toutes les dames qui avaient participé à l'heureuse idée d'offrir un berceau à S. A. R.

« Ces dames ont été également reçues par M. le Duc de la Châtre et M. le Duc de Damas. »

« France, 23 Septembre. (2)

« Les Dames de Bordeaux ont été reçues au pavillon Marsan par M^{me} la Duchesse de Reggio, chargée par S. A. R. M^{me} la Duchesse de Berri de remettre à chacune d'elles une belle médaille en or représentant d'un côté l'effigie du prince que la France regrette, et, de l'autre, celle de son Auguste Veuve. Autour de chaque médaille on a gravé le nom de l'Auguste Princesse Donatrice et celui de la Dame à qui elle était destinée.

« Ces dames ont été aussi reçues par MM. les Ducs de la Châtre et de Damas. Partout elles ont été parfaitement accueillies. »

« Bordeaux, 30 Septembre 1820. (2)

« En se rendant avant-hier à l'Hôtel-de-Ville les trois dames de la Halle qui composaient la députation chargée de présenter le berceau de S.A.R. à M^{me} la Duchesse de Berri ont traversé les différents marchés de la ville. Partout, leur arrivée est devenue le signal de l'enthousiasme le plus vrai, le plus entraînant. Entourées, pressées, applaudies de tous côtés elles ne pouvaient suffire aux questions et aux compliments dont elles étaient l'objet. Chacune de leurs compagnes voulait voir et toucher cette médaille où se trouvent reproduits avec tant de fidélité les traits chéris de ce malheureux duc de Berri et de son Auguste veuve. Plusieurs embrassaient cette effigie avec un profond attendrissement et la baignaient de larmes, tandis que la foule faisait retentir au loin les cris cent fois répétés de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons.

« On assure qu'aujourd'hui lecture doit être faite dans nos trois grands marchés d'une lettre que S.A.R. M^{me} la Duchesse de Berri a eu la bonté d'écrire aux dames de la Halle de Bordeaux. »

(1) *Moniteur Universel* du 24 septembre 1820,

(2) *Ruche d'Aquitain*, journal bordelais de l'époque.

« Bordeaux, 1^{er} Octobre 1820 (1)

« Voici la copie exacte de la lettre adressée aux dames de la Halle de Bordeaux par Madame la Maréchale Oudinot au nom de S.A.R. Madame la Duchesse de Berri :

« Madame la Duchesse de Berri a exprimé verbalement aux dames de Bordeaux qui ont été désignées pour lui présenter le berceau, combien elle était sensible à leur démarche et à leur offrande. Mais S. A. R. désire que leurs compagnes, qui n'ont pu faire le voyage, reçoivent directement le témoignage de ses sentimens ; elle me charge de leur dire qu'elle est touchée jusqu'au fond de l'âme de cette nouvelle preuve d'attachement que les Dames de Bordeaux donnent à la famille royale ; que l'enfant attendu par S. A. R. sera déposé, à sa naissance, dans le berceau dont la forme est si ingénieuse ; qu'il ne le quittera que quand son âge obligera de lui en donner un autre, mais que toujours ce gage d'amour et de fidélité sera conservé dans les appartemens de la duchesse de Berri. Charmée d'être l'organe de S. A. R. je prie les Dames de Bordeaux de recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

« La Maréchale Oudinot,

« Duchesse de Reggio.

« Paris, le 21 7^{bre} 1820. »

Le *Moniteur Universel* du 3 Octobre 1820 signala le retour à Bordeaux des Dames de la Halle.

« On nous écrit de Bordeaux, 28 Septembre :

« Hier matin sont arrivées de Paris Mesdames Daste, Rivaille et Anniche Duranton composant la députation des dames de la Halle de Bordeaux.

« Au moment où elles débarquaient sur le quai de la Bastide ces dames ont été accueillies par une foule considérable.

« La médaille, que chacune de ces dames a reçue des mains de la Duchesse de Berry et dont elles sont décorées, est en or, du poids d'environ 5 onces, et suspendue à une chaîne du même métal. L'exergue (2) porte ces mots : « Donné par S. A. R, M^{me} la duchesse de Berry à M^{me} de la députation des Dames de la Halle de Bordeaux, le 21 Septembre 1820. »

« Depuis l'arrivée de ces dames une grande affluence de royalistes ne cesse de se porter chez elles, avide de recueillir de leur bouche mille détails pleins d'intérêt etc. »

M. de Fayolle signale aussi une petite plaquette : « Hommage des dames de la Halle de Bordeaux à Madame Anniche Duranton et à ses compagnes de voyage. » imprimée chez la veuve Cavazza, à Bordeaux, et contenant une poésie, qui fait aussi allusion à la première des Médailles données par la Duchesse de Berry :

(1) *Ruche d'Aquitaine.*

(2) Il y a ici une légère confusion. L'inscription en question ne pouvait figurer à l'exergue de ces médailles, attendu, ainsi qu'on peut le voir par notre reproduction qu'elles ne comportaient pas d'emplacé-ment de ce genre ; l'inscription, comme il est dit du reste dans d'autres notes, était gravée sur la tranche ;

« Il est des titres de noblesse
« Qui sont le prix de la valeur.
« Nous qui pour les Bourbons d'amour brûlons sans cesse.
« De la plus aimable Princesse
« Nous tenons ce gage flatteur :
« Il est placé sur notre cœur.

Monsieur de Chateaubriand, dans ses mémoires d'Outre-tombe, parle aussi, dans les termes suivants, de l'ambassade des dames bordelaises :

« Quelques temps avant les couches de la princesse, trois dames de la halle de Bordeaux, au nom de toutes les dames leurs compagnes, firent faire un berceau et me choisirent, pour les présenter, elles et leur berceau, à Madame la duchesse de Berry. Mesdames Daste, Duranton, Aniche (1) m'arrivèrent. Je m'empressai de demander aux gentilshommes de service l'audience d'étiquette. Voilà que M. de Sèze crût qu'un tel honneur lui appartenait de droit : il était dit que je ne réussirais jamais à la cour. Je n'étais pas encore réconcilié avec le Ministère, et je ne parus pas digne de la charge d'introducteur de mes humbles ambassadrices. Je me tirai de cette grande négociation comme de coutume, en payant leur dépense.

« Tout cela devint une affaire d'Etat ; le cancan passa dans les journaux. Les dames bordelaises en eurent connaissance et m'écrivirent à ce sujet la lettre qui suit :

« Bordeaux, le 26 Octobre 1820.

« Monsieur le Vicomte,

« Nous vous devons des remerciements pour la bonté que vous avez eu de mettre aux pieds de Madame la duchesse de Berry notre joie et nos respects : pour cette fois du moins on ne vous aura pas empêché d'être notre interprète. Nous avons appris avec la plus grande peine l'éclat que M. le comte de Sèze a fait dans les journaux ; et si nous avons gardé le silence, c'est parce que nous avons craint de vous faire de la peine. Cependant, Monsieur le vicomte, personne ne peut mieux que vous rendre hommage à la vérité et tirer d'erreur M. de Sèze sur nos véritables intentions pour le choix d'un introducteur chez son Altesse Royale. Nous vous offrons de déclarer dans un journal à votre choix tout ce qui s'est passé ; et comme personne n'avait le droit de nous choisir un guide, que jusqu'au dernier moment nous nous étions flattées que vous seriez ce guide, ce que nous déclarons à cet égard ferait nécessairement taire tout le monde.

(1) Chateaubriand fait ici une légère erreur de dénomination en citant le nom d'Aniche comme celui de la troisième dame ; c'était le prénom de Madame Duranton. Les dames de Bordeaux, comme on l'a déjà lu, se nommaient M^{es} Duranton, Daste et Rivaille.

« Voilà à quoi nous sommes décidées, Monsieur le Vicomte, mais nous avons cru
« qu'il était de notre devoir de ne rien faire sans votre agrément. Comptez que ce
« serait de grand cœur que nous publierions les bons procédés que vous avez eus pour
« tout le monde au sujet de notre présentation. Si nous sommes la cause du mal, nous
« voilà prêtes à le réparer.

« Nous sommes et nous serons toujours de vous,
« Monsieur le Vicomte,
« les très humbles et très respectueuses servantes.
« Femmes Daste, Duranton, Aniche. »

« Je répondis à ces généreuses dames, qui ressemblaient si peu aux grandes dames :

« Je vous remercie bien, mes chères dames, de l'offre que vous me faites de
« publier dans un journal tout ce qui s'est passé relativement à M. de Sèze. Vous êtes
« d'excellentes royalistes, et moi aussi je suis un bon royaliste : nous devons nous
« souvenir avant tout que M. de Sèze est un homme respectable, et qu'il a été le défenseur
« de notre roi. Cette belle action n'est point effacée par un petit mouvement de vanité.
« Ainsi gardons le silence : il me suffit de votre bon témoignage auprès de vos amies.
« Je vous ai déjà remerciées de vos excellents fruits, madame de Chateaubriant et moi
« nous mangeons tous les jours vos marrons en parlant de vous.

« A présent permettez à votre hôte de vous embrasser. Ma femme vous dit mille
« choses et je suis votre serviteur et ami.

« Chateaubriant

« Paris, 2 Novembre 1820. »

« Mais qui pense aujourd'hui à ces petits débats ? Les joies et les fêtes du bap-
tême sont loin derrière nous. Quand Henri naquit, le jour de Saint Michel, ne disait-on
pas que l'archange allait mettre le dragon sous ses pieds ? Il est à craindre, au contraire,
que l'épée flamboyante n'ait été tirée du fourreau que pour faire sortir l'innocent du
paradis terrestre et pour en garder contre lui les portes !

Dans un autre chapitre de ses Mémoires, M. de Chateaubriant a encore parlé en
ces termes du berceau bordelais :

« J'arrivai à Paris à l'époque des fêtes du baptême de M. le Duc de Bordeaux. Le
berceau du petit fils de Louis XIV dont j'avais eu l'honneur de payer le port a disparu
comme celui du roi de Rome. »

*
**

M. de Fayolle a recueilli également les documents qui suivent, confirmant ce
qui a déjà été indiqué concernant la véritable médaille du Berceau, qui ne fut envoyée
dans la Gironde qu'en 1821 :

« CABINET DE S.A.R.
« MADAME LA DUCHESSE DE BERRY.

Elysée-Bourbon,
ce 29 Janvier 1821. (1)

« Le secrétaire des Commandemens de S.A.R. Madame la Duchesse de Berry à Monsieur le Baron de Puymaurin.

« Monsieur le Baron,

« Etant chargé par S.A.R. Madame la Duchesse de Berry de faire frapper environ 840 médailles de 22 lignes de diamètre et suivant le modèle et avec l'inscription dont nous sommes convenus ensemble ; à l'effet d'être distribuées aux dames de Bordeaux qui ont offert le berceau, j'espère que vous voudrez bien obtenir, ainsi que cela a déjà été fait, que la médaille ne soit payée que trente sols.

« J'ose vous prier, M. le Baron, de vouloir bien la faire confectionner le plus tôt qu'il vous sera possible.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Sassenoy. »

« *Demande d'une
« diminution de prix
« de la médaille de 22 lignes
« de la naissance du
« Duc de Bordeaux.* »

MONNAIE ROYALE DES MÉDAILLES. (1)

Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous adresser cy-joint la lettre de M. le Secrétaire des Commandemens de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry. Cette princesse ayant un fond fixe qu'elle ne peut dépasser pour satisfaire à la dépense des médailles qu'elle destine aux habitants de Bordeaux de toutes les classes désire obtenir une diminution qui ne les porte qu'à 1 fr. 50 c., qui lui a déjà été accordé. Ces médailles ne devant pas être vendues, aucun des entrepreneurs de médailles ne pourra prétexter cette diminution.

« Je pense que Votre Excellence accueillera les demandes de S. A. R. ; en attendant vos ordres à ce sujet, je vais faire fabriquer les médailles qu'elle demande, étant nécessaire qu'elles soient prêtes le plus tôt possible, pour qu'elles puissent arriver à Bordeaux avant le jour fixé pour leur distribution.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, etc.

« Puymaurin. »

Une autre lettre, en date du 7 Février 1821, indique que satisfaction fut donnée à cette demande.

(1) Archives Nationales O₃ 1464.

MÉDAILLE DU BAPTÊME PAR GAYRARD

(Décrite au N° 115)

On peut lire ce qui suit dans une brochure relative aux fêtes de la naissance et du baptême, publiée chez Boucher, successeur de Michaud, rue des Bons Enfants, N° 34, à propos du concours donné au graveur Gayrard, par le conseil d'administration de la Médaille dite de St-Michel :

« Si le Conseil a vu son projet couronné du succès le plus heureux, il a éprouvé longtemps un regret bien vif, celui de ne pouvoir témoigner à M. Gayrard, graveur de la médaille, d'une manière digne de son talent et de son caractère noble et désintéressé toute la reconnaissance que méritent ses travaux et les soins multipliés qu'il a donnés à la Médaille de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux. Une demande que M. Gayrard vient d'adresser au Conseil fournit à ses membres le moyen de lui être agréable, et ils s'empressent d'en profiter. Cet artiste habile, qui ne laisse échapper aucune occasion de montrer son attachement à l'Auguste famille des Bourbons, vient d'exécuter une Médaille relative au Baptême de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux, et il a prié le Conseil de permettre qu'elle parût sous sa direction et ses auspices. Sa demande a été accueillie avec tout l'intérêt qu'elle devait inspirer, et le Conseil étend à la nouvelle médaille de M. Gayrard les soins et la surveillance qu'il a donnés à la Médaille en bronze de la naissance de Monseigneur le Duc de Bordeaux.

« La Médaille du Baptême sera, comme celle dite de St-Michel, du module de 16 lignes (celui d'une pièce de cinq francs) et pourra lui servir de pendant. Elle offrira à la Face la Religion épanchant l'eau sainte sur le Nouveau-né, que présente la France prosternée. Sous les pieds de l'Enfant, se trouve le globe terrestre, sur lequel se déroule le serpent, symbole du péché : l'auréole du St Esprit domine la scène. Cette composition, d'un style sévère, est belle et majestueuse.

« Au revers sera l'effigie du jeune prince qui réunit près de son berceau l'Amour et les Espérances de la France, et autour de la Médaille se liront des inscriptions analogues.

« Le prix de cette Médaille, dont M. Gayrard seul a voulu faire les frais de premier établissement, et à laquelle la Commission n'a pu étendre les sacrifices qu'elle s'est imposée pour la première, sera d'un franc vingt-cinq centimes. On peut souscrire pour le nombre qu'on voudra.

« On souscrit au secrétariat de la Commission, Place des Petits-Pères, N° 9, dans les Bureaux des journaux royalistes et chez Levêque, graveur au Palais-Royal.

« Fait et délibéré en conseil, à Paris, le 18 Avril 1821.

« Quatremère de Quincy, Président ; marquis de Pastoret, comte de Vaublanc, vicomte de Bonald, vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, de Lourdoueix, Raoul Rochette, Membres ; Destains, secrétaire.

Nota. — Il y en aura de frappées pour les fêtes du baptême.



MÉDAILLE OFFICIELLE DU BAPTÊME PAR GALLE.
(décrite au N° 129)

Documents relatifs à la composition de la médaille, et à la commande faite au graveur Galle.

« *Composition de la Médaille*
« *du Baptême de M^{sr}*
« *le Duc de Bordeaux.*

« Paris, le 16 Mai 1821. (1)

« A Monsieur Dacier,
« secrétaire perpétuel de l'Acad. des Inscriptions.

« Veuillez, je vous prie, Monsieur, prier l'Académie, de s'occuper de la composition d'une médaille en mémoire du baptême de M^{sr} le Duc de Bordeaux et de la circonstance extraordinaire qui a appelé à cette cérémonie les Villes de France et tous les grands corps de l'Etat ; il y a eu pour cela, comme vous savez, Ordonnance spéciale du Roi.

« Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de mes sentiments
« très distingués. »
(pas de signature.)

La lettre ci-dessus se trouve, dans les cartons des Archives Nationales, épinglée à celle que voici :

« Paris, le 16 Mai 1821. (1)

« Monsieur Dacier,
« secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.

« J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 10 du mois dernier, les inscriptions et le type de la médaille en mémoire du monument érigé à Jeanne d'Arc. Je goûte fort l'avis de l'Académie sur la suppression des inscriptions, autres que les légendes et les exergues ; il sera fait ainsi que l'Académie le prescrit.

« Veuillez bien lui renouveler mes remerciements et la prier de s'occuper de la composition d'une médaille en mémoire du Baptême de M^{sr} le Duc de Bordeaux et de la circonstance extraordinaire qui a appelé à cette cérémonie les Villes de France et tous les grands corps de l'Etat ; il y a eu, comme vous le savez, Ordonnance spéciale du Roi. »

(minute non signée.)

(1) Archives Nationales O³ 1464.

*
**

« INSTITUT DE FRANCE
« ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS
« ET BELLES-LETTRES

« *Dessin de la Médaille relative à la*
« *Cérémonie du Baptême de S. A. R.*
« *Mgr le Duc de Bordeaux*

« Paris, le 3 Août 1821. (1)

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie

« Monsieur le Marquis,

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le dessin de la médaille relative à la cérémonie du Baptême de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux. Le type représente cette cérémonie d'une manière si claire, que la description serait superflue. La légende de l'Exergue indique la présence des personnages des différens ordres qui y avaient été appelés par le Roi.

« L'Académie pense que la gravure de cette médaille serait très-bien exécutée par M. Galle ou par M. Depaulis, dont les talents sont connus de Votre Excellence.

« Je la prie d'agréer avec bonté, l'hommage de mes sentimens les plus dévoués et les plus respectueux.

« Dacier. »

*
**

Lettre de M. de Puymaurin, Directeur de la Monnaie à M. le Ministre de la Maison du Roi.

« MONNAIE DES MÉDAILLES.

« *Proposition de M. Gatteaux, graveur, pour*
« *la Médaille du Baptême de Mgr le Duc*
« *de Bordeaux*

« Paris, le 3 Septembre 1821. (1)

« Monseigneur,

« J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en date du 14 Août dernier, le dessin de la médaille qui a pour sujet : Le Baptême de Mgr le Duc de Bordeaux, et par laquelle Votre Excellence me charge de lui désigner le graveur auquel on pourrait en confier l'exécution. J'ai l'honneur de lui proposer, pour ce travail M. Gatteaux, et je la prie de vouloir bien m'autoriser à lui adresser la soumission de cet artiste.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

« A. de Puymaurin. »

(1) Archives Nationales O3 1464.

*
**

« MINISTÈRE DE LA MAISON
« DU ROI

« Paris, le 20 Septembre 1821. (1)

« Proposition de l'un de
« MM. Galle et Gatteaux
« pour l'exécution de la médaille
« du Baptême de M^{gr} le Duc
« de Bordeaux

RAPPORT

« L'Académie des Inscriptions et le Directeur de la Monnaie des Médailles ayant eu à proposer, concurremment, chacun un graveur, pour l'exécution de la Médaille à l'occasion du Baptême de M^{gr} le Duc de Bordeaux ont proposé savoir :

! L'Académie..... M. Galle,

! Le Directeur de la Monnaie..... M. Gatteaux.

Son Excellence est priée de faire son choix entre ces deux candidats.

« Approuvé pour M. Galle. »
(signature illisible.)

« Paris, le 3 Octobre 1821. (1)

« Monsieur Dacier,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé que M. Galle, l'un des graveurs désignés par l'Académie, serait chargé de l'exécution de la médaille, à l'occasion du baptême de M^{gr} le Duc de Bordeaux.

« Veuillez, je vous prie, faire de nouveau nos remerciements à l'Académie et agréer, etc. »

(sans signature.)

« Paris, le 3 Octobre 1821. (1)

« Monsieur le Baron de Puymaurin,

« J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Baron, que j'ai décidé que Monsieur Galle serait chargé de l'exécution de la médaille à l'occasion du baptême de M^{gr} le Duc de Bordeaux.

« Je vous prie de vouloir bien traiter avec ce graveur, et m'envoyer sa soumission. »

(signature illisible.)

« Soumission de M. Galle pour l'exécution
« de la médaille du baptême de M^{gr} le Duc de
« Bordeaux. 5,000 fr.

« Paris, le 3 Octobre 1821. (1)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la soumission de M. Galle, pour l'exécution de la médaille qui a pour sujet : Le Baptême de M^{gr} le Duc de Bordeaux,

(1) Archives Nationales 03 1464.

« pour la somme de cinq mille francs. Il livrera pour cette médaille un poinçon et deux creux.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« A. de Puymaurin, D^r adjoint. »

« Je soussigné, m'engage à graver pour la Monnoye des médailles, et sur le des-
« sin qui m'est fourni, la médaille qui a pour sujet : « Le Baptême de Mgr le Duc de
« Bordeaux.

« Je fournirai pour cette médaille le poinçon et deux creux moyennant la somme
« de 5000 fr.

« Paris, le 3 Octobre 1821.

« Galle aîné. »

En marge : « Approuvé, le 10 Octobre 1821.

« Marquis de Lauriston. »

*
**

« MINISTÈRE DE LA MAISON
DU ROI.

« Rapport fait le 30 Juin 1824. (1)

« MONNAIE DES MÉDAILLES.

« *Proposition de réunir en un seul
« deux fonds affectés aux dépenses
« arriérées de 1821.*

« A Son Excellence Monseigneur,
le Ministre de la Maison du Roi.

« Par décision du Roi, du 10 Mars dernier, une somme de 6.825 fr. 31, restant dis-
ponible des fonds accordés à la Monnaie des Médailles pour l'exercice 1821, a été con-
servée pour couvrir les dépenses arriérées de ce même exercice, mais elle a été divisée,
à la suite du budget de 1824, en deux fonds spéciaux, l'un de 689 fr. 70, destiné à faire
face aux dépenses concernant le matériel, l'autre de 6.135 fr. 61 affecté aux dépenses
imprévues et extraordinaires. Par l'effet de cette division, les diverses dépenses auto-
risées sur ces deux crédits, lesquels consistent : 5000 fr. à M. Galle, pour la médaille
du baptême du Duc de Bordeaux et en 1.825 fr. 31, qui selon une décision de Son Excel-
lence du 16 Juin, doivent être employés aux frais du catalogue ne pourraient être impu-
tées exactement. Afin d'obvier à cet inconvénient, on a l'honneur de proposer à Mon-
sieur le Maréchal, d'ordonner que les deux fonds de 689 fr. 70 et 6.135 fr. 61, ci-dessus
énoncés, soient réunis en un seul fonds de 6.825 fr. 31, sur lequel pourront être impu-
tées sans distinction toutes les dépenses arriérées, de quelque nature qu'elles soient, de
l'exercice 1821.

« Monseigneur, est prié de faire connaître son intention.

« Approuvé »

(sans signature.)

(1) Archives Nationales O3 1466.

*
**

« MINISTÈRE DE LA MAISON
« DU ROI

« Paris, 30 Octobre 1824. (1)

« DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS

« MONNAIE DES MÉDAILLES
« *Exercice 1824*

« On a l'honneur de soumettre à l'approbation de M. le Vicomte, un état de proposition du paiement de la somme de 5000 fr. au profit de la caisse de la Monnaie royale des Médailles, pour remboursement de pareille somme payée à M. Galle, pour prix d'exécution de la gravure d'un poinçon et de deux creux de la médaille ayant pour sujet : Le Baptême de Mgr le Duc de Bordeaux. M. le Vicomte est prié de vouloir bien ordonnancer le paiement de la dite somme sur fonds spécial de 6.825 fr. 31 ouvert en 1824, à la suite du budget de cet établissement pour solder ses dépenses arriérées de 1821.

« Approuvé. L. R. »

« MONNAIE ROYALE DES MÉDAILLES (1)

« *Quittance*

« Payé à M. Galle, pour la gravure du poinçon et des deux carrés de la médaille sur le Baptême de Mgr le Duc de Bordeaux, suivant autorisation et la quittance ci-jointe.....	5.000 fr.
retenue de 1/2 pour o/o pour la caisse de vétérance.....	25 fr.

« Net : 4 975 fr.

« Vu et arrêté le présent article de Cinq Mille francs dont le Directeur soussigné demande l'ordonnance au nom de M. le Vicomte de Beaurecueil, conservateur-caissier, sur les fonds de Dix Mille francs, fixé par le budget, pour dessins et gravures des médailles du Règne du Roi, et déduction de la somme de vingt cinq francs, montant de la retenue de 1/2 pour o/o pour la caisse de vétérance.

« Le Conservateur
« Caissier-Inspecteur
« V^{te} de Beaurecueil

« Paris, le 27 Octobre 1824

« Le Directeur

« A. de Puymaurin

« avec pièce à l'appui

« 30 Octobre 1824. »

(1) Archives Nationales O3 1466.

MÉDAILLE DU BAPTÊME PAR DESBŒUFS

(décrite au N^o 130)

Lettres du graveur pour obtenir une commande officielle :

« A M^{sr} le Comte de Lauriston (1)

« Ministre de la Maison du Roi.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence une médaille que j'avais gravée à l'occasion du Baptême ; l'acquisition de ce travail devait vous être proposée : je n'activai point cette affaire, dans l'espérance d'être chargé de graver celle que devait composer l'Académie ; ce travail a été accordé depuis à M. Galle, sur sa demande.

« Il existe deux médailles de la naissance*, les Membres de la Commission pensent qu'il pourrait être convenable d'en avoir deux du Baptême. J'ai l'honneur de vous proposer l'acquisition de la mienne, si les Membres de l'Académie l'approuvent sous le rapport de l'exécution, de la composition et de la légende. J'ai l'honneur d'observer à Votre Excellence, que je suis un ancien pensionnaire, et que, depuis deux ans de mon retour de Rome, il ne m'a été accordé qu'une seule médaille à graver.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

« Desbœufs.

« graveur du Cabinet de S. A. R. M^{sr} le duc d'Angoulême.

* « Nota. — Il ne s'agit que d'un côté de la médaille, qui représente la France, l'Enfant et la Religion. M. de Puymaurin, approuve et encourage la demande que je fais à Votre Excellence. »

« M. Desbœufs à M. le Vicomte de Senonnes (1)

« M. le Vicomte,

« Lorsque vous m'avez accordé une audience, j'ai eu l'honneur de vous entretenir sur une médaille que j'avais gravée à l'occasion du Baptême et que plusieurs membres de la Commission des Médailles m'avaient engagé à présenter à la Maison du Roi ; je ne le fis pas dans l'espérance que ce travail me serait accordé ; il fut depuis donné à M. Galle, sur sa demande. Les mêmes personnes qui m'avaient conseillé de la présenter ont pensé que, puisqu'il existait deux Médailles de la Naissance, on pouvait admettre deux Médailles du Baptême, d'autant plus que celle faite par l'Académie avait été faite exprès, pour ne pas entrer dans la mienne, dans un genre tout-à-fait opposé puisque S. M. s'y trouve, ainsi que l'Archevêque qui officie ; la légende quoique trouvée très-bien, ne fut pas employée.

« Je désirais que l'Académie présentât ma médaille à Son Excellence et lui en proposât l'acquisition, mais elle m'a fait connaître que cette marche n'était point celle

(1) Archives Nationales 03 1466.

qui devait se suivre ; que ce serait Son Excellence qui, sur la proposition d'achat, écrirait à la Commission pour connaître son avis sur le type, la composition, l'exécution et la légende de cette médaille.

« Si ce travail se trouvait convenable pour entrer dans la collection de Sa Majesté, je prierais Monsieur le Vicomte, de vouloir bien m'être favorable près de Son Excellence, je suis un ancien pensionnaire et, depuis deux ans de mon retour de Rome, une seule médaille m'a été accordée, je ne m'étais occupé de cette dernière que dans la persuasion de la placer à la Maison du Roi.

« J'ai l'honneur d'observer à M. le Vicomte que je ne fais aucun tort à M. Galle, nos sujets étant tout-à-fait opposés de composition et les personnages n'étant pas les mêmes, ma médaille étant tout-à-fait allégorique et l'autre représentant le sujet tel qu'il s'est passé avec le Roi et l'Archevêque. M. Galle d'ailleurs, plein de talent, mais extrêmement long, ne pourra nous faire jouir de son travail que dans deux ou trois ans d'ici.

« Si M. le Vicomte avait la bonté de m'accorder une audience, je pourrais lui donner des détails sur mon affaire, que l'étendue d'une lettre ne me permet pas de lui faire connaître.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur le Vicomte, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« A Desbœufs.

« La seconde a été faite pour le Ministre de l'Intérieur.

« Nota. — Je ne veux parler que d'un côté de ma médaille, celui de la France, l'Enfant et la Religion. »

PROJET DE MÉDAILLES DE L'ÉDITEUR SAMBARD
(décrites aux Nos 136 et 137)

Lettres de M. Sambard au Marquis de Lauriston, Ministre de la Maison du Roi. (1)

« A Son Excellence Monseigneur le Marquis de Lauriston
« Ministre de la Maison du Roi.

« Monseigneur,

« La magnanimité, la clémence du Roi et le dévouement du Lieutenant Général, Comte Bertrand, m'ont fourni le sujet d'une médaille.

« Comme je ne veux pas en faire qui soit en opposition avec les idées reçues, et que la Monnoie des Médailles dépend de Votre Ministère, j'ose demander votre agrément pour son émission.

« J'ai l'honneur d'ajouter à mon envoi cinq exemplaires des médailles gravées, que je me propose également de faire frapper à la Monnoie de Paris.

« Les médaillons en blanc destinés à recevoir, l'un, le buste de Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc de Berry, avec l'inscription : *Ils l'ont assassiné.*

« Le revers sera le médaillon allégorique : *Il est encore là.*

« Le second médaillon en blanc recevra le buste de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Bordeaux; il s'élèvera dans une gloire : au-dessous sera un bâcher ardent avec cette inscription : *Le Phœnix Henri Dieu Donné.* Le revers de la médaille est le sujet allégorique : *Le sommeil (sic) de la Nature n'est pas la mort.*

« Le lieutenant-général, Comte Bertrand, par sa noble conduite, a donné l'exemple de la fidélité et du dévouement. Sa Majesté, par son Ordonnance du 24 Octobre 1821, a consacré ce principe. Les nobles paroles du Roi, ses consolantes expressions adressées au Général Comte Rapp, passeront à la postérité la plus reculée. Tout ce qui est grand et généreux est digne de mon burin, et je pense aux moyens de transmettre à nos arrière-neveux ce trait de grandeur d'âme du Roi.

« De Monseigneur, j'ai l'honneur d'être le très-humble et très-obéissant serviteur.

« Sambard.

« éditeur, Cul-de-Sac Coquenard, N° 12.

« Paris, Onze Février 1822. »

« A Son Excellence, Monseigneur le Marquis de Lauriston

« Ministre de la Maison du Roi. (1)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de faire hommage à Votre Excellence de cinq exemplaires de mé-

(1) Archives Nationales O³ 1465.

dailles gravées. Les médaillons sont au complet ; il me serait bien agréable de votre autorisation, pour leur émission : La Monnoye des Médailles étant dans les attributions de Votre Ministère, à ce que m'a écrit Monsieur le Baron de Puymaurin, directeur général.

« De Monseigneur, etc.

« Sambard.

« éditeur, Cul-de-Sac Coquenard, N° 12.

« Paris, 9 Mars 1822. »

« A Son Excellence, Monseigneur le Marquis de Lauriston
« Ministre de la Maison du Roi. (1)

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous faire hommage de cinq exemplaires des médailles gravées, que je me propose de faire frapper par souscription.

« Il serait bien honorable pour moi de compter au nombre des souscripteurs et le gouvernement, et vous, Monseigneur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur

« Sambard.

« éditeur, Cul-de-Sac Coquenard, N° 12.

« 21 Mars 1822. »

En marge de cette lettre on lit : « Monsieur Sambard, éditeur d'une médaille.

« NOTA. Cette demande ne me concerne pas. — Tout ce qui a rapport aux médailles reste dans les attributions de Monsieur Boutarel. — Le budget des Bibliothèques ne contient plus de fonds pour ces objets. »

*
**

Réponses provoquées par les lettres précédentes.

« Paris, le 20 Mars 1822, (1).

« Monsieur Sambard,

« Cul-de-Sac Coquenard, 12.

« J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres des 11 Février et 9 Mars, par lesquelles vous me transmettiez le projet d'une médaille que Monsieur le Directeur de la Monnaie aurait, pour raison d'ordre public, hésité à frapper. L'usage est, en cas semblable, que Monsieur le Directeur de la Monnaie en réfère à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, dans les attributions duquel est la police générale du royaume.

« J'écris ce même jour à Monsieur de Puymaurin, pour l'inviter à suivre cette marche. »

(sans signature.)

(1) Archives Nationales O3 1465.

« Paris, le 20 Mars 1822. (1)

« Monsieur le Baron de Puymaurin,

« Le sieur Sambard réclame, Monsieur le Baron, contre le refus que vous avez cru devoir lui faire de frapper certaines pièces mêlées, dont il m'envoie les dessins gravés, je conçois parfaitement les motifs de ce refus. Afin, néanmoins, d'éviter toute contestation, je vous invite à en user dans cette occasion, ainsi qu'il a été fait déjà dans une occasion semblable, aux termes de la lettre de Monsieur le Directeur du Ministère de la Maison du Roi, que vous retrouverez sous la date du 30 Août 1820. Le cas me semble, ainsi qu'à vous, être absolument le même, et je ne doute pas que cette façon de voir ne soit aussi celle de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

(sans signature.)

(1) Archives Nationales O³ 1465.

MÉDAILLES DU GRAVEUR DUBOIS
(décrites aux N^{os} 147 et suivants.)

Une lettre du graveur Dubois au Vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, retrouvée par M. de Fayolle aux Archives Nationales (O^s 1471) et portant la date du 9 Juillet 1827, semblerait indiquer que ce graveur, quoiqu'ayant exécuté ses coins sur commande de la Monnaie et en ayant reçu paiement, aurait conservé le privilège de la vente directe d'une des médailles de cette série. Cette lettre est la suivante. Nous ignorons malheureusement quelle fut la réponse faite à cette proposition :

« Monsieur le Vicomte,

« La protection que vous accordez aux beaux-arts et à tout ce qui se fait en mémoire de nos princes légitimes, me fait espérer que vous voudrez bien souscrire pour les bibliothèques de votre département à la médaille que je viens de graver, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer une épreuve. Cette médaille doit perpétuer l'image chérie de l'auguste mère du duc de Bordeaux et du jeune Prince qui, aujourd'hui, fait notre espoir, et qui fera un jour, grâce à Dieu, notre bonheur et notre gloire.

« L'honneur que j'ai eu de faire, d'après nature, le portrait des deux augustes modèles me fait espérer que vous serez satisfait de la ressemblance et que vous daignerez m'accorder la faveur que je prends la liberté de vous demander. Le prix que j'attache à cette grâce, Monsieur le Vicomte, est moins à cause du profit qui m'en reviendrait qu'à l'honneur d'avoir pu obtenir de vous un encouragement. Une réponse favorable, Monsieur le Vicomte, serait une douce récompense de mon travail, et un motif bien puissant pour faire, à l'avenir, de plus grands efforts pour mieux mériter encore votre honorable suffrage.

« Je suis etc.

« Eugène Dubois.

« graveur de Sa Majesté Royale MADAME,
« attaché à la Monnaie Royale des Médailles,
« rue Guénégaud.

« Nota. — Cette médaille, du module de 22 lignes, est de 6 fr. »

*
**

D'autres pièces des Archives Nationales ont appris à M. de Fayolle qu'en Février 1830, le maire d'Evreux, M. de Barrey des Authieux, qui, en 1821, avait reçu une collection de douze médailles frappées à la Monnaie en commémoration des événements de l'époque, demanda, pour compléter cette collection, l'envoi de deux médailles nouvelles, parmi lesquelles celle où figurent les effigies du duc de Bordeaux et de sa sœur. Il fallut un échange de six lettres entre le requérant, le Baron de Bouillierie, Intendant général de la Maison du Roi, le Vicomte de la Rochefoucauld et M. de Puymaurin, pour qu'il soit donné suite à cette demande. Le régime de la paperasserie n'est pas né d'hier dans nos grandes administrations.

SUPPLÉMENT

SUPPLEMENT

En cours d'impression de ce volume, nous avons eu connaissance de diverses médailles nouvelles et de variantes particulières de quelques exemplaires déjà décrits.

Nous allons les reproduire ci-après, mais sans leur donner de numéros à la suite des derniers inscrits dans cette partie de l'ouvrage, afin de ne pas embrouiller l'ordre chronologique que nous nous sommes efforcés d'y apporter ; nous les ajoutons simplement, en dédoublant divers numéros, à chacune des séries auxquelles elles se rattachent.



N° 2 bis. — Médaille frappée à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry et dont me des légendes, rappelant celle qui figure au revers de notre N° 2, peut être aussi considérée comme une allusion à la future naissance de son fils posthume.

Avers. St-Michel, le pied appuyé sur une sorte de dragon à face humaine, et la Religion, tenant sa croix, encadrent un piédestal rectangulaire surmonté d'une couronne royale. Au-dessus, triangle symbolique entouré de rayons. Légende en courbe de chaque côté du pourtour : LA RELIGION L'ECLAIRE LA FOI COMBAT POUR LUI. Sur le piédestal, inscription en deux lignes : A JAMAIS | DEBOUT. A l'exergue, autre légende en trois lignes : NOUS JURONS DE MOURIR | POUR NOS PRINCES | LÉGITIMES. A gauche, signature du directeur de la Monnaie : DE PUMAURIN D. A droite, signature du graveur : GAYRARD F.

R/ Femme drapée, les cheveux épars, s'inclinant dans une attitude douloureuse sur un mausolée funéraire surmonté d'une urne et contre lequel est appuyé l'écusson fleurdelysé. Légende principale, en courbe de chaque côté de la médaille : JE PLEURE LE PASSÉ J'ESPERE EN L'AVENIR. Sur l'urne, en cinq lignes : C. F. | DUC | DE BERRY | 14 FEV | 1820. Sur la face du mausolée, en sept lignes : HENRI IV. | LOUIS XVI. | LOUIS XVII. | M. ANTOINETTE. | M. ELISABETH. | L. A. H. DE B. CONDE. | DUC D'ENGHEIN (sic). A l'exergue, en trois lignes : A LA MEMOIRE DES BOURBONS | QUI ONT PERI SOUS LE FER | DES ASSASSINS. Au bas et sur la droite de la composition générale, signature du graveur : GAYRARD F.

Diam. : 55 mm. Bronze.



N° 14 bis. Tête nue du duc de Berry, de profil à droite. Légende : CAR. FERDINANDVS. EX. ATREBATE. DVX. BITVRIGVM. LVDOVICI. XVIII. P. P. NEP. Sous la tranche du cou, la signature du graveur : GAYRARD F.

R/ Génie ailé, tenant deux couronnes de la main gauche, et s'appuyant contre une stèle funéraire que surmonte une urne voilée, qu'il entoure du bras droit. Sur le socle de la stèle, divers attributs artistiques, une lyre, une palette, des pinceaux, etc., et, à côté, une torche renversée. A droite de la médaille, une branche de lys à quatre fleurs ; à gauche, une autre branche de lys portant une fleur et un bouton, la fleur sectionnée par un poignard dont la pointe la sépare de sa tige. Légendes : dans le haut de la médaille : AVVLSA TVTELA ; sur le corps de la stèle, en quatre lignes : FLEBILIS | OCCIDIT | D. FEB. XIV | A. MDCCCXX ; à l'exergue, en deux lignes : SOCIETAS ARTIBUS AMICA | PATRONO. Sur la droite, près du rebord de la médaille, nouvelle signature du graveur : GAYRARD F.

Diam. : 50 mm. Bronze.

C'est un détail de la composition du revers, la branche de lys sectionnée par le poi-

gnard, qui fait entrer cette médaille dans le cadre de cette étude et la rattache à la série des médailles frappées avant la naissance. A côté de cette fleur coupée, qui représente allégoriquement le duc de Berry, se trouve, en effet, un bouton continuant la tige, et ce bouton, échappé à l'arme de meurtre, ne peut être que la personnification du futur duc de Bordeaux, destiné à remplir les espérances que sa fin prématurée n'avait pas permis au duc de Berry de tenir.



N° 18 bis. — Variante du N° 18.

Avers semblable avec tête du duc de Berry, de profil à gauche. Même légende.

R/ Même buste du duc de Bordeaux et même légende circulaire qu'au revers du N° 18, mais la légende de l'exergue, au lieu d'être en deux lignes, est disposée sur trois et comprend la mention du jour de la naissance qui ne figure pas sur l'autre médaille de même type. Cette légende est ainsi libellée, les deux premiers mots sur la gauche de la médaille, tout à fait contre la tranche du bras : DUC DE | BORDEAUX NÉ LE 29 | SEPT. 1820.

Diam. : 28 mm. Bronze.

Cette variante donne à penser que le coin ayant servi à frapper les exemplaires où ne figure que la date 1820 doit avoir été préparé avant la naissance du jeune prince, de façon à pouvoir être utilisé de suite, et a même servi, peut-être, à frapper un certain nombre des pièces dont le directeur de la Monnaie parlait au comte de Pradel dans sa lettre du 18 Septembre 1820⁽¹⁾ au sujet des éditeurs désirants s'approvisionner à l'avance.

Ce détail expliquerait l'absence de date précise sur la première émission de ces médailles; par la suite, un nouveau coin, portant la date complète, aurait remplacé celui qui ne mentionnait que l'année. On remarquera que la façon peu régulière dont est placé le début de la légende en trois lignes paraît bien indiquer qu'il s'agit là du simple remaniement d'un coin où l'exergue avait été préalablement établie pour ne recevoir qu'une légende en deux lignes.

(1) Pièces Justificatives, p. 139.



N° 59 bis. — Variante du N° 59.

Avers semblable, avec bustes superposés du duc et de la duchesse de Berry, de profil à gauche, sans légende.

R/ Même buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche, mais le mot : RESURREXIT, qui constitue la légende, au lieu d'être, comme dans le N° 59, écrit en courbe dans le haut est, dans cette variante-ci, écrit en courbe dans le bas, au-dessous du buste du jeune prince.

Diam. : 10 mm. Argent.



N° 73 bis. — Variante du N° 73.

Avers semblable au revers du N° 59 bis, buste du duc de Bordeaux, de profil à gauche, avec, comme légende, le mot : RESURREXIT, écrit en courbe dans le bas de la médaille, au-dessous du buste.

R/ Semblable à celui du N° 73.

Diam. : 10 mm. Argent.

Ce petit coin du duc de Bordeaux avec le mot " Resurrexit " tracé en courbe dans le bas doit être assez rare. Nous n'en avons eu connaissance qu'au moment du tirage des dernières feuilles de ce catalogue, par l'intermédiaire de M. Florange, qui nous a procuré ces deux médailles 59 bis et 73 bis, ayant jusqu'alors échappé à nos recherches.



N° 94 bis. — L'avvers de cette médaille, où figure le buste, sans légende, du duc

de Bordeaux par Montagny, a été tantôt accouplé avec un revers déjà utilisé pour une médaille portant l'effigie du duc de Berry (N° 24), tantôt avec un autre, se rapportant à la série où figure la duchesse de Berry (N° 41). Nous n'avons reproduit dans notre catalogue, sous le N° 94, qu'un de ces exemplaires, voici le deuxième.

Les seules variantes entre ce revers-ci et celui déjà reproduit au N° 94 consistent dans la longueur moindre de la plinthe. Nous avons déjà signalé ces variantes dans nos premières descriptions de ces coins (N°s 24 et 41.)

Mêmes diamètre et métaux qu'au N° 94.

— Il est possible qu'une variante de même genre existe pour le N° 113, série du baptême, où l'on a également fait usage des coins de Montagny, mais nous n'avons pas eu occasion de le remarquer.



N° 115 bis. — Variante assez curieuse du N° 115 et dont nous nous sommes aperçus tout à fait par hasard en collationnant les pièces de notre catalogue.

Dans la composition du revers, l'oriflamme fleurdelysée, placée derrière la femme agenouillée, sur la droite de la médaille, au lieu d'être attachée à sa hampe de façon un peu oblique, y est fixée tout à fait horizontalement. Dans l'inscription de l'exergue, la date, au lieu d'être écrite : 1^{ER} MAI 1821, est libellée : 1^{ER} MAI 1821.

Il y a eu indiscutablement deux coins différents gravés pour ce revers.
Même diamètre que celui du N° 115. Bronze.

NOTE POUR LE LECTEUR

Ainsi que nous l'avons indiqué au début de l'ouvrage, la publication d'un deuxième volume va suivre de près la mise en librairie de celui-ci. Il comprendra la suite de ce travail, et sera consacré aux médailles frappées de 1830 à 1883. Les médailles de la deuxième époque sont pour la plupart, surtout dans la période de 1848, moins soigneusement exécutées que celles reproduites dans le volume qui vient de prendre fin, mais elles sont particulièrement intéressantes quand même pour leurs légendes, manifestant l'amour et l'espoir tenace que les royalistes de jadis gardèrent au cœur jusqu'au soir où, voilée de crêpe, l'oriflamme blanche disparut définitivement de l'horizon politique.

Nous avons réuni, sur cette nouvelle période de la vie du duc de Bordeaux, qui ne porta plus dans l'exil que le seul titre de comte de Chambord, des médailles plus nombreuses encore que celles qui viennent d'être groupées dans ces pages, mais nous avons pu néanmoins en laisser échapper quelques unes. C'est pour consacrer un peu plus de temps à leur recherche que nous avons fractionné notre publication, et nous adressons un appel pressant à tous ceux qui liront ces lignes pour nous aider, le cas échéant, de leurs indications et de leurs communications, si leurs cartons contiennent quelques documents que nous ne connaissons pas, si leur mémoire conserve quelques souvenirs susceptibles de trouver place dans cette deuxième partie de notre travail.

Nous leur exprimons d'avance toute notre gratitude, comme nous nous faisons un devoir de remercier pour l'aide qu'ils ont bien voulu nous donner déjà :

MM. Bouclier, Trésorier de la Société de Numismatique Française ; Léonce Granet, de Roquemaure ; de Villeperdrix, Nier, Bret, Pellenc, Gustave Goubier et Gabourdès, de Nîmes ; Luneau, du Pont S^t Esprit ; Louis Bru, de Pau ; Muller, de Grenoble ; Morel et Baylac, de Lyon ; Madame la comtesse Lecointre, à Grillemont, Bouzanquet de Balestrier, Eloy Vincent, le sénateur Bonnefoy-Sibour et M. Martin, directeur de la Monnaie à Paris.

Nous pensions, également, comprendre dans ces remerciements M. Testenoire, de S^t Etienne, qui, projetant, pour sa part, d'écrire une étude sur les œuvres du graveur Montagny avait eu l'occasion de nous renseigner utilement en diverses occasions. Mais une lettre bordée de noir est venue, au cours de notre travail, nous apprendre la disparition prématurée de ce distingué confrère, et ce n'est plus qu'un souvenir ému pour sa mémoire qui vient prendre place dans les dernières lignes de ce volume que ses mains ne pourront pas feuilleter, ainsi que nous en aurions eu le vif désir.

Nous n'avons pas rappelé dans cette liste des correspondants aimables le nom de M. de Fayolle. Notre érudit confrère bordelais a été plus qu'un correspondant ; comme nous l'avons dit déjà, à la première page de cet ouvrage, il en est l'aïeul par ses propres travaux, et n'a cessé d'en être le plus précieux collaborateur par la communication généreuse, en plus de ses notes, de toutes les pièces de sa riche collection, aujourd'hui donnée au Musée de Bordeaux ; à la dernière comme à la première page, il convient de lui exprimer notre vive et profonde gratitude.

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

- Page 19. N° 10. — Sur le dessin, lire “ 13 Février 1820 ” au lieu de “ 14 Février 1820 ”. A la 19^e ligne, au sujet du numéro de la page du *Moniteur Universel* lire “ 1247 ”, au lieu de “ 124. ”
- Page 20. N° 11. — A la 3^e ligne de la description, pour le même journal, lire “ 1275 ”, au lieu de “ 275. ”
- Page 33. N° 28. — Cette médaille existe également en argent.
- Page 37. N° 33. — A la 11^e ligne de la description lire “ 29 Sept. 1820 ” au lieu de “ 19 Sept. 1820. ”
- Page 40. N° 38. — Il faut noter, en ce qui concerne cette petite médaille, et la suivante, N° 39, ainsi que deux autres du même graveur-éditeur, Leclere, décrites aux N° 56 et 57, qu’il ne s’agit pas là, ainsi qu’un examen postérieur plus attentif nous l’a démontré, de véritables médailles frappées simultanément sur chaque face. Ces quatre numéros, que l’on rencontre toujours encadrés dans une monture de métal, sont composés de deux minces lamelles distinctes, frappées séparément en creux, et ajustées ensuite l’une contre l’autre pour représenter une médaille ordinaire.
- Il y a tout lieu de supposer que la médaille N° 4, variante d’un coin de Vivier, signée par le même Leclere, et que l’on rencontre toujours, elle aussi, dans une monture d’acier, doit présenter la même particularité.
- Page 47. N° 47. — A la 6^e ligne de la description lire “ 29 7^{EB} 1820 ” au lieu de “ 29 7^{BEE} 1820. ”
- Page 74. N° 94. — A la 4^e ligne, lire “ Semblable à celui du N° 41 ” et non à celui du N° 24.
- Page 77. N° 100. — Nous avons omis de mentionner, après avoir décrit cette médaille, que la phrase composant la légende du revers “ Il y un Français de plus ” avait déjà figuré, avec sa signification initiale, sur une médaille à l’effigie du comte d’Artois, médaille qui fut exécutée par le graveur Gayrard, après la rentrée des Bourbons, en 1814.
- Page 78. N° 101. — A la 1^{re} ligne de la page, compléter la légende de l’avers en lisant “ Louis XVIII Roi de France et de N. ”
- Page 84. N° 105. — Cette médaille existe également en argent.
- Page 100. N° 119. — Sur le dessin, dans la première colonne où figurent les noms des villes représentées au baptême, lire “ Rouen ” au lieu de “ Rooen. ” dans la quatrième colonne lire “ Rennes ” au lieu de “ Renns ” et “ Grenoble ” sans s.

- Page 103. N° 123. — A la 1^{re} ligne de la description, lire “ Epreuve uniface semblable à l'avvers du précédent numéro ” et non semblable au revers.
- Page 128. N° 149. — Il y a lieu d'ajouter à la description de ce numéro, que, sur une épreuve ancienne, nous avons vu la signature du graveur Dubois, au-dessous du buste du duc de Bordeaux, suivie des lettres : “FT”, qui ne figurent pas sur les frappes postérieures. M. de Fayolle ayant trouvé aux Archives Nationales (O³ 1470) un document indiquant que le graveur, en 1828, fut prié de faire un nouveau coin pour remplacer le premier, qui s'était cassé, il y a lieu de penser que la variante a été causée par ce détail. Les exemplaires avec l'indication “FT” doivent provenir du premier coin, et ceux, plus nombreux, où elle ne figure pas, doivent avoir été frappés avec le deuxième.
- Page 132. N° 155. — Il a été omis d'indiquer que cette médaille, concernant la visite du duc de Bordeaux à la Monnaie de Paris, est décrite dans le catalogue des coins conservés au Musée de cette administration, page 466, N° 45 du règne de Charles X.
- Page 154. — Au renvoi indiquant la référence, lire “ Archives Nationales O³ 1467 ” au lieu de “ O³ 1464 ”.
- Page 155. — A la 14^e ligne, comme date de la lettre écrite par le Ministre de la Maison du Roi à M. de Puymaurin, lire “ 18 Juillet 1826 ”, et non 1825.
- Page 170. — La page qui devait porter ce numéro a été, par erreur, numérotée 162.
-

TABLE GÉNÉRALE

	Pages
INDICATIONS PRÉALABLES.....	5
CLASSEMENT GÉNÉRAL.....	9

MÉDAILLES DE LA NAISSANCE

Médailles frappées avant la naissance.

N° 1. — “ Elle porte dans son sein, l'espoir de la France. ” (1).....	14
N° 2. — “ Je pleure et j'espère ”.....	15
N° 3. — “ Caroline et l'esp ^e nous restent ”.....	15
N° 4. — Variante.....	17
N° 5. — “ Regrets ” “ Espérance ”.....	16
N° 6. — Variante.....	17
N° 7. — “ Caroline nous le rendra ”.....	17
N° 8. — “ Il naîtra, c'est l'espérance ”.....	17
N° 9. — “ Toutes les villes de Fr. font célébrer des messes etc. ”.....	18
N° 10. — “ On fait des prières dans toutes les églises etc. ”.....	19
N° 11. — Variante.....	20
N° 12. — “ Tu Carolus Matri Nobis Henricus ”.....	20
N° 13. — Variante.....	22
N° 14. — Autre variante.....	22

Médailles avec l'effigie du Duc de Berry.

N° 15. — “ H. Ch. Ferdinand-Marie Dieudonné etc ”.....	23
N° 16. — “ Duc de Bordeaux né le 29 Sept. 1820 ”.....	23
N° 17. — “ Qu'ils pensent comme lui, mais qu'ils soient plus heureux ”.....	24
N° 18. — “ Charles Ferdinand nous est rendu. ” (bronze. 28 mm.).....	24
N° 19. — Variante. (argent. 11 mm.).....	25
N° 20. — “ Resurrexit. Die 29 Sept. 1820 ”.....	25
N° 21. — “ Voici Pange de la paix ”.....	29
N° 22. — “ Comme Henri IV tu seras juste et bon. ”.....	29
N° 23. — Duc de Bordeaux sans légende, par Montagny.....	30
N° 24. — “ Le Prince est né, nos vœux sont exaucés ”.....	30
N° 25. — Médaillon de la remise à Esculape, sans légende.....	31
N° 26. — “ Français, c'est le sang de vos rois etc. ”.....	32
N° 27. — “ Hoc signo vinces etc. ”.....	32

(1) Le type de la médaille est généralement indiqué dans cette table par la mention de sa légende principale ou la plus caractéristique.

N° 28. — “ De cette tige antique s'il tombe une fleur etc ” (41 mm.).....	33
N° 29. — Variante. (17 mm.).....	33
N° 30. — “ Séchons nos larmes Berry nous est rendu ”(cliché doré de Morel.)	34

Médailles avec l'effigie de la Duchesse de Berry.

N° 31. — “ Né le 29 Septembre 1820 ”. (plomb).....	35
N° 32. — Variante.....	36
N° 33. — “ Dieu nous l'a donné ”. (médaille de S' Michel.).....	37
N° 34. — “ Français, c'est le sang de vos rois, etc. ”	38
N° 35. — “ Nous qui souffrions de sa douleur, etc. ”	39
N° 36. — “ Duc de Bordeaux, né le 29 Sept. 1820 ”	39
N° 37. — “ Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien ”	40
N° 38. — Duc de Bordeaux sur un berceau, par Leclerc.....	40
N° 39. — Variante avec cercle en émail	41
N° 40. — Duc de Bordeaux sans légende, par Montagny.....	41
N° 41. — “ Le Prince est né, nos vœux sont exaucés ”	42
N° 42. — “ A la Religion, à la Patrie ”	42
N° 43. — Variante.....	43
N° 44. — “ Lilium. inter. spinas. salutem. Europæ. parturiens ”.	44
N° 45. — “ Blanche Jeanne d'Albret Caroline ” (cliché doré)	46
N° 46. — “ Dieudonné. Religion. Patrie ” (cliché doré).....	46
N° 47. — “ Gallia vota. Borbonidum spes. Regni salus. ” (médaille).....	47
N° 48. — Variante.....	48
N° 49. — “ Lilium inter spinas. Salutem Europæ parturiens. ” (médaille)...	49

Médailles avec les effigies du Duc et de la Duchesse de Berry.

N° 50. — “ Le Prince est né, nos vœux sont exaucés. ”	50
N° 51. — Variante.....	51
N° 52. — “ Vivez pour le servir, mourez pour le défendre ”	51
N° 53. — Variante	52
N° 54. — “ Fata aspera vinces ”.....	53
N° 55. — “ H.C.F.M. Dieudonné d. de Bordeaux ”	54
N° 56. — “ Ch. Henri Dieudonné ”	55
N° 57. — Duc de Bordeaux sur un berceau, par Leclerc.....	55
N° 58. — “ Redivivus, ”	55
N° 59. — “ Resurrexit. ”	56
N° 60. — “ Vertu. Clémence ”	56
N° 61. — “ Présent du Ciel. ”	56
N° 62. — Variante.....	57
N° 63. — “ Le Ciel et Caroline l'ont donné à l'Europe ”.	57
N° 64. — “ Il renaît dans son fils ”.....	58
N° 65. — “ Il renaît pour la Fr ^{ce} ”.....	58

N° 66. — “ 29 Septembre 1820 ”. (médaille de la ville de Paris.)..... 59

Médailles avec la seule effigie du Duc de Bordeaux.

N° 67. — “ Son Altesse Roya. Madame la Duchesse etc. ”.....	61
N° 68. — “ A l'Armée Française ”.....	61
N° 69. — “ A la Garde Nationale ”.....	62
N° 70. — “ A l'Armée Fidèle ”.....	62
N° 71. — “ L'Espérance de la France ”.....	63
N° 72. — Buste de Mademoiselle d'Artois.....	64
N° 73. — “ Présent du Ciel ”.....	64
N° 74. — Variante.....	65
N° 75. — “ Il régnera ” “ Il s'élèvera ”.....	65
N° 76. — Variante.....	65
N° 77. — “ Henricus ” “ Redivivus ”.....	66
N° 78. — Variante.....	66
N° 79. — “ France ne pleurés plus etc ” (plaquette).....	67
N° 80. — “ Fata aspera vinces ”.....	67
N° 81. — Variante.....	68
N° 82. — Autre variante.....	68
N° 83. — “ Donné par Monseigneur le Duc de Bordeaux etc. ”.....	68
N° 84. — “ Les Dames Françaises ”.....	69
N° 85. — “ Dames de la Halle de Paris ”.....	69
N° 86. — “ Les Forts de la Halle et des Ports ”.....	69
N° 87. — “ Corporation de MM. les Charbonniers ”.....	70
N° 88. — “ Les Volontaires Royaux ” “ Pour le défendre ”.....	71
N° 89. — “ Volontaires Royaux ” “ Pour lui jusqu'à la mort ”.....	72
N° 90. — “ Espoir de bonheur ”.....	72
N° 91. — “ Te Deum laudamus ”.....	72
N° 92. — “ Actions de grâce ”.....	73
N° 93. — Variante.....	74
N° 94. — “ Le Prince est né, nos vœux sont exaucés ”.....	74
N° 95. — “ Vive le duc de Bordeaux ”(repoussé).....	75
N° 96. — “ Français, je vous le donne etc ”.....	75
N° 97. — Variante sans revers.....	76
N° 98. — “ Celui qui met un frein à la fureur des flots etc. ”.....	76

Médailles Diverses.

N° 99. — Duc d'Angoulême “La divine Providence lui a rendu un frère chéri”	77
N° 100. — Monsieur Frère du Roi “ Il y a un Français de plus ”.....	77
N° 101. — Louis XVIII. “ Ne dis plus, ô Jacob que le Seigneur sommeille ”.	77
N° 102. — id. “ Donum dei altissimi ”.....	78
N° 103. — id. “ Henricus alter ”.....	79

N° 104. — “ Présentation du Duc de Bordeaux ”	81
N° 105. — “ Morale Evangélique. Charte et Patrie ”	84
Tableau des médailles frappées du 29 sept. au 14 oct. 1820.....	86

MÉDAILLES DU BAPTÊME

N° 106. — “ La maï daou noubet Henric etc. ” (médaille bordelaise).....	89
N° 107. — “ Il nous rendra la poule au pot ”	90
N° 108. — Scène du baptême. (étain)	92
N° 109. — Variante.....	93
N° 110. — Fête du 1 ^{er} Mai 1821.....	93
N° 111. — Duchesse de Berry avec mantille. Duc de Bordeaux.....	94
N° 112. — id. couronnée de lys id.	94
N° 113. — “ Le Prince est né, nos vœux sont exaucés ”	95
N° 114. — “ Je veux que tous les cœurs soient heureux de ma joie ”	95
N° 115. — “ Fils de St-Louis, Soyez chrétien ”	96
N° 116. — “ Les députations des bonnes villes de France assistent etc ”	97
N° 117. — Cliché du précédent revers.....	98
N° 118. — “ Français accourez tous à ces solemnités ”	99
N° 119. — “ Souvenir des cérémonies etc. ” (plaquette).....	99
N° 120. — “ Née le 29 7 ^{bre} 1820, Batisé le 1 ^{er} Mai 1821 ”	100
N° 121. — “ C'est le fils de la France, un jour il en sera le père ”	102
N° 122. — La ville de Paris assise sur un navire.....	102
N° 123. — Cliché du précédent avers.....	103
N° 124. — Le Duc de Bordeaux dans le calice d'un lys.....	104
N° 125. — “ Veillez garde fidèle autour de son berceau. ”	105
N° 126. — “ Tout l'espoir de ma race en toi seul est remis. ”	105
N° 127. — “ Baptisé le 1 ^{er} Mai 1821. ”	106
N° 128. — Même légende, avec colombe dans le haut.....	106
N° 129. — Médaille officielle du Baptême, par Galle.....	106
N° 130. — Médaille du Baptême, par Desbœufs.....	107
N° 131. — Cliché doré de Morel.....	108
N° 132. — Fêtes de la Ville de Dijon etc.....	109
N° 133. — Prix du tir à l'oiseau à Dijon.....	109
N° 134. — “ Sœurs des Ecoles chrétiennes ”	110
N° 135. — “ Famille Royale de France 1821. ” (cliché doré de Morel).....	111

DE 1822 A 1830

N° 136. — “ Le Phénix Henri Dieudonné ”	117
N° 137. — “ Il est encore là. ”	118
N° 138. — “ Dieu protège la France. ” (cliché plomb de Morel).....	119
N° 139. — “ Illustre descendant d'Henri IV etc. ” (cliché doré de Morel).....	120
N° 140. — Variante	120

N° 141. — Duchesse de Berry et Duc de Bordeaux, par Lévêque	121
N° 142. — Mêmes bustes par Vivier.....	122
N° 143. — “ Famille Royale de France ” en 1824 (cliché doré de Morel).....	122
N° 144. — “ Pont Duc de Bordeaux à Saumur etc. ”.....	123
N° 145. — Variante.....	124
N° 146. — Duc de Montmorency, gouverneur du Duc de Bordeaux... ..	125
N° 147. — Duchesse de Berry et Duc de Bordeaux à col nu.....	126
N° 148. — Duc de Bordeaux à col nu et Mademoiselle... ..	127
N° 149. — Duchesse de Berry et Duc de Bordeaux en uniforme	128
N° 150. — Variante.....	128
N° 151. — Duc de Bordeaux à col nu, revers uniface.....	127
N° 152. — Variante réduite du N° 149.....	129
N° 153. — “ La Bonne Ville de Pau à la Mère du Nouvel Henri. ”.....	130
N° 154. — Duc de Bordeaux, par Bouvet.....	132
N° 155. — Visite du Duc de Bordeaux à la Monnaie de Paris.	132
N° 156. — Projet de médaille pour commémorer la donation du château de Chambord.....	133

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Médailles frappées à l'avance.....	139
Gratifications aux ouvriers de la Monnaie.....	141
Etat des Médailles frappées du 29 Sept. au 14 Oct. 1820.....	142
Demande d'un crédit supplémentaire pour la frappe des Médailles	146
Médaille dite de S ^t Michel.....	147
Médaille de l'éditeur Cahier.....	156
Médaille “ Fata Aspera Vincet ”	158
Médaille de la Ville de Paris.....	159
Médaille de l'Armée Fidèle.....	162
Médaille des Charbonniers, des Forts et des Dames de la Halle.....	165
Médaille “ Il y a un Français de plus ”	168
Médaille “ Donum dei Altissimi ”	170
Médaille Bordelaise.....	171
Médaille du baptême par Gayrard.....	177
Médaille officielle du baptême par Galle.....	178
Médaille du baptême par Desbœufs.....	183
Projet de médailles de l'éditeur Sambard.....	185
Médailles du graveur Dubois.....	188

SUPPLÉMENT

N° 2 bis. — “ Je pleure le passé. J'espère en l'avenir ”.....	191
N° 14 bis. — Lys sectionné par un poignard.....	192
N° 18 bis. — Variante du N° 18.....	193

N° 59 bis. — Variante du N° 59.....	194
N° 73 bis. — Variante du N° 73.....	194
N° 94 bis. — Variante du N° 94.....	194
N° 115 bis. — Variante du N° 115.....	195
NOTE POUR LE LECTEUR.....	197
RECTIFICATIONS ET ADDITIONS.....	199



TABLE DES GRAVEURS

dont la signature figure sur les médailles décrites dans le présent ouvrage,
ou à qui, d'après diverses indications et similitudes,
ces médailles peuvent être attribuées.

- ANDRIEU. — N^{os} 66, 102. (avers seulement.) 103, 129. (avers seulement.)
BARRE. — N^{os} 18, 18 bis, 19, 28, 29, 106, 146.
BOUVET. — N^o 154.
BRENET. — N^{os} 122, 123.
CAQUÉ. — N^{os} 1, 2, 20, 21, 22, 26, 34, 52, 53, 58, 59, 59 bis, 60, 61, 62, 63, 64, 65,
70, 73, 73 bis, 74, 75, 76, 114, 126, 134, 145.
CAUNOIS. — N^o 104.
CHAMOIN. — N^{os} 68, 69.
COURIGUER. — N^o 49.
DEPAULIS. — N^o 102 (revers seulement).
DESBEUFS. — N^{os} 130, 156 (Projet de médaille).
DOMARD. — N^{os} 96, 97.
DUBOIS. — N^{os} 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153.
GALLE. — N^o 129 (revers seulement).
GAYRARD. — N^{os} 2 bis, 10, 14 bis, 16, 17, 33, 37, 54, 55, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84,
85, 86, 87, 88, 91, 92, 93, 101, 115, 115 bis, 116, 117, 144.
HENRIONNET. — N^{os} 12, 13, 14, 105 (avers seulement).
LECLERC. — N^{os} 4, 38, 39, 56, 57.
MONTAGNY. — N^{os} 8, 23, 24, 25, 27, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47 et 48. (très proba-
blement aussi) 50, 51, 94, 94 bis, 111, 112, 113.
MOREL. — N^{os} 30, 131, 135, 138, 139, 140, 143.
RENARD. — N^o 121.
ROULLAND. — N^o 105 (revers seulement).
TIOLIER. — N^{os} 124, 155.
VIVIER. — N^{os} 3, 5, 6, 107, 142.
ANONYMES. — N^{os} 7, 9, 11, 15, 31, 32, 35, 36, 67, 71, 72, 79, 89, 90, 95, 98, 99, 100,
108, 109, 110, 118, 119, 120, 125, 127, 128, 132, 133.

Médailles portant, en outre, le nom du Dessinateur

- LAFITTE. — N^{os} 44, 46, 47, 122, 123.
-

TABLE DES ÉDITEURS

dont les noms figurent sur les médailles décrites,
ou à qui elles peuvent être attribuées d'après les documents consultés.

- BLENNE. — N^{os} 28. 29.
BOUIS. — N^o 70.
BOUVERET ou BOUVRAY. — N^o 96.
CAHIER. — N^{os} 27. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49.
DEGEN. — N^{os} 60. 61. 62. 65. 73. 73. 73 bis. 74. 107.
DIEU. — N^{os} 52. 53.
DURAND. — N^{os} 16. 18. 18 bis. 19. 34. 35. 71. 99. 100. 101.
GODET. — N^o 20 (très probablement.)
LÉVÉQUE. — N^{os} 10. 11. 60. 114. 141. 154.
RÉGNIER. — N^{os} 12. 13. 14.
SAMBARD. — N^{os} 136. 137.
VACHETTE. — N^o 134.
WOLHGMUT ou WOOLGMITH. — N^{os} 50. 51.

Médailles portant le nom de M. de Puymaurin, Directeur de la Monnaie.

N^o 2 bis. 8. 9. 35. 36. 65. 77. 78. 102. 103. 107. 114. 116. 129. 145. 147. 148.
149. 150. 152. 153.

- LIESVILLE (A. R. de). **Histoire numismatique de la Révolution de 1848**, ou Description raisonnée des médailles, monnaies, jetons, repoussés, etc., relatifs aux affaires de la France. In-4" avec planches..... 35 fr.
- DEMAY (G). **La paléographie des sceaux**. 1881, gr. in-8..... 33 fr.
- **Inventaire des sceaux de la Picardie**, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. (Ouvrage accompagné de 8 planches photoglyptiques). 1875, in-4..... 15 fr.
- **Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie**, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements du Pas-de-Calais, de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, avec un catalogue de pierres gravées ayant servi à sceller et 24 planches photo-glyptiques. 1877, in-4..... 15 fr.
- **Inventaire des sceaux de Flandre**, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord (ouvrage accompagné de 30 planches photo-glyptiques). 1873, 2 vol. in-4..... 30 fr.
- **Inventaire des sceaux de la Normandie**, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de la Marne et de l'Orne, avec une introduction sur la paléographie des sceaux et 16 planches photoglyptiques. 1881, in-4..... 20 fr.
- **Les sceaux du Moyen-Age**. Etudes sur la collection des archives nationales (le costume sacerdotal). 1877, gr. in-8..... 1 fr. 50
- **Des pierres gravées employées dans les sceaux du Moyen-Age**, 1877, in-8..... 5 fr.
- SABATIER (Antoine). **Sigillographie historique** des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses ayant employé des sceaux de plomb, (XIV-XVIII^e siècles). *Plombs historiques de la Saône et de la Seine*. In-8 Jésus de 527 pages et 20 planches en phototypie..... 30 fr.
- LA MONNOYE (Affry de). **Les jetons de l'échevinage parisien**. — *Histoire numismatique de la prévôté des marchands*. 1 vol. in-4, avec 750 bois gravés, présentant la succession et l'explication des pièces frappées par l'ancien corps municipal.. 40 fr.
- BAUQUIER (Henry). **Petit complément à l'Étude de M. Emile Bonnet sur les jetons des États de Languedoc**..... 1 fr.
- LANDRY (Adolphe). *Maître de Conférence à l'École pratique des Hautes-Études*. **Essai économique sur les mutations des monnaies**, dans l'ancienne France de Philippe le Bel à Charles VII. 1910, in-8. XVII-219 pages..... 7 fr.
- ROBERT (Charles) et CAGNAT (René), *membre de l'Institut*. **Épigraphie gallo-romaine de la Moselle**. 1888, in-4..... 30 fr.